

Benson présente un budget pour le Québec mais ne prévoit aucune augmentation de taxe

par Pierre-C. O'NEIL
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le ministre des Finances M. Edgar Benson, qui avait reconnu il y a plusieurs semaines que l'hiver serait terriblement long, a tenté hier soir d'en atténuer les rigueurs en proposant à la Chambre, dans un budget d'ajustement, des mesures qui injecteraient dans l'économie canadienne, et en particulier dans les zones de chômage endémique, une somme de \$100 millions d'ici la fin de la présente année fiscale, et des sommes approchant \$400 millions en 1971-72.

Les réductions de taxe ne figurent

pas au programme du ministre, un programme qui est en bonne partie destiné au Québec où l'on retrouve 45 pour cent de tous les Canadiens sans emploi. Tout se passe en effet comme si le ministre s'était enfin persuadé, après le rapport Raynauld, que Montréal est au coeur du programme de développement du Québec.

En conséquence, il propose à la Chambre que toute la région sud-ouest du Québec, y compris la région mont-réalaie, fasse désormais partie de ces zones où s'appliquent les stimulants industriels du ministère de l'Expansion régionale.

A cela s'ajoute un programme accé-

léré de dépenses de l'ordre de \$20 millions dans la région du nouvel aéroport international de Ste-Scholastique.

C'est donc principalement au chômage que s'attaque le ministre et, dans cette mesure, il s'agit d'un bud-

Voir **BENSON** en page A 6

● La relance économique passe par Montréal — page A 11

● Un budget pour prévenir la surchauffe politique au Québec — page C 1

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, vendredi 4 décembre 1970, 86^e année, no 282, 52 pages, 4 cahiers

★★ 10¢

Le dénouement d'un drame qui a duré 60 jours

James Cross est à l'hôpital, ses ravisseurs sont à Cuba

Le dossier complet

"J'ai perdu deux mois de ma vie"

par Huguette LAPRISE

"J'ai perdu deux mois de ma vie. C'est comme si j'avais été presque mort." C'est ce que le diplomate James Cross a déclaré, en parlant de sa détention, au ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, au cours de l'entretien que les deux hommes ont eu, hier après-midi.

La première chose que M. Cross a vue, en quittant la maison où il était détenu, depuis 3 semaines, est le soleil. Un soleil radieux, pour un 3 décembre.

Aux trois hommes qui ont pu l'approcher et avec qui nous avons conversé, M. Jérôme Choquette, Lord John Dunrossil, haut-commissaire du gouvernement britannique et M. Walter Green, photographe de l'Associated Press, de Boston (seul membre de la presse qui a pu assister, grâce aux bons soins du premier ministre Bourassa, à l'entretien que ce dernier a eu avec M. Cross), le diplomate a

Voir "J'AI PERDU..." en page A 6



Le premier ministre Robert Bourassa s'est rendu à Terre des Hommes rencontrer l'attaché commercial britannique James Richard Cross. Ce dernier semblait en excellente forme et il paraît avoir fait preuve d'une force morale peu commune tout au long de sa captivité. Cette photo a été prise par le photographe de l'agence Presse associée, Walter Green, qui a été seul admis lors de la rencontre.

La plupart des sept passagers de l'avion étaient connus de la police

par Michel AUGER

Qui sont les sept personnes qui ont quitté la métropole, hier soir, à bord du quadrimoteur mis à la disposition des ravisseurs de M. James Richard Cross, par les autorités canadiennes? Cinq des passagers sont des mem-

bres d'une même famille. Deux ont des antécédents judiciaires. La plupart sont connus des forces policières chargées d'enquêter sur les activités terroristes au Québec.

Parmi ces personnes qui ont quitté le pays "à tout jamais", selon l'expression utilisée par les autorités,

Jacques Lanctôt est sûrement le plus connu tant du public que des forces policières.

Ce jeune homme, qui est un activiste de profession, selon les détectives, a eu de nombreux démêlés avec

Voir **PASSAGERS** en page A 6

par Lucien RIVARD

Le diplomate britannique James Richard Cross a été libéré et ses quatre ravisseurs sont actuellement à Cuba. Pesant 22 livres de moins que le jour de son enlèvement, le diplomate a été libéré "officiellement" à 1 h. 55 ce matin, pour être directement conduit à l'hôpital Jewish General, où, après un examen sommaire et une nuit de repos, il devait subir aujourd'hui un examen médical complet.

M. Cross a été remis en liberté exactement 48 minutes après que le quadrimoteur "Yukon", des Forces armées canadiennes, transportant les quatre ravisseurs et des membres de leur famille, se soit posé à l'aéroport de La Havane.

Ainsi se terminait un suspense qui a duré un peu plus de 60 jours et qui a lancé quelque 13.000 policiers québécois dans l'une des plus vastes chasses à l'homme qui se soit déroulée dans la province de Québec.

Compte tenu de sa détention de 60 jours, le diplomate a été jugé dans un état de santé relativement bon. Il a été placé sous les soins du Dr J. L. Brandt, directeur médical de l'hôpital Jewish General, et du Dr David Costum.

Les médecins ont trouvé leur patient très calme et ont signalé qu'il souffrait d'une déficience vitaminique qu'il devrait être rapidement corrigée.

Durant sa détention, M. Cross aurait absorbé des aliments à trop forte teneur en amidon.

La libération

L'étape finale devant conduire à la libération de M. Cross, a débuté réellement à 7 h. 47 hier soir alors que l'appareil des Forces armées canadiennes prenait le départ de l'aéroport international de Dorval, avec à son bord: Marc Carbonneau, Jacques Lanctôt, sa femme et son fils; Jacques Cossette-Trudel et sa femme Louise, soeur de Jacques Lanctôt; de même que Pierre Séguin.

Après un vol sans histoire, d'une durée de cinq heures et 20 minutes, l'avion s'est posé à La Havane et les autorités cubaines sont entrées en contact avec leur ambassadeur à Montréal pour signaler que les ravisseurs étaient arrivés à destination et

que le diplomate pouvait être libéré. Il avait été prévu qu'au moment de sa libération, M. Cross devait être transporté par hélicoptère à l'hôpital Jewish General. D'ailleurs, une cinquantaine de policiers, la plupart des membres de l'Unité mobile, ont monté la garde, pendant plus de 12 heures, à proximité de l'hôpital, guettant l'arrivée du diplomate.

Toutefois, la tempête de neige, qui commençait à faire rage, a empêché l'hélicoptère de décoller et c'est en automobile que le diplomate a été conduit à l'hôpital.

Traqués par la police

On ignore de quelle façon les policiers ont découvert l'endroit où le diplomate était gardé en otage. On sait cependant que, depuis quelques semaines, l'état policier se resserrait surtout dans la ville de Montréal-Nord où les ravisseurs se terraient, au 10945 de l'avenue des Récollets.

On sait également que mercredi, Jacques Cossette-Trudel et sa femme Louise, soeur de Jacques Lanctôt, avaient été appréhendés par la police dans le métro.

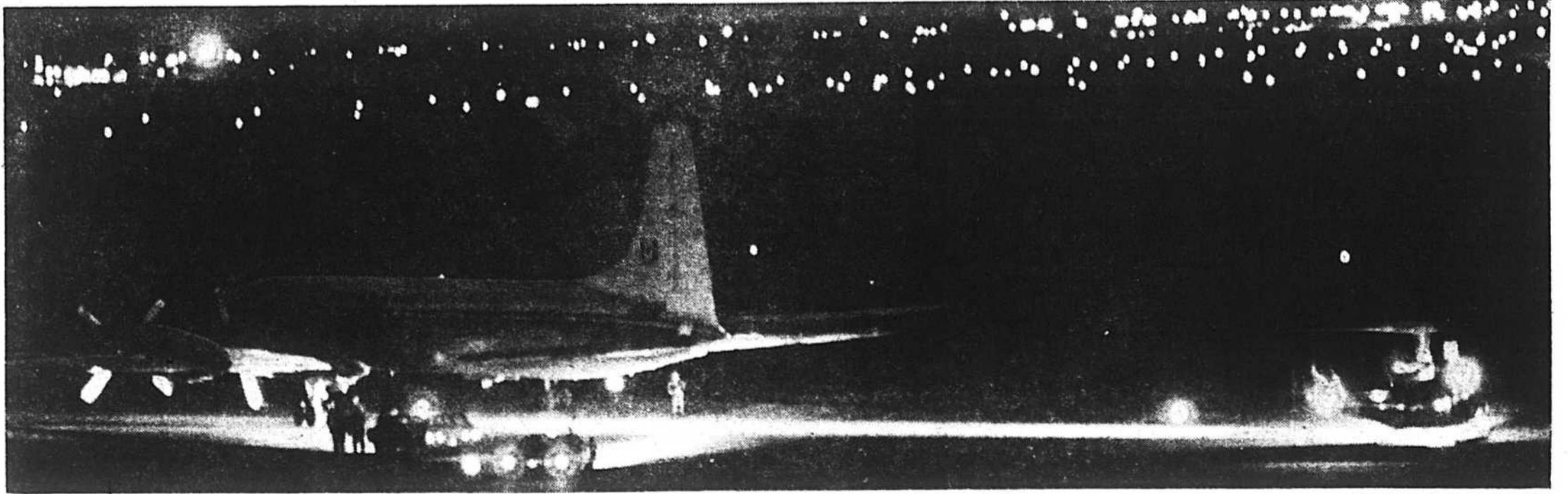
La police n'a pas dévoilé si elle

Voir **JAMES CROSS** en page A 6

- Page A 5
 - 60 jours dans la vie de James Richard Cross
- Page A 12
 - 1.000 policiers et soldats
 - La conférence de presse du ministre Choquette
- Page A 13
 - La police était sur la piste depuis trois semaines
 - Le pire était à craindre
 - \$5 pour une place sur le balcon
- Page A 14
 - Terre des Hommes devient terre cubaine
 - Mme Cross, "Tout a bien fini et c'est merveilleux"
 - Une occasion a brillé entourant le "Yukon" avant le départ pour la Havane
- Page A 15
 - Retrait graduel mais non définitif des troupes
 - L'homme de la rue ne croit pas que ce soit la fin du FLQ
 - Turner: les mesures de guerre ont été très efficaces



- Trois brise-glace sur le Saint-Laurent — page A 2
- Abolition des conseils de comté — page A 3
- Création de la ville de Sainte-Scholastique — page A 3



Sur la piste sombre de Dorval, hier soir, l'hélicoptère des Forces armées canadiennes, qui a effectué le transport des ravisseurs du diplomate James Richard Cross, depuis Terre des Hommes, s'est posé à quelques pieds du quadrimoteur des forces armées qui a transporté le groupe jusqu'à Cuba, comme il avait été prévu dans l'offre de sauf-conduit faite par les gouvernements provincial et fédéral, le soir de l'assassinat du ministre Pierre Laporte.

sommaire

Annonces classées / D 2 à D 10
Arts et Spectacles / B 8 à B 11
Bandes dessinées / C 10
Cinéma / B 9
Décès, naissances, etc. / D 11
Economie / C 1 à C 4

Editorial / A 4
Êtes-vous observateur? / D 4
Horoscope / D 12
Informations étrangères / C 5
Informations nationales / A 2, A 11, D 1
Loisirs et Récréation / C 10

Mots croisés / D 5
"Mot-mystère" / D 3
Radio et télévision / B 9
Sports / B 1 à B 7
Tribunaux / A 7
Vivre aujourd'hui / A 8 à A 10
Votre médecin / A 10



Aujourd'hui, neige intermittente ou poudrière, s'éclaircissant la nuit prochaine. demain, ensoleillé.
Min. 20 - Max. 30
Détails page A 6

ça descend bien... avec

VICHY CÉLESTINS

SUPER-LOTO
Jouez \$4.00 gagnez \$200,000

Le "bill de l'auditeur général" a été retiré au consentement unanime de la Chambre des communes

OTTAWA (PC) — L'habileté du vieux routier de la procédure parlementaire, M. Stanley Knowles (NPD) — Winnipeg — Nord-Centre, a abouti jeudi, aux Communes, au retrait du bill C-190, concernant l'auditeur général.

Se fondant sur des propos émis, la veille, par le Président du Conseil du Trésor, M. Charles Drury, selon qui l'opposition ne donnerait pas son consentement à un retrait du bill, M. Knowles a voulu prouver à sa manière que le ministre avait tort.

Il a présenté en Chambre une motion demandant que la Chambre donne son "consentement unanime" au retrait du bill. A la surprise du gouvernement, la motion fut adoptée, et le bill fut retiré.

L'opposition critiquait le bill, lu en première lecture, il y a plus d'une semaine, parce qu'il cherchait à museler l'auditeur général, voulant le réduire à un "teneur de livres", selon M. Stanfield.

Le bill retiré, il est maintenant douteux qu'il revienne à cette session. M. Drury a déclaré que le comité des comptes publics continuera à "redresser" le statut de l'auditeur général.

M. Drury, par la suite, a déclaré qu'il était content du retrait de ce bill qui tendait à restreindre les pouvoirs de l'auditeur général. Ce poste, a-t-il dit, est devenu un ballon politique.

Il a aussi déclaré aux journalistes qu'il n'a pas l'intention de démission-

ner, parce que le gouvernement a accepté la proposition du NPD de retirer le bill du programme des Communes.

M. Drury, qui n'était pas en Chambre, au moment de cette acceptation unanime de la motion NPD, a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'un bill du gouvernement.

Ce à quoi M. Stanfield a répliqué qu'il s'agissait bien d'un projet du gouvernement qui voulait contester les recommandations et les critiques de l'auditeur général.

"Le gel des salaires, a dit M. Stanfield, chez les employés de l'Auditeur, doit être levé. Il faut lui donner les outils pour qu'il termine son travail."

Selon Robert Burns, seul le PQ "s'est tenu debout" au cours des derniers six mois au Québec

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le député péquiste de Maisonneuve, M. Robert Burns, a déclaré hier, qu'à la suite de la crise Cross-Laporte et des derniers six mois d'administration du gouvernement Bourassa, de la faiblesse relative des autres partis d'opposition, à la Chambre, l'UN et le RC-Québec, seuls les sept députés péquistes avaient montré qu'ils étaient capables de se tenir debout et de constituer la véritable "opposition officielle" à l'Assemblée nationale.

Le leader parlementaire du Parti québécois participait à un débat ce midi à l'Université Laval où étaient réunis environ 400 étudiants.

M. Burns a déclaré que les "images électorales" du Parti libéral (Québec au travail, le parti d'avant-garde, le parti jeune et efficace) étaient des mythes qui étaient maintenant tombés.

Selon M. Burns, tout ce que le gouvernement libéral a fait s'est de laisser à Ottawa prendre les décisions majeures dans une crise qui le concernait de près, perpétuer l'inefficacité policière malgré des pouvoirs extraordinaires, laisser grimper le taux de chômage, montrer son vrai visage par l'entremise de certains des députés qui se sont prononcés en faveur d'un retour à la peine de mort, d'une "censure virile" des médias d'information, d'une "revision des libertés", d'un commissaire-enquêteur qui "tamisera" l'enseignement dans les écoles, présenter en les amenuisant des lois qui appartenaient à l'ancien gouvernement UN, faire voter des lois-matrasques pour les ouvriers de la construction et les médecins... etc.

Devant la récente "démission" du gouvernement et des autres partis d'opposition, a souligné M. Burns, le rôle d'opposition officielle dévolu au PQ n'a pas été facile, surtout lorsque la

population se prononce à 83 pour cent en faveur des mesures de répression.

"Mais le PQ, a dit le leader parlementaire, est fier du courage qu'il a manifesté durant la dernière crise en maintenant ses positions, en oeuvrant dans un système qu'il juge par ailleurs inacceptable."

D'autre part, a souligné M. Burns, le gouvernement actuel est un gouvernement faible qui recule sur tous les plans, présente des mesures faibles et attend que la population lui pousse dans le dos pour agir.

Interrogé par les étudiants au sujet de l'affaire Caloil, M. Burns a déclaré qu'elle constituait justement la preuve de la faiblesse du gouvernement Bourassa, incapable de défendre les intérêts du Québec devant les pressions d'Ottawa et des intérêts économiques ontariens.

M. Burns a par ailleurs admis, en réponse à d'autres questions, que s'il y avait élection demain, la récente crise nuirait de toute évidence à la cote électorale du PQ, bien que celui-ci n'ait pas honte des positions qu'il a adoptées et qu'à long terme il en bénéficierait.

Selon le député, les Québécois ne sont pas dupes des politiciens qui ven-

lent les apeurer et l'on a par ailleurs droit d'être sceptiques devant les derniers sondages CROP qui ont été faits en pleine crise, alors que les Québécois, surtout au téléphone, se méfiaient de tout le monde. UQOI qu'il en soit, au sein du parti lui-même, les militants, selon M. Burns, sont sortis intacts de la crise. Quant à la population, elle verra que le PQ ne pouvait adopter une position différente durant la crise et comprendra que ce parti fut le seul à se tenir debout. Elle aura alors confiance en lui, surtout en raison de sa position séparatiste modérée qui attirera ceux qui veulent voir disparaître le terrorisme.

Interrogé sur la question de la participation du PQ aux prochaines élections fédérales, M. Burns la considère comme une perte d'énergie. Il affirme que les péquistes devraient être invités à appuyer dans leurs comités ceux des conservateurs ou des néo-démocrates qui sont aptes à comprendre le problème particulier du Québec. Mais M. Burns n'a même pas voulu affirmer que le PQ devrait appuyer en bloc le NPD, soulignant qu'il était encore possible qu'une aile droitiste s'empare de ce parti à son prochain congrès.

La coopération franco-québécoise s'est multipliée par dix depuis six ans et va croissant

PARIS — La coopération franco-québécoise, qui fonctionne sur une base institutionnelle depuis six ans, s'est multipliée par dix depuis le voyage du général de Gaulle au Québec et semble promise à croître avec les années.

C'est ce qu'ont rappelé en se congratulant, hier après-midi, au cours d'un colloque de trois heures tenu à Paris, devant quelque 75 personnes réunies dans la salle des conférences de la mairie du IV^e arrondissement, l'ex-ministre français Alain Peyrefitte, président d'honneur de l'Association France-Québec (qui organisait cette rencontre), M. Yves Michaud, commissaire général à la Coopération du gouvernement du Québec, M. Xavier Deniau, président de l'Association France-Québec, et quelques autres membres de ce groupement, dédié à faire connaître le Québec et établir des échanges et des liens toujours plus étroits entre lui et la France.

M. Yves Michaud a dit quelques mots pour expliquer que la légitimité des accords de coopération franco-québécois se fonde, d'une part, sur le fait que dans les domaines qui lui sont exclusifs, le gouvernement québécois est le seul habilité à parler au nom de l'éthnie québécoise, et, d'autre part, sur le fait qu'il est dans la nature des choses que dans ces domaines le Québec ait des rapports internationaux.

M. Alain Peyrefitte, pour sa part, s'est attaché à faire l'historique de la coopération franco-québécoise, après avoir dit qu'avec elle avait débuté le processus de la connaissance et de la reconnaissance du Québec par la France, en mettant fin à la barrière psychologique qui les séparait depuis 1763. M. Peyrefitte a souligné que cette coopération était maintenant irréversible.

Au cours de la réception donnée ensuite à l'Hôtel de ville de Paris par les autorités municipales, le président du Conseil, M. Didier Belfour, a dit que le Québec a maintenant "le sentiment d'être un peuple adulte qui entend désormais vivre comme tel."

Pour M. Belfour, le général de Gaulle, lors de sa visite de 1967, n'a pas "suscité" le fait québécois: "Il n'a fait que le constater."

"En voyant la foule de Canadiens français venus à l'aéroport déployer d'immenses banderoles "Ce n'est qu'un au revoir", dit-il en souvenir du voyage qu'il fit chez nous en 1967, j'ai eu le sentiment que le général avait bien été fidèle en traduisant les aspirations profondes de votre pays."

Au cours du colloque, deux jeunes usagers de la coopération franco-québécoise furent invités à dire ce qu'ils en pensaient.

Une jeune enseignante québécoise, Mlle Doucet, qui a enseigné dans la province française durant un certain temps, a fait des observations comparatives qui ont fort intéressé l'auditoire, composé en très grande majorité de Français.

Elle a déploré notamment le système administratif lourd, excessivement hiérarchisé, qui tient les maîtres en tutelle, décourage les initiatives et encourage l'irresponsabilité; la lourdeur des traditions, le scepticisme face au renouveau, la pénurie de matériel audio-visuel, le décalage des manuels par rapport au monde moderne, le système d'inspection rigide qui rend les maîtres craintifs.

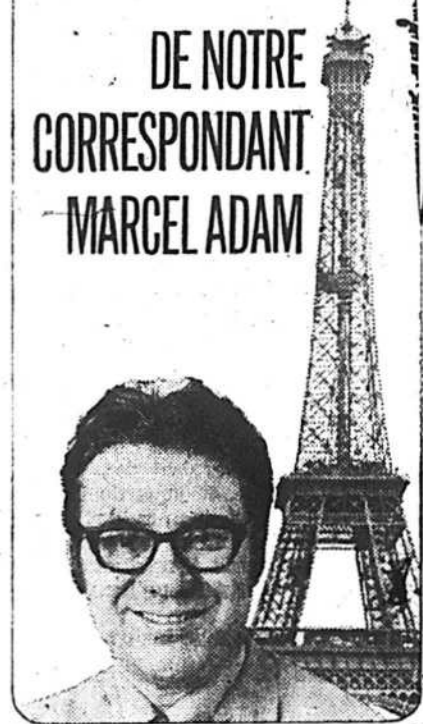
Mais tout n'est pas que négatif, pour Mlle Doucet, qui trouve que si l'enseignement est rigide et contraignant, il se révèle avec le temps capable de développer le sens de l'efficacité et de l'observation, en même temps qu'une bonne vision analytique des événements. Elle pense que l'idéal serait de trouver un moyen terme entre cette rigidité et la trop grande liberté qui existe dans l'enseignement au Québec. Enfin elle préfère le système laïque français au système confessionnel du Québec qui n'accorde pas assez de liberté aux étudiants.

Un coopérant français, qui a fait un stage au Québec, à l'emploi du ministère de l'Agriculture, a surtout parlé de l'attitude des Québécois vis-à-vis des Français.

Il a constaté que si les Québécois portent la France dans leur cœur, par contre les Français ne sont en général pas très considérés. Ils trouvent, dit-il, que les Français ne représentent pas les valeurs de la France auxquelles ils se rattachent. Ils notent qu'un certain type d'immigration française a peut-être prêté le franc à ces critiques.

Par exemple, il a retenu que les Québécois reprochent aux Français d'être "snobs", d'être de beaux parleurs "qui veulent tout nous apprendre", d'être "des privilégiés qu'il faut supporter", d'apporter de bonnes idées mais de manquer "de sens pratique". Enfin il a remarqué que les jeunes Québécois refusent autant la France que le Canada, l'Angleterre et les Etats-Unis, que plusieurs ne croient pas que leur langue doit être dépourvue de ses caractéristiques — y compris le "joual" — pour se modeler sur celle des Français.

Il attribue cette attitude des Qué-



DE NOTRE CORRESPONDANT MARCEL ADAM

bégeois au long abandon du Québec par la France.

En terminant, le jeune coopérant français a loué chez les Québécois leur esprit d'initiative, d'organisation et de tolérance ("dont nous pourrions nous inspirer en France"), leur ouverture d'esprit, leur capacité de partager les responsabilités, leur méthode et technique dans les affaires ("qui font défaut en France").

Quelques professeurs français ont déploré que si peu soit fait en France pour faire connaître le Québec à la population étudiante. Il n'y a actuellement que quatre chaires de civilisation canadienne-française, mais elles ne se trouvent pas à Paris, mais en province: à Strasbourg, Lille, Rouen et Poitiers — et encore est-il difficile de trouver des titulaires.

L'un s'est dit scandalisé qu'il n'existe en France aucun enseignement francophone non français, pour ensuite suggérer l'établissement d'une fondation, financée par les deux gouvernements, qui comblerait cette lacune.

Un professeur a fait part d'une expérience personnelle qu'il a proposé de faire étendre à tout le système d'enseignement. Ses élèves ont entrepris une correspondance avec les élèves d'une classe québécoise. Dans un premier temps, ils se décrivent eux-mêmes et accompagnent leur missive d'une photo; dans un second temps, ils décrivent leur famille et leur milieu familial en y ajoutant aussi des photos. Si cette pratique, dit-il, qui enchante les enfants, était répandue systématiquement, elle contribuerait rapidement à faire se connaître les deux peuples.

La suggestion a été accueillie avec enthousiasme et retenue pour étude.

Trois, brise-glace entre Montréal et Portneuf en 71-72

L'hiver prochain, trois brise-glace seront affectés à la partie du fleuve située entre Montréal et Portneuf, et des brise-glace supplémentaires pourront être rapidement disponibles si nécessaire.

Ces trois brise-glace seront le "Ernest Lapointe", le "Montcalm" et le "Norman McLeod Rogers" récemment mis en service. Ces navires seront basés à Trois-Rivières à compter de la mi-décembre.

Le choix du port de Trois-Rivières s'explique du fait que les embâcles se produisent généralement en amont de ce port et que le seul moyen vraiment efficace pour les briser est de les attaquer par l'aval de façon à ce que les blocs de glace puissent être entraînés par le courant au fur et à mesure qu'ils sont détachés. Ces brise-glace connaissent une activité presque continue au cours de l'hiver.

Les brise-glace sont cependant assez souvent gênés dans leur travail par des conditions de navigation difficiles et par la mauvaise visibilité. Afin de remédier à cette situation, la division du chenal maritime a effectué des essais d'un système de navigation par radar qui, installé sur le "Rogers" cet hiver, lui permettra de travailler quelle que soit la navigabilité. On espère ainsi augmenter considérablement le nombre de jours où les brise-glace pourront lutter contre la formation d'embâcles.

La Division du chenal maritime connaît le succès dans son programme de contrôle des glaces depuis quelques années. Une simple comparaison entre les nombres de jours durant lesquels la navigation commerciale a dû être niée hivers l'établit de façon certains hivers, l'établit de façon certaine: 1965-66: 39 jours; 1966-67: 43 jours; 1967-68: 28 jours; 1968-69: 18 jours et 1969-70: 6 jours.

DERNIERS JOURS

GRANDE VENTE DE LIQUIDATION

SANS PRECEDENT

DE PEINTURES A L'HUILE

présentement à

La Galerie Royale

1420 ouest, rue Sherbrooke 845-4383

Commençant lundi le 7 décembre

de 12h à 22h (10h p.m.) TOUS LES JOURS

H. DARWIN

Le groupe renommé de 17 artistes et collègues européens.

Treizième exposition et vente annuelle de Noël

150 peintures à l'huile originales

Cette exposition est la plus grande jamais tenue en cette ville. Depuis deux ans, nous avons réservé des peintures jugées de la plus haute qualité. Et nous sommes fiers de disposer de la plus grande variété de peintures à l'huile vendues à des prix jamais offerts auparavant au Canada.

Parmi les sujets abordés, se trouvent de merveilleux et intéressants paysages, des mers, des scènes urbaines, des personnages et autres portraits, des fleurs aux couleurs chatoyantes, des natures mortes, le tout dans les styles traditionnel et contemporain.

Dimension	Prix de catalogue	Prix de vente
14 x 16	\$ 45.00	\$16.00
18 x 22	\$ 85.00	\$28.00
23 x 27	\$130.00	\$44.00
27 x 35	\$135.00	\$46.00
27 x 35	\$170.00	\$56.00
32 x 44	\$250.00	\$84.00
31 x 55	\$280.00	\$94.00

Encadrement de qualité inclus dans les prix

Salon Dauphin, Hôtel Windsor, Montréal

DERNIER JOUR LUNDI LE 14 DECEMBRE

ENTREE GRATUITE CATALOGUE GRATUIT

Pendant les Fêtes offrez Seagram en toute confiance.

Seagram's 100 Pipers DE LUXE SCOTCH WHISKY

Seagram's V.O. CANADIAN WHISKY

Seagram's Extra Dry Gin

Abolition éventuelle des conseils de comté

par Florian BERNARD

Le gouvernement du Québec annoncera l'abolition de l'une des plus vieilles structures administratives de la province, celle des conseils de comté, d'ici la fin de l'année.

Cette décision de faire disparaître les 74 conseils de comté du Québec et, du même coup, leurs préfets et leurs fonctionnaires, sera contenue dans un livre blanc relatif à la loi-cadre créant les communautés municipales, document que le ministre des Affaires municipales, M. Tessier, doit déposer à l'Assemblée nationale dès la semaine prochaine.

Le budget actuel de l'ensemble des conseils de comté à travers le Québec se situe à environ \$2 millions.

Ces conseils de comté englobent 1,350 des 1,600 municipalités de toute la province. Les municipalités groupées dans les conseils de comté sont régies par le Code municipal plutôt que par la Loi des cités et villes.

Une nouvelle structure

L'annonce par Québec de la disparition des conseils de comté sera accompagnée de la divulgation d'une nouvelle formule d'administration rurale, formule dont la première consé-

quence sera de réduire considérablement le nombre actuel des municipalités.

En effet, selon les objectifs du premier ministre Robert Bourassa lui-même, le nombre des municipalités devra passer de 1,650 à 200, et ce sur une période approximative de deux ans.

Une première étape doit consister en la fusion, d'ici un an, de quelque 1,300 villages et paroisses répartis dans toutes les régions de la province, pour les convertir en 650 municipalités environ.

Puis, ce rythme des fusions devra

s'accroître au cours de l'année suivante.

Chaque "nouvelle" municipalité devra posséder une population d'au moins 5,000 habitants pour être viable.

C'était prévisible

La disparition imminente des conseils de comté et leur remplacement par une "nouvelle formule" encore inconnue étaient prévisibles.

En effet, le 21 septembre dernier, lors du dernier congrès des conseils de comté, à Montréal, le ministre Maurice Tessier avait déclaré, on ne peut plus directement, que "les con-

seils de comté ne sont plus adéquats, ne sont plus viables, ne sont plus efficaces, et doivent disparaître sous leur forme actuelle".

La "nouvelle formule" que précède le ministre des Affaires municipales tient principalement dans un regroupement général des municipalités rurales.

Même si les détails de cette opération ne sont pas encore tous connus, on peut d'ores et déjà supposer, à la lumière des récentes déclarations émanant des autorités gouvernementales, que les régions rurales auront

leurs communautés propres, groupant environ 35,000 habitants.

Incidentement, une première communauté sera tout d'abord créée au nord de Sainte-Scholastique.

Il y aura donc des communautés urbaines pour les régions essentiellement urbaines (Montréal, Québec, etc.), puis des communautés municipales pour les régions essentiellement rurales (Gaspésie, Lac-Saint-Jean, etc.), et enfin des communautés régionales regroupant à la fois des centres urbains et des centres ruraux (Trois-Rivières, Abitibi, Sherbrooke, etc.).



Le jeune Janie Broad, 7 ans, de London, en Ontario, a eu la surprise de sa vie, hier, en essayant de récolter d'une machine distributrice de bandes dessinées, le fruit de son investissement (10 cents). Comme il allait enfin récupérer son dû, sa main est demeurée coincée dans l'appareil, plutôt gourmand que généreux. La mère du petit Janie a immédiatement appelé les pompiers qui sont venus tirer de cette impasse l'enfant encore tout étonné de cette mésaventure.

Maman!
Maman!
ma main!

Le jeune Janie Broad, 7 ans, de London, en Ontario, a eu la surprise de sa vie, hier, en essayant de récolter d'une machine distributrice de bandes dessinées, le fruit de son investissement (10 cents). Comme il allait enfin récupérer son dû, sa main est demeurée coincée dans l'appareil, plutôt gourmand que généreux. La mère du petit Janie a immédiatement appelé les pompiers qui sont venus tirer de cette impasse l'enfant encore tout étonné de cette mésaventure.

Robert Lemieux, Michel Chartrand, Pierre Vallières, Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois: le juge leur refuse tout cautionnement

par Léopold LIZOTTE

A l'heure même où les ravisseurs de M. James Richard Cross obtenaient leur sauf-conduit pour Cuba, Me Robert Lemieux, Michel Chartrand, Pierre Vallières, Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois apprennent, eux, que leur séjour forcé, rue Parthenais, allait tout bonnement se continuer.

En troisième division des Assises, le juge Kenneth J. Mackay rendait en effet une décision de sept pages dans laquelle il renvoyait une requête des cinq prévenus pour reprendre leur liberté sous cautionnement.

Aucun d'eux ne se trouvait cependant en cour, à ce moment-là, mais le tribunal a remis au greffier cinq copies de son jugement à être expédiées à chacun.

Rappelons que seul Me Lemieux avait eu la permission de venir présenter son point de vue devant le tribunal, les autres pouvaient expédier

des notes écrites à la cour, s'ils le désiraient.

Au tout début de ses remarques, le juge McKay a souligné que deux des détenus s'étaient prévalus de cette offre, mais seulement pour lui faire parvenir des "jérémiades et de la scatologie", et aucun argument en droit.

Pour étayer son refus, le tribunal a soumis que l'argument de la défense à l'effet qu'il n'y avait pas eu de preuve qu'une insurrection appréhendée existait au pays, le 15 octobre, ne tenait pas.

Et pour la bonne raison que, selon la Loi des mesures de guerre, il suffit que la reine ou le gouverneur en conseil décide qu'il y a tel état de choses pour que preuve soit faite que de telles circonstances existaient réellement.

Il a soumis également que les requérants n'avaient aucunement démontré que la Loi sur les mesures de

guerre était illégale et inconstitutionnelle.

Or, dit-il, celle-ci a préséance sur le code pénal, dans le moment, et elle enlève au juge toute discrétion pour accorder un cautionnement aux prévenus, tant que le procureur général n'y a pas consenti.

Quant au deuxième point soulevé par la défense, sur leur appartenance à l'association illégale, le tribunal se dit d'avis, comme l'avaient fait remarquer les procureurs spéciaux de la poursuite, Mes Bruno-J. Patenaude, Yves Fortier et Fred Kaufman, qu'il ne s'agit pas là d'un point légal, mais d'une question de fait qui ne peut être tranchée qu'à leur procès.

Même si, dans le cas de sédition, portée en vertu du code pénal, la cour a toujours juridiction pour accorder un cautionnement, il serait prématuré d'en accorder un, tant que le procureur général n'aura pas donné son consentement dans l'autre cas.

Le nouvel aéroport engendre une nouvelle ville, Ste-Scholastique

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement a déposé, hier, à l'Assemblée nationale une loi ayant pour but principal de constituer, à compter du 1er janvier prochain, une nouvelle ville, portant le nom temporaire de Sainte-Scholastique et regroupant les 12 municipalités touchées directement par l'aménagement du futur aéroport international, ainsi qu'une partie de la ville de Sainte-Thérèse-Ouest et de la paroisse de Saint-Jérusalem-d'Argenteuil.

C'est le ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier, qui a déposé le projet de loi no 60, hier, à l'Assemblée nationale, en précisant qu'il abrogeait la "Loi du bureau d'aménagement des environs du nouvel aéroport international au Québec". C'est le ministre lui-même qui assumera désormais les droits et obligations de ce bureau.

La nouvelle ville est constituée en réalité par le territoire affecté par l'expropriation faite par le gouvernement fédéral pour l'aménagement du nouvel aéroport.

Le bill 60 édicte des mesures concernant l'aménagement du territoire environnant la ville de Sainte-Scholastique, dans les comtés d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Terrebonne.

Quant au nom véritable que portera la future ville, le choix, a dit le ministre, en sera laissé aux contribuables habitant la région (qui auront à faire des recommandations au gouvernement à ce titre).

Un conseil de 14 membres

La nouvelle ville de Sainte-Scholastique, selon le bill 60, sera régie par la Loi des cités et villes, et la première

élection générale y sera tenue le premier dimanche de novembre de l'an prochain. Jusqu'à cette date, la ville sera administrée par un conseil de 14 membres, représentant chacune des anciennes municipalités.

L'article 2 du projet de loi mentionne que le regroupement concerne: les villages de Saint-Augustin, Saint-Benoît et Sainte-Scholastique; les municipalités et paroisses de Saint-Antoine-des-Laurentides, Saint-Augustin, Saint-Benoît, Saint-Canut, Saint-Herman, Saint-Janvier-de-Blainville, Sainte-Monique et Sainte-Scholastique; la municipalité de Saint-Janvier-de-Lacroix et les parties de Sainte-Thérèse-Ouest et Saint-Jérusalem.

Le conseil temporaire de 14 membres sera constitué des maires ou conseillers désignés par les municipalités anciennes. Le maire de la nouvelle ville, d'autre part, sera désigné par les conseillers et choisi parmi eux au cours d'une assemblée qui doit avoir lieu au plus tard le 8 janvier prochain.

Le bill 60 prévoit qu'un administrateur désigné par le gouvernement exercera à l'égard de la ville certains pouvoirs que peut exercer la Commission municipale de Québec à l'égard des municipalités. Ce contrôle cessera au plus tard le 31 décembre 1971 ou à toute autre date antérieure fixée par le gouvernement.

En vertu du projet de loi, également, le ministre des Affaires municipales devra préparer un plan indiquant les affectations du sol dans le territoire environnant la ville de Sainte-Scholastique. Ce plan sera déposé au ministère ou tout intéressé pourra en prendre connaissance à compter du 31 décembre 1971.

Par ailleurs, dans les deux années suivantes, toutes les municipalités comprises dans le territoire devront adopter et faire approuver par le ministre un plan directeur.

Zonage, construction

En plus, dès l'entrée en vigueur de la loi, toutes les municipalités comprises dans le territoire devront adopter et faire approuver par le ministre des règlements touchant le zonage, la construction et la création d'une commission d'urbanisme. Toute construction sera interdite dans les municipalités rurales comprises dans le territoire jusqu'à ce que le ministre ait approuvé les règlements du conseil de ces municipalités touchant le zonage, la construction et la création d'une commission d'urbanisme.

Quant aux cités et villes comprises dans le même territoire, toute construction y sera également gelée à l'expiration des trois mois que la loi accorde à ces conseils pour faire approuver, par le ministre, les mêmes règlements que ceux énumérés au paragraphe précédent.

Le ministre pourra toutefois permettre qu'on déroge au gel de construction.

D'autre part, les municipalités qui formeront la nouvelle ville ne pourront, d'ici le 1er janvier prochain, engager leurs crédits sans l'assentiment de l'administrateur. Le projet décretera enfin l'annexion à la cité de Lacluse, aux conditions à être fixées par la commission municipale de Québec (après enquête), de la partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Jérusalem qui ne sera pas englobée par la nouvelle ville.

...que 200 maires et conseillers qualifient de projet trop hâtif

par Florian BERNARD

Le ministre des Affaires municipales du Québec, M. Maurice Tessier, a dû affronter un feu très nourri de questions, hier soir à Sainte-Scholastique, alors que plus de 200 maires ou conseillers des villes touchées par le bill 60 s'étaient réunis à son invitation.

Même si, dans la plupart des cas, on accepte d'emblée le principe de créer une seule ville d'environ 17,000 âmes sur l'emplacement du nouvel aéroport international, on reproche au gouvernement d'avoir agi trop rapidement. On lui reproche surtout d'avoir préparé le bill 60 sans consulter les divers conseils municipaux de cette vaste région.

Le maire de Blainville, M. Jean-Paul Boisvert, se faisant le porte-parole de ses collègues, a reproché au ministre d'avoir rédigé une loi qui sera adoptée avant que les conseils municipaux aient eu le temps de l'étudier.

Adoption à toute vapeur

Le ministre a déclaré qu'il a l'intention de faire adopter le bill 60 d'ici au 20 décembre, peut-être avant. Il a dit que, chose certaine, cette loi sera adoptée avant l'ajournement de la

présente session, ce qui veut dire avant Noël.

C'est précisément la nature du reproche des maires. On estime qu'il sera impossible, dans un aussi court laps de temps, de soumettre les modifications que l'on voudrait voir apporter à la loi.

A ces objections, M. Tessier a déclaré que les "tergiversations" du gouvernement précédent et les "nombreux retards à négocier avec les autorités fédérales" ont forcé le cabinet à présenter cette loi rapidement car, n'eût été la querelle Ottawa-Québec sous l'Union nationale, ce bill serait déjà en loi.

"Nous proposons un bill qui accuse déjà des mois de retard", d'ajouter M. Tessier.

Un nouvel élan

L'adoption du bill 60 créant la ville portant le nom temporaire de Sainte-Scholastique entraînera automatiquement la disparition du Bureau d'aménagement du territoire de Sainte-Scholastique, organisme dont le maire Yves Ryan de Montréal-Nord était le président.

Interrogé à ce sujet, il a dit que les devoirs et les obligations de l'organisme qu'il dirigeait seront mainte-

nant dévolus au ministre des Affaires municipales.

Commentant le bill 60, M. Ryan a expliqué que, compte tenu des retards accumulés, il s'agit d'une excellente loi et d'un pas gigantesque vers le développement de toute la région.

Pour sa part, le ministre Tessier a annoncé, en premier, que la future ville sera vraisemblablement intégrée dans un vaste territoire désigné et profitera de généreuses subventions fédérales. Le ministre fédéral de Terrebonne, M. Roland Comtois, a confirmé cette information.

Travaux immédiats

M. Tessier a invité les dirigeants des différentes municipalités sur le point d'être regroupées de se réunir fréquemment, d'ici les prochains mois, en vue d'amorcer les structures de la nouvelle grande ville.

Il les a également invités à élaborer, dès maintenant, les futures commissions de la ville: notamment celles de l'urbanisme, des loisirs, des services de protection, des services de génie, etc.

Enfin, il leur a dit que des fonctionnaires de son ministère seront à leur entière disposition pour jeter les bases de la nouvelle ville.

Contrats de la CECM

Construction de huit écoles RAS: \$8 millions

La Commission des écoles catholiques de Montréal a résolu hier, lors de sa séance régulière, d'octroyer des contrats de \$8,500,000 pour la fabrication et mise en place des composants préfabriqués nécessaires à la construction de huit écoles selon la méthode RAS.

Ces contrats seront octroyés, subordonnément à l'obtention des autorisations gouvernementales requises, aux cinq entreprises dont les soumissions ont été retenues en janvier 1969 et dont les prix ont été rajustés en juillet 1970. Il s'agit de Francon Ltée pour le composant structure; Lennox Industries (Canada) Ltd., pour le composant chauffage-ventilation-refroidissement;

Electrolier Corporation, pour le composant plafond-éclairage; B. K. Johl Inc., pour le composant cloisonnement, et Bédard et Girard Limitée, pour le composant services électriques-électroniques.

Les huit écoles prévues au programme de construction RAS, dont trois élémentaires et cinq polyvalentes, représenteront un total de 12,700 places-élèves additionnelles. Leur coût approximatif sera de \$28,500,000, ceci à l'exclusion du coût des terrains, des honoraires professionnels et de l'ameublement, mais y compris le montant de \$8,500,000 que représente le coût global

des cinq groupes de composants préfabriqués.

Signalons de plus que la construction de ces écoles représente un volume de 1,500,000 pieds carrés, soit la moitié de ce qui avait été prévu originellement.

Les écoles RAS dont la construction sera échelonnée sur une période s'étendant de janvier 1971 à 1975, sont: l'école élémentaire Saint-Joseph, pour 840 élèves (construite entre les rues Saint-Martin et Richmond et prévue pour 1972); l'école élémentaire Saint-Tréneux, pour 710 élèves (quadrilatère Sainte-Émilie, Rose-de-Lima, Bédard et Notre-Dame et prévue pour 1972);

l'école élémentaire Joseph-Charbonneau, pour 250 handicapés physiques (construite entre les rues Beaubien et Lacordaire, prévue pour mai 1973); l'école polyvalente Saint-Vincent-Ferrier, pour 2,500 élèves, dont 500 sourds (construite sur un terrain situé au 85 ouest, rue Jarry, prévue pour avril 1973); l'école polyvalente Louis-Riel, pour 1,900 garçons (construite à l'angle du boulevard Rosemont et de l'avenue de Carignan, prévue pour mai 1973); l'école polyvalente Saint-Stanislas, pour 2,500 garçons (construite à l'angle des rues Saint-Denis et Saint-Groigne, prévue pour avril 1974); l'école des Métiers de l'Est, pour 2,500

élèves (construite au 3520, rue Hoche-laga, prévue pour mai 1974); et un complexe polyvalent pour 1,500 élèves qui sera construit dans la paroisse Sainte-Claire, à l'extrémité sud-est de la ville et prévu pour mai 1975.

Le perfectionnement

En outre, les commissaires de la CECM ont résolu d'intervenir auprès de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et du Comité paritaire de perfectionnement afin que le Comité paritaire reconnaisse officiellement d'une part la scolarité déjà reconnue par la CECM pour les cours de perfectionnement suivis du-

rant la période allant du 17 juin 1965 au 1er septembre 1970. Il appert qu'environ 250 enseignants à l'emploi de la CECM se verraient refuser cette reconnaissance par le Comité paritaire de perfectionnement.

D'autre part, la CECM a manifesté le désir de voir ledit Comité clarifier les décisions qu'il a prises en ce qui concerne le perfectionnement et enfin, elle espère que le Comité reconnaisse lui-même les cours de perfectionnement et de recyclage du personnel enseignant, et précise les mécanismes nécessaires.

la presse

Un répit mérité

Nous éprouvons un sentiment non pas de joie, mais de profond soulagement, de savoir que M. Cross est vivant et libre. Nonobstant toute autre considération, le fait que M. Cross soit sorti vivant de ce cauchemar est attribuable à son propre courage. Ne glosions pas là-dessus: il n'aurait pas été moins courageux s'il était mort. Qu'il sache seulement que nous l'admiraons d'avoir duré dans la nuit.

Pour éprouver vraiment de la joie, il faudrait pouvoir oublier que M. Pierre Laporte a été assassiné. Il faudrait aussi se faire accroire que la fin de ce cauchemar de deux mois est la fin de la nuit. Nous pouvons parler d'un répit, mais le triomphalisme est exclu.

Faisons quelques hypothèses. Imaginons que nous avons, par fonction, à prendre la décision finale au moment où l'on apprend que les recherches policières ont porté fruit et que l'on connaît le lieu de la captivité de M. Cross. Tout le monde se rappelle la menace proférée à plusieurs reprises par ses ravisseurs: Si la police nous cerne, nous nous ferons sauter avec notre otage. Quelle décision prendre alors?

Imaginons que, toute réflexion faite, nous décidons d'encercler la cachette et de sommer les ravisseurs de capituler. Au moment où nous prenons une telle décision, nous savons qu'elle peut entraîner deux conséquences contraires: ou bien les ravisseurs font tout sauter ou bien ils capitulent. Les deux choses sont possibles. Après coup, l'otage étant libéré, on nous félicitera d'avoir pris une telle décision et on louangera la calme avec lequel elle a été exécutée. Mais la même décision ayant un dénouement contraire aurait fait dire, aux mêmes commentateurs, que la décision était irresponsable, bête, inhumaine.

Ces jugements, portés rétrospectivement, sans tenir compte des conditions réelles dans lesquelles une décision a été prise, sont fondamentalement injustes. La décision et l'action qui s'ensuit, sont posées dans les conditions nécessaires de l'action, à savoir l'incertitude quant à ses conséquences. Il est facile, mais faux, de juger rétrospectivement une action, à partir de la connaissance que l'on a de ses conséquences effectives, et sans tenir compte du fait que l'action a dû être posée dans l'incertitude.

Entre l'action et ses conséquences, il y a toujours des impondérables. Les réactions rationnelles ou émotives des personnes impliquées dans cette action, la fatigue excessive de l'une d'entre elles ou sa résistance psychologique, un accident technique quelconque, enfin cent facteurs imprévisibles peuvent faire sortir, d'une action raisonnable, des conséquences malheureuses. Il n'est pas permis alors, si "honnêteté intellectuelle" veut dire quelque chose, de condamner l'action initiale, comme si ce qui s'est passé après avait été connu avant, avait été inscrit dans la nature des choses comme une nécessité.

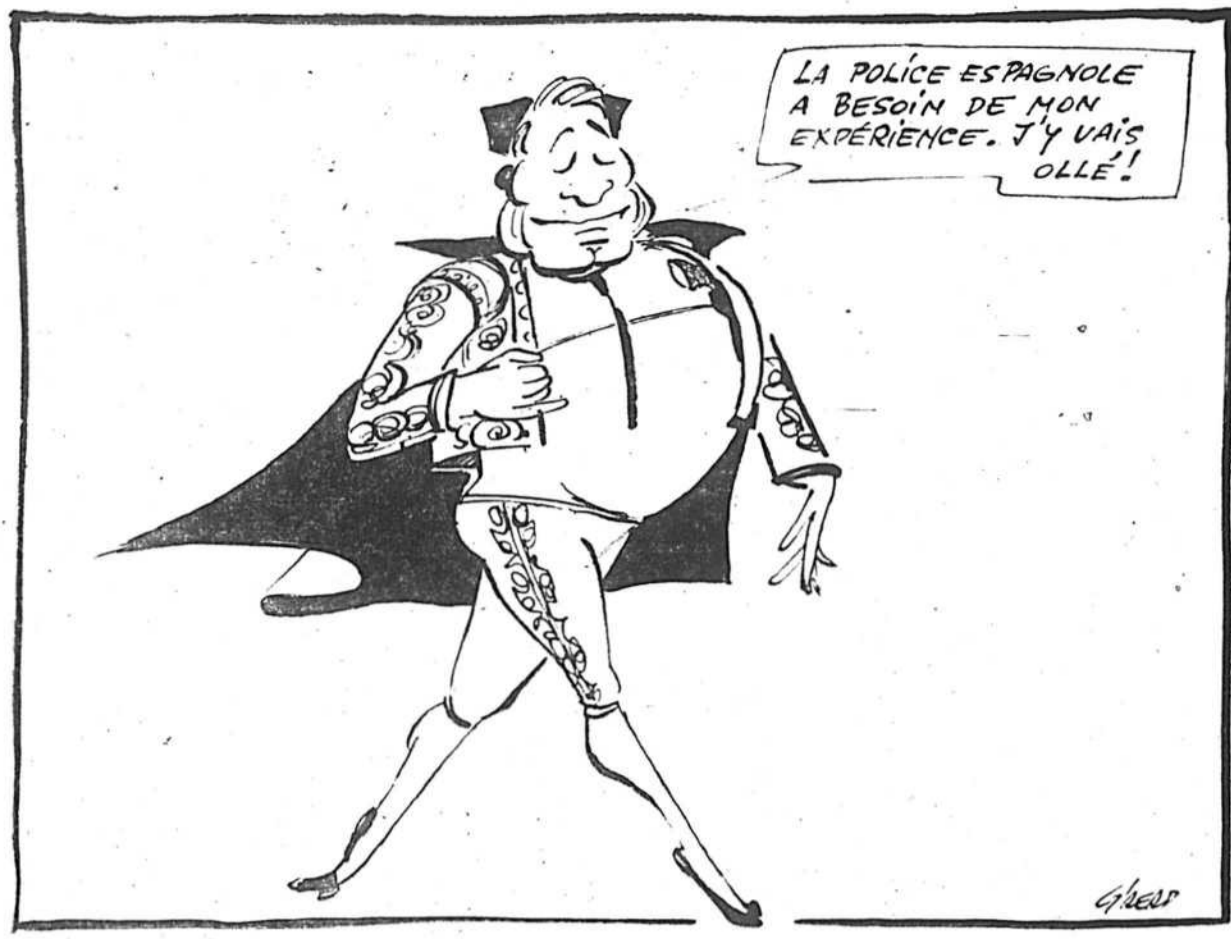
C'est pourquoi, malgré le dénouement heureux de l'action d'hier, il faut voir qu'elle a été entreprise dans l'incertitude. Le résultat aurait pu être différent: il aurait fallu alors avoir le courage de reconnaître un échec sans juger comme des criminels ceux qui étaient dans l'obligation d'agir. De même, il serait fallacieux, devant le succès de cette opération, de se faire accroire que son succès était assuré dès le point de départ. Même devant un succès manifeste, le triomphalisme est une forme de bêtise.

Revenons en arrière. Le 5 octobre, c'est dans l'incertitude que les gouvernements ont dû agir. Durant les jours qui suivirent, constamment placés devant de nouveaux ultimatums, c'est toujours dans l'incertitude qu'ils devaient réaffirmer leur décision initiale. En dehors de ce monde limité par les conditions concrètes de l'action, il y avait des critiques sûrs d'eux-mêmes, parce qu'ils se contentaient de jouer avec des mots. Ces mêmes critiques peuvent s'amuser aujourd'hui à retourner les faits sens dessus dessous, à prendre ce qu'on sait maintenant pour récrire les événements à leur façon et pour inventer les raisons de leur certitude.

La libération de M. Cross constitue un dénouement heureux d'un épisode pénible de notre histoire. C'est aussi un événement de portée internationale.

Au moment où, en Espagne, d'autres terroristes répètent le même geste que le FLQ, on peut penser que l'attitude des gouvernements québécois et canadien aura une influence sur les décisions que d'autres gouvernements seraient amenés à prendre dans des circonstances analogues.

Jacques TREMBLAY



Ottawa s'attaque au chômage

Les rajustements budgétaires qu'annonçait, hier soir, le ministre fédéral des Finances, M. Edgar Benson, semblent mettre deux points en lumière. D'une part, le budget prouve — mine de rien — que le fédéralisme coopératif est plus qu'une figure de style et, d'autre part, il indique, conformément à ce qu'appréhendaient nombre d'observateurs, le chômage menace de se servir d'une façon menaçante cet hiver, du moins dans l'est du pays.

En effet, M. Benson, cédant apparemment aux instances du premier ministre Robert Bourassa, ainsi qu'à celles de la députée de Québec à Ottawa, se trouve à avoir présenté un budget riche en mesures de relance. Il annonce une hausse de 10% par semaine des prestations de l'assurance chômage, et ce, à compter du 3 janvier 1971, dans le but évident d'atténuer les méfaits du ralentissement de l'économie dans certaines parties du Canada au cours de la saison rigoureuse qui s'annonce. L'opposition considère — et avec raison — que pareille initiative n'augure rien de très réjouissant.

Par ailleurs, le ministre annonce que des prêts, pour une somme de \$150 millions, seront consentis aux provinces afin de leur permettre de lancer des projets générateurs d'emplois l'an

prochain. Ces prêts, indique-t-on, devront surtout servir à promouvoir l'industrie de la construction. Ils seront accessibles aux provinces au prorata de leur taux de chômage.

De plus, une somme de \$23 millions sera versée aux départements et agences du gouvernement fédéral dans le but de créer des emplois dans les régions du Canada où le chômage sevit davantage.

Le fédéral entend aussi consacrer \$20 millions au prolongement des routes et autres services régionaux que nécessitera l'aménagement de l'Aéroport international de Montréal à Ste-Scholastique. Un autre \$40 millions ira grossir les fonds de la Société centrale d'hypothèque et de logement pour lui permettre de financer de nouveaux projets de construction domiciliaire. Enfin, le gouvernement se propose de redistribuer l'aide destinée aux régions à faibles revenus.

En bref, et contrairement à ce que certains optimistes avaient prédit, le rajustement budgétaire n'annonce aucune réduction de taxe. Mais on constate que les Maritimes et le Québec font l'objet d'une attention particulière. En fait, tout le Québec, y compris Montréal, se trouve classé parmi les zones désignées: un honneur peu enviable, mais grâce auquel

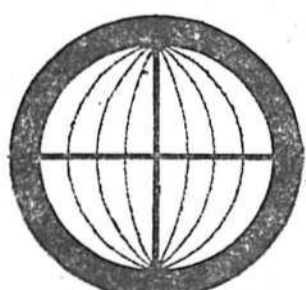
les intéressés pourront réussir à reprendre leur souffle. On constate également que tout l'est du pays, y compris le sud-est de l'Ontario, fait partie, aux yeux du fédéral, des régions qui ont droit aux subventions spéciales du gouvernement central.

Au dire du ministre du Développement régional, M. Jean Marchand, le rajustement budgétaire de M. Benson indique en quelque sorte que le gouvernement fédéral entend quelque peu s'aligner sur le rapport Raynaud en ce sens qu'il cherche à se conformer au principe qui veut que le développement du Québec passe par Montréal.

En effet, au dire des experts, sans le développement et l'expansion de Montréal, le reste de la province se trouve en danger de végéter.

L'Opposition considère que le budget porte à faux. Elle pense que le gouvernement aurait dû réduire les taxes plutôt que d'essayer de mettre sur pied un programme d'emplois. C'est à l'usage qu'on verra ce que vaut cette critique. En attendant, le contribuable peut se réjouir en pensant que si, d'une part, le gouvernement n'a pas cru devoir réduire les taxes, d'autre part, il n'entend pas non plus les augmenter.

Jean PELLERIN



la presse étrangère

Nouvelle histoire d'enlèvement

Il y a quelques jours, des terroristes basques ont enlevé le consul Eugene Baihl de la République fédérale d'Allemagne en vue d'obtenir la libération de seize nationalistes basques dont le procès vient de débiter à Burgos, en Espagne. Voici, à ce sujet, des commentaires de la presse parisienne:

"COMBAT" (indépendant de gauche)

"L'ETA, gauchiste pour certains, réactionnaire pour d'autres (...) doit l'essentiel de sa notoriété à son action terroriste. Comme le FLQ, comme les pirates de l'air palestiniens, (...) Personne, hormis quelques fanatiques, ne s'est encore permis d'applaudir à l'assassinat de M. Laporte au Canada, à l'enlèvement de diplomates américains, britanniques ou allemands, au Québec, au Brésil ou ailleurs. Voyons si maintenant il en sera différemment dans le cas de M. Baihl. (...) Restent les 16 Basques de Burgos (...) qui ne servent que d'étendard à des passions politiques. (...) Espérons que les juges de Burgos auront le coeur et l'intelligence de comprendre qu'en faisant de ces accusés des martyrs, ils se condamneraient eux-mêmes et ne feraient que donner de nombreux atouts à la violence."

"LES ECHOS" (quotidien d'information économique)

"Si la répression menée par le gouvernement franquiste contre les Basques est aujourd'hui ressentie dans toute l'Espagne, c'est qu'il y a conjonction de deux oppositions: celle des nationalistes visés, d'une part, et, d'autre part, celle d'une partie importante du peuple espagnol, excédée d'un régime qui n'a pas su se démocratiser. A Barcelone, à Madrid et ailleurs, on manifeste moins pour les Basques emprisonnés ou en passe d'être jugés que contre le gouvernement. Jusqu'où ira ce mouvement? Il est

bien difficile de le prévoir. Nul ne doute que l'armée et la police ne soient capables de mater quelques milliers de Basques rebelles. (...) Mais pourront-elles, le cas échéant, s'opposer à tout un peuple en révolte (...) ? Et le Général Franco le voudra-t-il, alors qu'il a lui-même mis en place une équipe dont l'objectif est exclusivement d'élever le niveau de vie du pays?"

PARIS-JOUR (gauche modérée)

"Le procès des séparatistes basques vient de rappeler à l'opinion internationale que le 'fait Franco' n'avait pas disparu. Il existe encore à nos frontières, en 1970, un régime de dictature dont le pouvoir ne repose que sur l'armée et la police. (...) Voilà ce qui permet de comprendre la résistance espagnole, la lutte qu'elle a engagée contre le franquisme. (...) Le procès Burgos prend une dimension considérable: des peines de mort ou de bannissement à vie apporteraient aux protestataires l'argument le plus indiscutable devant le monde pour justifier leur refus de toute concession à un système qui demeurerait fondé sur le mépris le plus élémentaire de la vie et de la dignité humaines."

"LA NATION" (Gauilliste)

"Le procès (de Burgos) avait, semble-t-il, momentanément uni les diverses oppositions au régime du général Franco. L'enlèvement du diplomate allemand, tout en pouvant amener le gouvernement de Madrid à durcir son attitude et à intensifier sa répression, risque d'avoir l'effet contraire. Déjà, dans les milieux de l'opposition (...) le geste de l'ETA, ou jeté un certain désarroi. En recourant à leur tour à la violence, les chefs du mouvement basque ne risquent-ils pas d'aller à l'encontre du but recherché en se coupant eux-mêmes de l'opinion?"

"L'AURORE" (droite radicale)

"Ce n'est pas seulement le procès de seize nationalistes basques,

mais le procès du séparatisme basque dans son ensemble qui s'ouvre aujourd'hui dans la ville espagnole de Burgos. La situation n'est plus la même qu'il y a trente ans: le régime franquiste a fini par accorder aux Basques qu'eux-mêmes se libèrent dans le domaine culturel. Mais ces derniers (...) exigent davantage. Une idée fait son chemin dans l'opinion: la "réunification" des sept provinces basques (quatre sont en Espagne et trois en France) qui pourraient constituer ensemble l'une des régions de l'Europe de demain. Pour le gouvernement espagnol, il ne s'agit là que de "subversion" (...) Mais pour les accusés de Burgos et leurs camarades, le pays basque est la seule patrie — car elle n'appartient pas à l'Espagne."

"LE FIGARO" (droite modérée)

"Gouvernement et militaires espagnols se trouvent placés devant la plus redoutable des responsabilités qui leur soit échouée depuis la fin de la guerre civile. Heure de choix, certes, heure de la vérité aussi, mais vérité incertaine et fuyante. (...) L'équipe au pouvoir, dont les capacités techniques sont ici hors de cause, ne saurait oublier le caractère inéluctable des lois historiques dont le déterminisme s'impose plus que partout ailleurs en Espagne. Une solution à la grecque, où les graves flottes actuels risquent de la mener, est en fait la dernière qui puisse être imaginée pour un pays sorti du sous-développement à la force du poignet et désormais sur la voie de l'essor."

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-2722. Seul La Presse Canadienne est autorisé à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe" Enregistrement numéro 14000. Service de retour gratuit. Service du tirage — le téléphone: 874-4814.

DOCUMENT

Henri Bradet, dominicain

Je ne crois pas qu'il soit exagéré de dire que le Père Bradet, à cet égard, a un moment donné — aussi court que l'on voudra — de notre histoire religieuse un catalyseur et un agent provocateur: le point de départ d'une optique nouvelle, d'une attitude nouvelle, maintenant partiellement perdues je le crains, mais qui pourraient bien encore un jour ou l'autre séduire et reconquérir des chrétiens désireux de s'engager, en tant que chrétiens, dans l'aventure du temps présent.

L'affaire Maintenant

Pour avoir été, sans en être, de l'équipe Maintenant à ses tout débuts, je voudrais essayer de décrire, pour ceux qui ne l'auront pas connu, le Bradet de ces heures exaltantes, pendant lesquelles il se révélait, je pense, jusqu'en ses profondeurs.

Une première constatation, fondamentale: personne à ce moment-là, et le Père Bradet moins que tous les autres, ne savait au juste de quoi il s'agissait ni où on allait. Je me rappelle très bien les premiers numéros d'une revue dont on ne savait ni si elle allait être trimestrielle, ou mensuelle ou hebdomadaire. Il était absolument inutile de demander au Directeur de préciser ses intentions, de dire ce qu'il attendait, préférait, refusait. Il n'y avait ni plan d'action, ni principes, ni ennemis à abattre ni amis à favoriser. Jusqu'au moment d'aller sous presse, les articles s'empilaient sous les yeux du Directeur, dans l'état du plus parfait désordre. Il les tâta d'une main méprisante, grognant de mécontentement, éternel insatisfait. Finalement, à la toute dernière minute, roulant des yeux résignés, il désigna ceci, cela, rayait des paragraphes entiers, changeant les titres, griffonnant son propre éditorial. Et c'est cela que le lecteur devorait deux ou trois jours plus tard.

La revue faisait chose pratiquement à tout coup. Elle était toujours à la fine pointe de l'actualité, précisément parce qu'elle était née, non d'un programme d'abord défini, mais de l'instinct d'un homme sensible à cette actualité. En cela, le Père Bradet ressemblait, à sa manière, au Père Bernadot, des éditions du Cerf, du moins à ce qu'on m'a dit de lui: incapable de projets à longs termes, mais maître dans l'art de saisir l'opportunité aux cheveux et d'en faire son profit. Cette méthode "pneumatique" avait, naturellement, quelques inconvénients. Le Père Daillière, homme précis et méticuleux, se trouvait là par bonheur

pour combler des vides et corriger de graves déficiences. Par contre, un collaborateur de Maintenant se voyait engagé dans une aventure humaine et religieuse aux risques imprévisibles. Dans ces choses, chacun se trouve juge par le public comme responsable de tout, alors que, dans le cas, le tout n'existant nulle part et se recréait à chaque numéro. Et pourtant les collaborateurs affluaient. Canadiens à Paris, Canadiens à Miami, groupes de curés, cercle de Freres et de Religieuses, politiciens, professeurs, de toute confessionnalité et de toutes tendances écrivaient d'eux-mêmes, tantôt pour le plaisir, tantôt pour la gratification, et cela n'en finissait plus.

Disons-le objectivement: Maintenant n'a jamais cherché en ce temps-là à troubler les esprits ni les consciences, en soulevant des problèmes insolites. Il n'y avait pas à créer des problèmes: il n'y avait plutôt qu'à les enregistrer, à les classer. Personne d'ailleurs n'attendait une réponse définitive, ni n'entendait fournir cette réponse. On voulait une réflexion en commun. Ce qui sort maintenant dans le Québec, mijotait déjà alors; il suffisait d'écouter les conversations à la Cafeteria de l'Université, dans les presbytères, sur les trains et les autobus, pour savoir à quoi les gens pensaient et quelles étaient au juste leurs préoccupations. Beaucoup d'articles ont été sollicités de la revue par des groupes de personnes écrivant de tous les coins du pays et demandant qu'on ait le courage de soulever le voile et d'attirer l'attention sur tel ou tel point en souffrance...

L'homme Bradet

Le Père Bradet, pour son compte, était l'homme éminent doué pour recevoir toutes les confidences et leur accorder une oreille attentive. Curé à Notre-Dame-de-Grâce, proche de ses paroissiens, il n'ignorait rien de ce qui se pensait ou disait tant chez les politiciens que chez les hommes d'affaires, autant dans les familles ordinaires que chez les gens bien (!). Il avait surtout le don unique de se faire accepter de tous. Peut-être parce qu'il n'était pas beau, qu'il n'éblouissait pas par ses mots incisifs et ses prises de position catégoriques, ses frères m'a s'e u l i n s pouvaient-ils supporter mieux celui à qui ils se croyaient supérieurs! Le Père Bradet était l'homme qu'on ne se gênait pas d'invectiver. Que de gens, après tel ou tel numéro de Maintenant, sont venus de charger sur lui leur hargne ou leur rage: c'était la chance et le salut du Père Bradet, ceux qui l'avaient rencontré s'en retournèrent apaisés et ren-

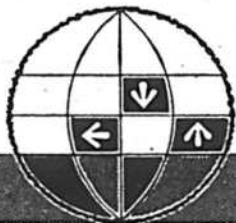
conciles. Ceux qui l'ont haï ne l'avaient jamais vu: ne lui avaient jamais parlé.

Je ne puis oublier le soir du lancement de Maintenant. Il y avait cercle autour du Directeur, peu reluisant malgré les admirables tuniques blanches dont il se vêlait, et toujours se frotter les yeux. Il avait si peu de tenue! Politiciens, professeurs, journalistes l'attaquaient à qui mieux mieux. Même des gens qui refusaient de s'adresser mutuellement la parole communautaire "à travers" Bradet. Celui-ci encaissait les mots qui, à proprement parler, ne s'adressaient pas à lui et, avec un talent et un humour merveilleux, il tirait de l'inepuisable collection de proverbes et dictons qu'il avait rapportés du comté de Charlevoix le mot de bon sens, le principe élémentaire, qui faisait pouffer tout le monde de rire et qui réconciliait tous les esprits. On ne pouvait vraiment pas lui en vouloir, même quand il venait de démolir votre dernier article, votre plus pur chef-d'oeuvre. Ce qu'on n'aurait supporté d'aucun autre, de lui on le tolérait. Je le répète: Bradet n'a eu pour ennemis que ceux qui ne l'ont jamais connu.

Le quatorze juillet de cette année, j'ai rencontré pour la dernière fois le Père Bradet à Paris. Il était à ses bons moments, enjoué, espérant recouvrer la santé et rentrer bientôt au Canada. Une joie profonde, consolation de ses derniers jours, le travail: l'épiscopat canadien venait de le remercier pour l'excellent travail qu'il faisait à Paris. Prêtre et religieux au fond de l'âme, il avait vu tomber enfin ce voile d'incompréhension dans lequel il s'était cru enveloppé pendant si longtemps. Un petit événement en particulier l'avait agréablement surpris, et je me permets — sans indiscretion je suppose — de le rapporter d'après son propre récit. Il était rue de Babylone, quand un voyageur canadien de passage commença une conversation avec lui, qui dura plus de deux heures. A la fin, ce dernier lui demanda: "Qui êtes-vous, monsieur l'abbé, ou mon Père?" — "Bradet..." — "Pas le Pradet de maintenant?" — "Oui!"... — "Ah vous, alors! Savez-vous que, pendant des semaines, je me suis demandé si j'avais encore le droit de dire ma messe, tant je vous en voulais pour tel article... Mais, entre nous, vous savez... je crois aujourd'hui que vous aviez raison..."

Je ne serais pas étonné que cette conversation ait donné au Père Bradet la force de subir ensuite son agonie jusqu'à la fin. Il s'est senti réconcilié, accepté. Comme tant d'autres, il ne voulait que servir et aimer, et c'est chose plus facile à désirer qu'à réussir.

Edmond KOBILLARD e.p.



PLEINS FEUX

SUR L'ACTUALITE



M. Cross au moment de sa libération.

60 JOURS

dans la vie de James Richard Cross

par Huguette LAPRISE

JAMES RICHARD CROSS a "perdu deux mois de sa vie"; Pierre Laporte, la sienne. Six révolutionnaires se sont choisis un pays d'adoption tandis que trois autres, présument toujours à Montréal, sont intensément recherchés. L'état de guerre a été prononcé; la loi des mesures d'urgence a été sanctionnée. Cinquante personnes sont encore derrière les barreaux: deux ont été condamnées à des peines d'emprisonnement.

Soixante jours de suspense que le Québec, le Canada, voire le monde entier ont vécu, centrés sur deux individus: James Richard Cross, attaché commercial de la Grande-Bretagne au Québec et Pierre Laporte, ancien ministre du Travail et de l'Immigration et un mouvement révolutionnaire, le Front de libération du Québec.

Un coin du voile est levé! Du moins, sur l'affaire Cross. James Richard Cross est libre, après soixante jours de "réclusion".

Que s'est-il passé pendant ces deux mois au cours desquels la société québécoise a pivoté autour d'un nom qui le 4 octobre, veille de son enlèvement, était inconnu de presque toute la population. Que s'est-il passé pendant ces jours où il a vu la mort de près, sans apercevoir un rayon de soleil?

Lundi, 5 octobre

— à 8 h 20, quatre individus armés de mitraillettes kidnappent à sa résidence de la rue Redpath Crescent, sous les yeux de sa femme, James Richard Cross, chef de la délégation commerciale du Royaume-Uni, à Montréal.

— à 16 h, le ministre de la Justice rend publiques les conditions exigées par les ravisseurs pour la libération de leur otage:

1. La libération de 13 prisonniers politiques.
2. Un avion pour assurer le transport de ces prisonniers politiques vers Cuba ou l'Algérie.
3. La garantie que le ministre fédéral des Postes réengagera les employés de Lapalme.
4. Une rançon de \$500.000 en lingots d'or, mis à bord de l'avion qui assurera le transport des prisonniers.
5. La dénonciation du délateur qui a révélé l'existence de la dernière cellule du Front de libération du Québec.
6. La publication, dans les journaux, du manifeste politique du FLQ.

Mardi, 6 octobre

Le cabinet fédéral se réunit et convoque ensuite les chefs de parti fédéraux. Une station radiophonique de Montréal reçoit un message du FLQ, dans lequel on menace de tuer M. Cross, si le gouvernement n'accepte pas les six conditions des ravisseurs. Un délai est fixé à 8 h 15, le mer-

credi matin. M. Cross écrit à sa femme.

Dans la soirée, M. Sharp, le ministre des Affaires extérieures, annonce aux Communes le rejet des six conditions. Il offre néanmoins aux ravisseurs, de négocier. De Montréal où il est descendu à l'hôtel Reine-Elisabeth, M. Bourassa déclare qu'il approuve la décision d'Ottawa.

Mercredi, 7 octobre

Cinq heures après le délai fixé à 8 h 15, le FLQ envoie à la station CKLM un second communiqué fixant un nouveau délai à midi, jeudi. Le message est accompagné d'une lettre de M. Cross dans laquelle il recommande l'acceptation des conditions. Au cours d'une émission spéciale sur les ondes de Radio-Canada, M. Sharp lance un appel au FLQ et lui propose la médiation.

Jeudi, 8 octobre

Le délai fixé par les ravisseurs expire. Un nouveau délai est fixé à minuit.

Une des conditions de libération de M. Cross est remplie: le manifeste est diffusé par Radio-Canada. Il est également publié dans tous les journaux.

Vendredi, 9 octobre

Plusieurs heures après le dernier délai fixé, au cours desquelles tous et chacun se demandent si M. Cross n'est pas déjà mort, un communiqué du FLQ fixe un nouveau délai à 18 h, samedi.

Samedi, 10 octobre

M. Jérôme Choquette, ministre de la Justice du Québec, offre aux ravisseurs un sauf-conduit pour un pays de leur choix, en échange de M. Cross. Il refuse les conditions.

A 18 h 20, 18 minutes après l'expiration du délai, le FLQ frappe à nouveau. Le ministre du Travail et de l'Immigration dans le cabinet provincial, M. Pierre Laporte, est enlevé devant sa résidence, rue Robitaille, à Saint-Lambert.

Dimanche, 11 octobre

Tôt le matin, la station radiophonique CKAC retrouve dans une poubelle de la station de métro Peel, le premier communiqué de la cellule de financement Chénier, du FLQ. On menace d'exécuter M. Laporte et un délai est fixé à 22 h.

Au début de l'après-midi alors que le cabinet de M. Bourassa est réuni à l'hôtel Reine-Elisabeth, les reporters de CKAC découvrent un deuxième communiqué accompagné d'une lettre de M. Laporte à M. Bourassa, et vers la fin de l'après-midi, un troisième communiqué, à l'angle des rues Union et Sherbrooke. La police effectue des perquisitions et interroge les présumés sympathisants du FLQ. Dans la soirée, M. Bourassa propose aux ravisseurs de négocier la libération des otages.

Lundi, 12 octobre

Un autre communiqué concernant M. Cross et une lettre de ce dernier sont retrouvés dans une boîte téléphonique à l'angle des rues Beaubien et 10^{ème} Avenue.

Peu de temps après, un autre communiqué est découvert. Il est de la cellule Chénier. Elle semble plus exigeante que la cellule de libération qui détient M. Cross. Ce communiqué, qu'on qualifie de dernier, est accompagné d'une lettre de M. Laporte à sa femme, et de ses cartes de crédit.

Mardi, 13 octobre

Le processus de négociation entre les deux négociateurs choisis — Me Robert Demers, pour le gouvernement

et Me Robert Lemieux (qu'on libère à cet effet), pour le FLQ.

Mercredi, 14 octobre

Les négociations se poursuivent tant bien que mal.

Jeudi, 15 octobre

Le gouvernement du Québec rejette les conditions du FLQ et offre la libération conditionnelle de cinq des prisonniers politiques et un sauf-conduit aux ravisseurs. Le FLQ a jusqu'à 3 h. pour faire connaître sa décision.

Le gouvernement du Québec fait appel à l'armée.

Vendredi, 16 octobre

Le délai fixé par le gouvernement du Québec au FLQ expire, sans que ce dernier se fasse entendre. A 4 h., le gouvernement d'Ottawa proclame la loi des mesures de guerre. Plusieurs libertés civiles sont suspendues.

Un tourbillon de perquisitions et d'arrestations déferle sur la province. Aux quatre coins des gens — présumés felquistes, présumés sympathisants au FLQ — sont arrêtés, interrogés, et soit relâchés ou soit détenus, selon les circonstances.

Du 5 octobre au 3 novembre, 455 personnes sont arrêtées, 403 sont libérées, 50 sont détenues, deux sont condamnées.

Samedi, 17 octobre

Le corps de M. Pierre Laporte est retrouvé dans le coffre arrière d'une voiture, à Saint-Hubert. Un communiqué déposé à la Place des Arts avait en effet précisé que la Chevrolet, qui avait servi à l'enlèvement du ministre, était à Saint-Hubert et que son corps y avait été déposé. Le FLQ précise que M. Laporte a été exécuté à 18 h 18, ce même jour.

Dimanche, 18 octobre

Dans une église de l'est de la ville, on retrouve un communiqué du FLQ et une lettre de M. Cross. Ce dernier exhorte le gouvernement à remplir les conditions exigées pour sa libération.

Lundi, 19 octobre

A la suite d'une information, la police est conduite à la maison où a été détenu et assassiné M. Laporte, sur la rue Armstrong à Saint-Hubert. Elle y retrouve de la littérature subversive, des taches de sang, une machine à écrire, celle qui a servi à écrire quelques communiqués.

Des mandats d'arrestation sont émis contre quatre individus que l'on suspecte d'avoir trempé dans les enlèvements et même d'avoir assassiné M. Laporte: les frères Paul et Jacques Rose, Bernard Lortie et Francis Simard.

Mardi, 20 octobre

M. Laporte est inhumé au cimetière de Mont-Royal, après des funérailles au cours desquelles des mesures de sécurité — comme en n'en a jamais vu ici — sont prises. M. Trudeau est à la tête d'une délégation de hauts-fonctionnaires de Québec, Montréal et Ottawa.

On est toujours sans nouvelle de M. Cross.

Mardi, 27 octobre

Après neuf jours de silence, le Front de libération fait entendre un nouveau son de cloche, sans toutefois faire connaître le sort du diplomate James R. Cross. Au communiqué est joint le passeport périmé de Paul

Rose. Celui-ci signe le communiqué de son empreinte digitale.

Lundi, 2 novembre

Le ministre fédéral de la Justice, M. John Turner, dépose aux Communes un nouveau projet de loi, destiné à remplacer la Loi des mesures de guerre.

Vendredi, 6 novembre

Bernard Lortie, un des suspects dans l'affaire est appréhendé dans un appartement de l'ouest de Montréal. Ses présumés complices, les frères Roses et Francis Simard, échappent à la police, 22 heures plus tard. Ils s'étaient cachés dans un réduit qu'ils avaient eux-mêmes construit, à quelques pas des policiers qui montaient la garde.

Mme Cross quitte Montréal.

Les ravisseurs du diplomate font parvenir sa photo à la police. Il est assis sur une caisse supposément pleine de dynamite en train de faire une réussite. Il semble avoir perdu plusieurs livres.

Samedi, 7 novembre

L'enquête du coroner sur la mort de Pierre Laporte commence, présidée par le juge Jacques Trahan. Lortie est le témoin vedette. Il confesse avoir pris part à l'enlèvement de M. Laporte avec les frères Rose et Simard. Il a quitté ainsi que Paul Rose, la maison de la rue Armstrong, avant l'assassinat. Il ne révèle pas où sont cachés ses présumés complices.

Lundi, 16 novembre

L'opération-ratissage est entreprise par les forces armées et policières. Les maisons de 18 municipalités, du secteur ouest de l'île de Montréal, sont fouillées; les gens sont interrogés.

Une nouvelle cellule FLQ, la cellule Louis Riel, menace de tout faire sauter à Montréal, si dans 4 jours, les 24

prisonniers politiques ne sont pas élargis.

Depuis 10 jours, on est sans nouvelle de M. Cross.

Mardi, 17 novembre

L'Opération-Laurentides est entreprise. On décide de fouiller, maison par maison, tant qu'on n'aura pas retrouvé M. Cross et ses ravisseurs ainsi que ceux de M. Laporte.

Samedi, 21 novembre

Richard Bros, un des compagnons de Jacques Lanctôt, condamné à un an de prison en 1963, pour activités terroristes, se suicide dans une prison de Londres.

Une lettre de M. Cross est reçue. Il affirme qu'il est en vie et en bonne santé.

Mardi, 24 novembre

L'enquête du coroner sur les circonstances de la mort de M. Laporte reprend. Lise Rose, sœur des frères Rose, est accusée d'outrage au tribunal après avoir refusé de témoigner et avoir crié qu'elle avait été déshabillée et battue par des policiers. Elle est quelques jours plus tard condamnée à 6 mois de prison. Un autre témoin refuse de témoigner: Clément Roy. Il est condamné à neuf jours de prison pour outrage au tribunal.

Le secrétaire général des Nations-Unies, M. U. Thant, déclare qu'il n'aimerait pas mieux que d'accéder à la demande du FLQ dans son dernier communiqué et de devenir le médiateur pour la libération de M. Cross. Mais le gouvernement n'y donne pas suite.

Mercredi, 2 décembre

M. Maurice Saint-Pierre, directeur de la Sûreté du Québec, annonce que des progrès sont faits dans l'affaire Cross. Quelques heures après la libération de M. Cross, il fera toutefois savoir que cette déclaration n'avait

rien à voir avec le dénouement de l'affaire Cross.

Jedi, 3 décembre

Après que tout l'état-major de la Sûreté du Québec, de la police de Montréal, de l'Armée canadienne et de la Gendarmerie Royale, ait délibéré pendant près de douze heures, la police assiège une maison, rue des Récollets, où M. Cross est détenu, au numéro 10945. On force ainsi les ravisseurs à négocier.

M. Cross sort de la maison, vers 1 h 30, en compagnie de ses ravisseurs: Marc Carbonneau, Jacques Lanctôt, Jacques Cossette-Trudel et Pierre Seguin. Ils sont accompagnés de deux avocats: Me Bernard Mergler et Me Robert Demers.

Ils se dirigent vers "Terre des Hommes" où doit avoir lieu l'échange. Les ravisseurs remettront M. Cross en échange de sauf-conduits pour Cuba. Ils sont rejoints par des membres de leur famille.

A 6 h 30, sept personnes, Jacques Lanctôt, sa femme et leur fils; Jacques Cossette-Trudel, sa femme et Marc Carbonneau montent à bord d'un avion de l'armée canadienne et s'envolent vers Cuba. Deux représentants du gouvernement canadien sont présents.

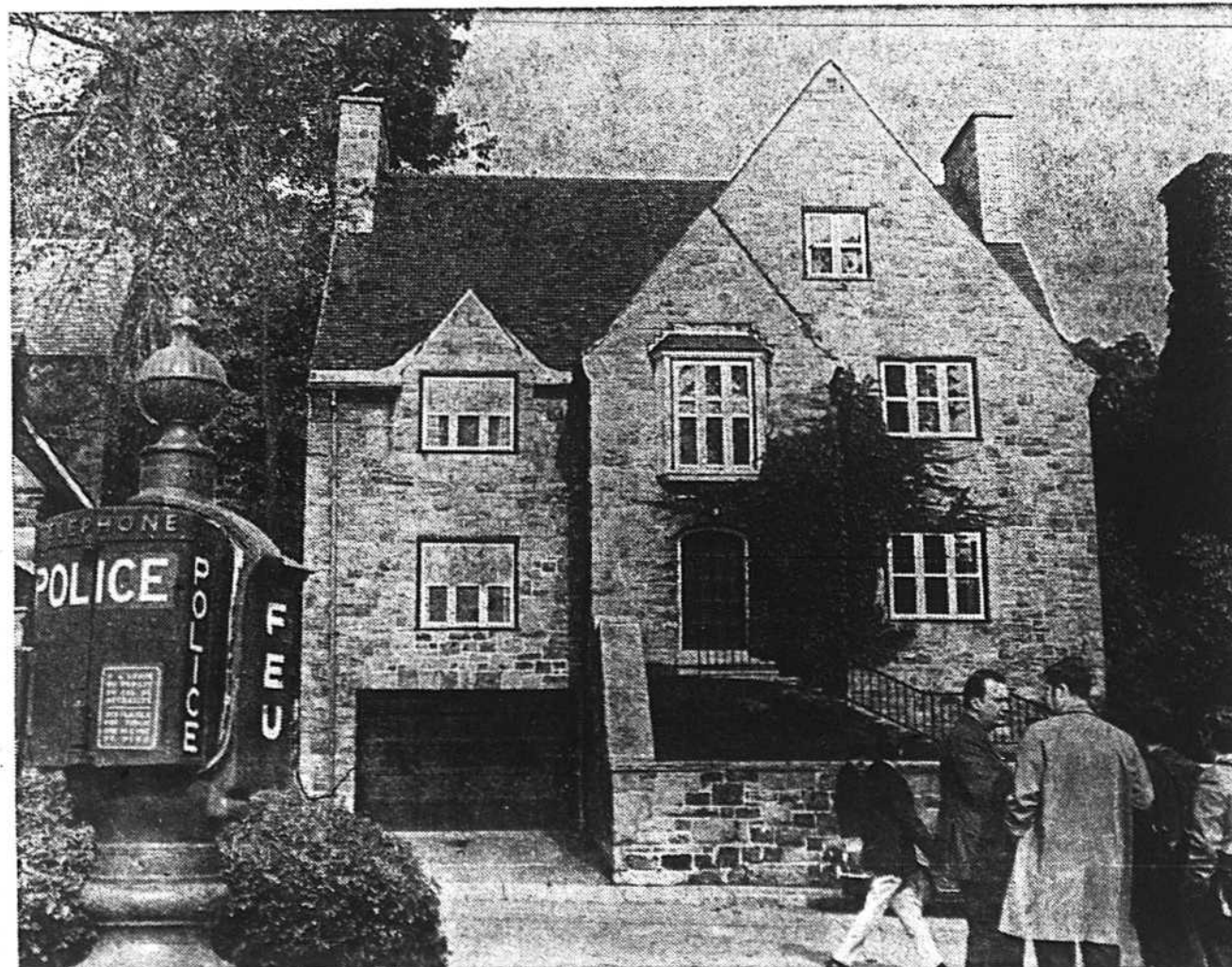
Entre-temps, M. Cross est au pavillon canadien, devenu extension de l'ambassade cubaine, à Montréal. Avant d'être vraiment libre, il attend que ses ravisseurs aient mis le pied, en terre cubaine.

Vendredi, 4 décembre

A 1 h 07, les exilés arrivent à La Havane, leur terre d'adoption. Presqu'au même moment, M. Cross quitte le "territoire cubain" pour Montréal.

Il est libre! Le rideau s'est baissé sur l'affaire Cross.

L'affaire Laporte n'en est qu'à sa troisième phase: l'enquête du coroner... les assassins courent encore.



C'est ici, au 1297 Redpath Crescent, que le 5 octobre dernier, débuta ce qu'on appelle aujourd'hui "l'affaire Cross-Laporte".

le TEMPS qu'il fera

Première tempête de neige

La première "véritable" tempête de neige s'est abattue, la nuit dernière, sur la région de Montréal. On s'attend, selon le bureau météorologique de Dorval, que le mauvais temps persiste pendant une bonne partie de la journée pour recouvrir rues et routes, d'une couche de 2 à 5 pouces de neige.

Des risques de verglas, de bancs de neige sont signalés et les automobilistes sont priés d'exercer une extrême prudence.

Au ministère de la Voirie on indiquait ce matin que l'état des routes dans toute la région de Montréal — notamment sur la Transcanadienne entre Montréal et Drummondville — était déplorable. La situation semblait toutefois moins grave au nord de la région métropolitaine.

La police de Montréal rapportait aussi que les rues étaient extrêmement glissantes. Toutefois on ne comptait pas ce matin, avant 7 h., un nombre d'accidents plus élevé que d'habitude.

À l'aéroport, on ne semblait pas entrevoir de retard dans les envolées. La tempête qui s'abat en ce moment vient des Grands Lacs et se dirige vers la côte atlantique. Elle touche surtout le sud du Québec, entraînant dans son sillage des vents de près 36 milles à l'heure dans les plus fortes rafales.

Le temps demeurera froid. Il y a lieu de croire qu'il s'éclaircira samedi pour se recouvrir dimanche car une seconde tempête de neige, prenant naissance au lac Winnipeg arrivera au Québec. D'autres chutes de neige sont prévues.

Minimum 20° — Maximum 30°

Régions des Laurentides: neiges, chutes de neige locales l'après-midi. Ventoux, demain, périodes ensolleillées, se couvrant au cours de l'après-midi. Maximum 25 à 30. Minimum la nuit prochaine, environ 15. Maximum demain, environ 25.

Régions de Montréal, Ottawa et Cantons de l'Est: avis de conditions routières dangereuses. Neige intermittente ou poudreuse, chutes de neige locales plus tard l'après-midi et s'éclaircissant la nuit prochaine. Ventoux. Accumulation prévue de deux à quatre pouces de neige. Demain, généralement ensolleillé, se couvrant en fin de journée. Maximum environ 20. Minimum la nuit prochaine 20. Maximum demain, environ 30.

Régions de Québec, du Saint-Maurice et Lac Saint-Jean: généralement neiges avec neige intermittente. Demain, généralement ensolleillé avec nébulosité variable, chutes de neige locales, ventoux. Maximum environ 25. Minimum la nuit prochaine 15. Maximum demain 20 à 30.

Régions de Baie-Comeau et Sept-Îles: généralement clair ce matin suivi de chutes de neige locales l'après-midi et ce soir. Demain, nébulosité variable, chutes de neige locales, ventoux. Maximum environ 20. Minimum la nuit prochaine 15. Maximum demain 15 à 20.

Régions de Rimouski et Gaspé: ciel variable avec chutes de neige locales au cours de la nuit. Demain, chutes de neige locales et ventoux. Maximum 25 à 30. Minimum la nuit prochaine, 15 à 20. Maximum demain 20 à 30.

Fête: sainte Barbe

BENSON

SUITE DE LA PAGE A 1

get qui touche surtout à des problèmes conjoncturels.

Parmi les principales mesures annoncées au budget, on notera la création, à titre provisoire, d'une caisse de financement qui s'apparente à celle dont M. Robert Bourassa avait suggéré l'établissement pour lutter contre les problèmes conjoncturels comme le chômage et l'inflation.

Elle n'aura pour l'instant que \$150 millions à répartir entre les provinces pour des projets prioritaires, projets que les provinces n'auraient pas autrement entrepris, et dont un "comité fédéral" jugera à l'avance s'ils créeraient assez d'emplois pour justifier les prêts. Qui seraient remboursables en 15 ans au taux d'intérêt du régime de pension du Canada.

Les autres mesures annoncées au budget sont les suivantes:

- Les taux de prestation d'assurance chômage seront relevés de 10 pour cent à compter du 3 janvier, ce qui représente une dépense d'environ \$54 millions pour le reste de l'année financière et la prochaine.
- Le gouvernement gonfle dès maintenant son budget de travaux publics d'une somme de \$23 millions qui s'ajoutent à des dépenses de l'ordre de \$60 millions, autorisées récemment par le gouvernement.
- \$20 millions seront consacrés à l'aménagement des services locaux nécessaires et à la construction de routes autour du nouvel aéroport international de Montréal.
- Le budget de la Société centrale d'hypothèques et de logement sera immédiatement accru de \$40 millions destinés à des régions où la situation du logement et de l'emploi est particulièrement difficile. Cela s'ajoute à une injection de \$100 millions survenue au cours de l'été et consacrée largement à la construction de logements à loyers modiques.
- Des modifications seront apportées à la loi sur les subventions au développement régional. Toute la région du sud-ouest du Québec et du sud-est de l'Ontario sera désignée, et on relèvera le plafond des subventions destinées à divers projets dans la région de l'Atlantique.
- Une aide de transition sera accordée à l'industrie de la chaussure pour lui permettre de s'adapter aux exigences des techniques modernes de production.

Enfin, le gouvernement modifie son programme d'allocations d'amortissement aux industries et épargnera ainsi aux entreprises une somme de \$25 millions en 1971-72.

Un déficit de \$570 millions

Toutes ces mesures, et celles qu'avait annoncées plus tôt le gouvernement, créeront un déficit de \$570 millions au cours de l'année financière qui se terminera en mars, alors qu'on avait d'abord anticipé un excédent de \$250 millions.

Elles exigeront d'ailleurs une ponction très considérable du gouvernement sur les marchés de capitaux. Elle sera telle en 1971-72 qu'elle pourrait bien en limiter l'accès aux gouvernements des provinces ainsi qu'aux municipalités.

Le ministre a profité de son budget

pour faire un long examen de la situation économique. Il s'en dégage que si la confiance avait commencé à revenir, il faudrait beaucoup d'efforts et une longue patience pour remettre l'économie en état de fonctionner à plein rendement, c'est-à-dire à utiliser l'ensemble des ressources productives du Canada.

M. Benson a dit avoir décelé dans la période récente une hausse de l'emploi et de la production réelle, ainsi que de la construction d'habitations. Il a noté également sa satisfaction quant à l'évolution de notre commerce international et quant à la réduction du rythme de progression de l'inflation. Mais il a dit que le sous-emploi et l'inflation restent les principaux ennemis des Canadiens.

Il a aussi rappelé de quelle façon le gouvernement avait modifié son tir depuis le printemps dernier:

- transferts de l'ordre de \$350 millions aux provinces;
- programme d'emploi des étudiants au cours de l'été;
- accroissement de \$100 millions du budget de la SCHL;
- programme de travaux publics d'une valeur de \$60 millions;
- réduction des taux d'intérêt;
- aide aux chantiers maritimes;
- hausse des pensions aux anciens combattants.

Il a annoncé que la nouvelle politique sociale du gouvernement aura un impact à court terme et que les contributions aux provinces au titre de la péréquation, des programmes à frais partagés et du développement régional seront considérablement haussées en 1971-72.

25.000 emplois nouveaux

Dans un effort pour illustrer l'impact que peut avoir ce budget sur l'économie, des porte-parole du gouvernement ont indiqué hier que l'ensemble des nouvelles dépenses gouvernementales directes et indirectes pourraient créer environ 25.000 emplois nouveaux.

Ils ont également indiqué qu'ils attachent la plus haute importance à la décision de modifier le système d'allocations d'amortissement aux entreprises. Il s'agit d'une proposition en vertu de laquelle les entreprises ont, à compter de ce soir, l'autorisation de faire valoir leurs nouveaux investissements en machinerie, équipement et édifices à 115 pour cent de leur coût réel aux fins du calcul touchant les amortissements de capital investis.

Les porte-parole du gouvernement estiment que 3 milliards d'investissements seront ainsi touchés jusqu'à la fin de 1972, que cela représente environ \$460 millions et une économie de \$25 millions en impôts.

Enfin, ils ont indiqué clairement que le gouvernement n'hésitera pas à imposer des contrôles des prix et des revenus si l'économie ne se comporte pas relativement bien de ce point de vue.

Des journalistes ont fait remarquer à des fonctionnaires qu'une réduction de taxes agit beaucoup plus rapidement sur l'économie qu'un programme visant, par des programmes complexes, à créer des emplois.

Ils ont répondu à cela qu'on peut exercer une plus grande mesure de sélection des secteurs qu'on veut toucher lorsqu'on agit par le biais de programmes précis plutôt que par une réduction générale de taxes.

"J'ai perdu..."

SUITE DE LA PAGE A 1

semblé en bonne condition physique et morale.

Comme un prisonnier politique

Tant à M. Bourassa qu'à M. Choquette, M. Cross a révélé qu'il avait été traité comme un prisonnier politique. Il a toujours été détenu dans la même maison. Il était gardé dans une chambre. Quand il devait en sortir pour aller aux toilettes, il était surveillé par un des ravisseurs armés.

"Il a mangé, mais de là à dire qu'il a 'bien mangé', a déclaré Lord Dunrossil, tout en ajoutant que ses conditions de détention semblaient meilleures que celles de M. Laporte.

Tout en assurant M. Bourassa qu'il se porte bien, M. Cross a dit qu'il croyait avoir maigri. "Mais je peux m'en passer", a-t-il ajouté en riant.

Les mêmes vêtements

Quand il a quitté la maison de la rue des Récollets, M. Cross portait les mêmes vêtements que sur la photo qui fut envoyée à la police par ses ravisseurs: des pantalons bleu foncé, une chemise blanche à rayures et un pullover noir. Il avait une barbe de deux jours. Ses cheveux étaient très longs.

160 films en français

La plupart du temps de sa détention, M. Cross a regardé la télévision. Il a visionné 160 films en français, ainsi qu'il l'a dit à M. Choquette, ici avec une pointe d'humour typiquement britannique.

D'ailleurs, quand M. Bourassa est arrivé au pavillon canadien, extension du territoire cubain, afin de rencontrer M. Cross, ce dernier, qui regardait une conférence de presse à la télévision, lui a dit qu'il s'agissait du même appareil de télévision que celui qui était dans la maison, les ravisseurs l'ayant apporté avec eux.

Les funérailles de M. Laporte

Le mardi, 20 octobre, toujours à la distraction favorite qui lui est imposée — on censure toutefois les émissions — M. Cross est autorisé à regarder les funérailles du ministre Pierre Laporte, kidnappé cinq jours après lui, par le FLQ également, et assassiné.

Qu'a ressenti M. Cross? Quelles angoisses ont alors été les siennes, et pendant toute la durée de sa détention?

À ces questions, MM. Choquette, — on censure toutefois les émissions — laissant à M. Cross le soin de le faire lorsqu'il le jugera bon.

PASSAGERS

SUITE DE LA PAGE A 1

la police et la Justice depuis plusieurs années.

Sa première comparution devant un tribunal remonte au mois d'août 1963 alors qu'il avait été accusé, en même temps que deux autres individus, d'avoir conspiré pour allumer un incendie à la caserne des Fusiliers Mont-Royal, avenue des Pins et d'avoir allumé un incendie dans la bâtisse abritant la Légion canadienne, à Laval-Quest; d'en avoir allumé un deuxième dans la caserne du régiment de Maisonneuve, au 275 est, rue Craig, et un troisième dans un abri des Chemins de fer nationaux, sur l'île Bigras, à Laval.

A Murray Hill

Tandis que Lanctôt et un comparse, Guy de Grâce, un ancien commis de la police de Montréal, s'en tiraient avec une sentence suspendue, un troisième complice Richard Bros écopiait d'un an de prison. Ce dernier s'est suicidé, il y a une dizaine de jours dans une cellule de Scotland Yard, à Londres, alors qu'il était détenu pour possession de narcotiques.

L'an dernier, Lanctôt avait été cité comme témoin lors de l'enquête du coroner sur la mort du caporal Robert Dumas, de la Sûreté du Québec, qui avait été tué d'une décharge de fusil, le 7 octobre 1969, devant les garages de la Murray Hill, à l'occasion de la violente manifestation qui avait marqué le fameux débrayage des policiers montréalais.

Il avait alors reconnu avoir participé, en compagnie de plusieurs autres membres du Mouvement de libération du taxi, à cette manifestation.

Volumineux dossier

Sur son compte, les policiers auraient un volumineux dossier qui indique qu'il a participé à plusieurs manifestations.

Il a été, pendant quelques temps, professeur dans une école de Saint-Hyacinthe, qu'il a quitté pour venir travailler dans la métropole comme chauffeur de taxi.

Au mois de mars dernier, il était de nouveau appréhendé, cette fois pour possession d'une carabine à canon scié. Il était libéré sous caution, lors de sa comparution, et son enquête préliminaire venue, il n'était plus aux endroits qu'il fréquentait habituellement.

La police a alors émis un mandat d'arrêt contre lui. Les policiers avaient accumulé plusieurs éléments de preuve et s'approprièrent à porter contre lui une accusation de complot pour enlever le consul d'Israël à Montréal. Quelques jours plus tard, un autre mandat d'arrêt était émis contre lui, relativement à ce dernier complot.

Complot pour enlèvement

D'autre part, un de ses frères, François, âgé d'une vingtaine d'années, a été appréhendé par la police, au mois de juin dernier, à Prévost, dans les Laurentides, lors du démantèlement d'une autre cellule du FLQ.

Parmi la kyrielle d'accusations portées contre ce jeune homme et ses comparses, il y en avait une de complot pour enlever le consul des États-Unis à Montréal.

Fait à noter, les communiqués du FLQ, déjà rédigés, que les détectives avaient saisis lors des deux complots éventés, comprenaient à peu près le même texte que celui envoyé aux autorités peu après l'enlèvement de M. Cross.

L'avion qui a atterri, à 1 h 07 ce matin, à Cuba, emmenait également son épouse et son enfant, Boris.

Cosette-Trudel

La sœur de Lanctôt, Louise, Mme Jacques Cosette-Trudel, ainsi que l'époux de cette dernière, étaient également à bord.

Cosette-Trudel a été appréhendé mercredi après-midi, dans le métro, et il est l'un des ravisseurs de M. Cross. Son épouse avait également été appréhendée mercredi, mais il a été impossible de savoir où.

Le jeune homme, qui était, l'an dernier, étudiant au CEGEP Maisonneuve, dans l'est de la métropole, avait été l'un des principaux leaders de la contestation étudiante qui avait abouti par l'occupation des locaux et donné lieu à plusieurs incidents.

À cette occasion, certains cabinets d'aisances de l'institution avaient été détruits par des explosions produites par réactions chimiques. La police n'a jamais arrêté de suspects pour ces actes de vandalisme.

Quant à Jacques Cosette-Trudel, il était également connu des sections antiterroristes, mais on en savait apparemment peu sur son compte. Il était surtout connu comme un indépendantiste assez actif.

Pierre Séguin

Pour ce qui est de Pierre Séguin, le quatrième ravisseur, que les autorités ont eu quelque difficulté à identifier, hier après-midi, il est, lui aussi, à peu près inconnu des forces policières.

Mais son nom avait été mentionné lors de quelques enquêtes policières.

Il s'agirait d'un jeune homme qui demeurait rue Saint-Hubert. L'automobile Chrysler qui a servi au transport des ravisseurs et de M. Cross, de la rue des Récollets à Terre des Hommes, hier, lui appartient.

Marc Carbonneau

Marc Carbonneau est le chauffeur de taxi qui est recherché depuis le lendemain de l'assassinat du ministre Pierre Laporte.

Il est père d'une famille de quatre enfants et vit séparé de son épouse depuis quelques années.

Il avait été blessé d'une décharge de fusil lors de la manifestation de la Murray Hill, l'an dernier. La police l'avait remarqué peu après son adhésion au Mouvement de libération du taxi.

Cuba: "C'est pour sauver le fonctionnaire britannique"

LA HAVANE. (AFP) — Le ministère cubain des Affaires étrangères a diffusé ce matin un communiqué publié par "Granma", l'organe du comité central du parti communiste cubain. Ce communiqué fait état de l'arrivée à La Havane de l'avion transportant les ravisseurs de M. Cross, et indique que cette prise en charge des ravisseurs par Cuba est intervenue à la demande du gouvernement canadien.

"L'avion spécial canadien qui a amené à La Havane les ravisseurs du fonctionnaire britannique Richard Cross et leurs familles est arrivé ce matin à l'aéroport international 'Jose Martí', venant de Montréal", déclare le communiqué.

"MM. Jacques Lanctôt, Marc Car-

bonneau, Pierre Seguin et Jacques Cosette-Trudel, membres du Front de libération du Québec, étaient accompagnés des fonctionnaires canadiens Pierre Roquet, adjoint au vice-ministre des relations extérieures, et O. W. Dier, chargé des affaires latino-américaines dans cet organisme, ainsi que d'un médecin militaire canadien et du camarade Ricardo Escartin, premier secrétaire de l'ambassade de Cuba à Ottawa.

"Le transport de ces personnes dans notre pays est intervenu à la demande formelle du gouvernement canadien, à laquelle le gouvernement de Cuba a accédé afin de rendre possible le sauvetage du fonctionnaire britannique", conclut le communiqué.

Dernière étape du voyage du pape en Asie: Colombo

HONG KONG (AFP) — Le pape a quitté hier Hong Kong pour se rendre à Colombo, au Ceylan. Paul VI a gagné l'aéroport à bord d'un hélicoptère. A son arrivée, il a été conduit à l'aérogare d'où il a adressé un message d'adieu radiodiffusé aux habitants de la colonie britannique. En quittant le bâtiment, il a posé pour les photographes en compagnie d'écoblans qu'il a bénis.

Avant de pénétrer dans l'avion, Paul VI a béni les personnes venues assister à son départ puis a fait ses adieux à Sir Hugh Norman Walker, gouverneur adjoint, et à Mgr Francis Hsu.

Le DC-8 spécial a décollé en direction de Colombo, dernière étape du voyage de Paul VI, à 16 h. 20 (locales — 08 h. 20 gmt).

Une foule de 40.000 personnes avait fait une ovation enthousiaste au pape lors de son arrivée au stade de Hong Kong. Paul VI a pris place dans une "Land-Rover" pour parcourir lentement la piste sous les yeux de la foule.

Avant de célébrer la messe, il a été présenté à plusieurs dirigeants des Églises chrétiennes de Hong Kong, dont le Révérend Gilbert Baler, évêque anglican de Hong Kong, l'évêque O. Nall, de l'Eglise méthodiste américaine, et le vénérable James Pong, archidiacre du diocèse anglican et évêque-élu du diocèse de Formose.

Le pape est allé à Hong Kong pour apporter un message d'amour au peuple chinois. Ainsi pourrait-on résumer l'homélie que Paul VI a prononcée aujourd'hui à quelques kilomètres de la Chine communiste.

"Nous avons autour de nous, et nous le sentons, presque tout le peuple chinois en quelque lieu qu'il se trouve", a-t-il affirmé.

"Pour la première fois dans l'histoire, l'humble apôtre du Christ que nous sommes vient dans cette terre

d'Extrême-Orient pour dire un seul mot: amour. Le Christ est aussi pour la Chine un maître, un pasteur, un rédempteur qui aime. L'Eglise ne peut taire cette parole: "Amour, qui restera".

JAMES CROSS

SUITE DE LA PAGE A 1

avait recueilli des informations de ces deux suspects, mais le fait demeure que dans les quelques heures qui suivirent ces arrestations, les policiers ont cerné la maison où se trouvait M. Cross.

Se sentant pris, Marc Carbonneau et Jacques Lanctôt, qui se trouvaient dans la maison, ont lancé par la fenêtre, vers 1 h. hier matin, un communiqué dans lequel ils demandaient aux policiers de ne pas faire usage de leurs armes s'ils ne voulaient pas tuer M. Cross.

Le communiqué soulignait que les ravisseurs étaient en possession de dynamite amorcée et qu'ils n'hésiteraient pas à faire sauter la maison.

Offre de négociation

Les felquistes offraient la négociation et demandaient la présence de M. Mergler et d'un journaliste de Québec-Press ou du Devoir.

À partir de ce moment, les policiers se sont éloignés de la maison et ils ont conçu leur plan d'action pour la journée.

À 9 h. hier matin, quelque 1.000 policiers et militaires étaient mobilisés pour encercler les lieux et pour évacuer Terre des Hommes, internationalisée pour devenir une extension de l'ambassade cubaine à Montréal.

Ce n'est que vers 11 h. 30 hier matin que débutait réellement la né-

gociation en vue de l'échange de l'otage contre des saufs-conduits des autorités canadiennes pour les ravisseurs, saufs-conduits leur permettant de se rendre à Cuba.

Me Bernard Mergler est arrivé sur les lieux en même temps que Me Robert Demers, mandaté par les autorités du Québec pour négocier avec les ravisseurs.

Ces négociations ont duré environ deux heures et, à 1 h. 53, les ravisseurs quittaient la maison en compagnie de leur otage et de leur procureur pour se rendre à Terre des Hommes.

Le voyage s'est effectué dans une Chrysler 1962, propriété de Pierre Séguin, l'un des ravisseurs. L'automobile transportait de la dynamite mais selon des informations fournies à la police elle n'aurait pas été amorcée et aurait été inoffensive.

Fouilles

Après le départ des ravisseurs et de leur otage, les experts du Service technique de la police ont fouillé la maison mais aucun commentaire n'a été fait sur ce qu'on aurait pu y découvrir.

Sous une forte escorte, les ravisseurs se sont rendus jusqu'au pavillon du Canada où ils ont attendu l'arrivée des membres de leur famille devant les accompagner à Cuba.

Quelques heures plus tard, les ravisseurs étaient transportés à l'aéroport de Dorval à bord d'un hélicoptère de l'armée escorté de cinq autres hélicoptères.

L'avion devant assurer leur transport vers Cuba avait été préparé en fonction de vol au cours de la journée, de sorte que les ravisseurs sont immédiatement montés à bord et que le décollage s'est effectué dans des délais assez brefs.

En plus des membres d'équipage, MM. Claude Roquet et O. W. Dier, deux diplomates, représentants du ministère des Affaires extérieures du Canada, ont accompagné les ravisseurs.

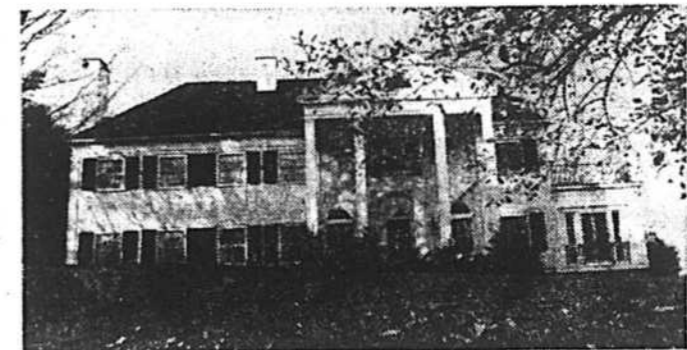
À Ottawa, on révélait hier soir que ces deux diplomates ont pris un repos à leur arrivée à La Havane et qu'ils devraient être de retour au cours de l'après-midi demain.

Mendoza joue de la guitare pour passer le temps en prison

MANILLE (AFP) — Le peintre Benjamin Mendoza, l'immigrant bolivien accusé d'avoir attenté à la vie du pape Paul VI, et dont le procès s'est ouvert aujourd'hui, passe ses heures de détention à jouer de la guitare en chantant des chansons d'amour espagnoles, a indiqué, M. Antonio Aragon, un responsable du Bureau national philippin d'investigation (BNI), organisme chargé de la garde du prisonnier.

Ce responsable a ajouté que la guitare était la propriété du peintre, et qu'elle lui avait été apportée de son domicile pour occuper ses heures de détention.

On a voulu nous priver de ça...



L'excellence d'un whisky de 10 ans vendu au prix d'un de 6.

Ils se sont cachés dans la campagne pour le faire.

Ils se sont tellement bien cachés (au fond de l'Ontario), qu'à ce jour, seulement six canadiens sur mille ont été assez fins pour le découvrir, le Wiser's de Luxe

au Québec... on veut notre part!

40 onces: \$10.00/25 onces: \$6.65
Wiser's Distillery Limited, Belleville, Canada.

les tribunaux

Marcel Drolet échappe à la peine capitale

Marcel Drolet, un récidiviste, de 33 ans, qui aurait pu être condamné à la peine capitale, s'il avait été déclaré coupable du meurtre qualifié d'un gardien de banque tué au cours d'un vol à main armée, a échappé à cette... possibilité, hier après-midi.

Son procureur, Me Paul Aubut, a en effet obtenu que l'accusation de meurtre qualifié tout d'abord portée contre l'accusé soit modifiée en une autre, de meurtre simple.

Le prévenu s'est alors reconnu coupable de ce délit, commis au cours du hold-up de la Caisse populaire Saint-Albert-le-Grand, le 1er septembre dernier.

M. Lionel Roy, 63 ans, avait été mortellement blessé, à cet-

te occasion.

Le prévenu s'est également déclaré coupable du vol lui-même, et il a immédiatement été condamné au pénitencier à vie dans les deux cas.

Son procureur, Me Aubut, a par ailleurs obtenu qu'il purge sa peine au pénitencier de Dorchester, parce qu'il aurait apparemment reçu des menaces, ces derniers temps, à St-Vincent-de-Paul.

Où d'ailleurs, il avait tenté de se suicider, récemment.

Le deuxième accusé, dans cette affaire, le jeune Michel Cloutier, attend toujours son procès, non seulement pour ce même meurtre, mais également pour celui d'un jeune homme tiré à bout portant dans sa voiture, rue Malines.

Le juge Mackay n'est pas d'accord avec le jury qui a acquitté Melvin Mingo

Hier, au moment où Me Richard Shadley tentait d'obtenir un cautionnement pour Melvin Mingo, qui doit subir son procès sous une accusation de tentative de vol à

Un vol de 400 colis postaux

Un employé à temps partiel du ministère des Postes a comparu, hier matin, en Correctionnelle sous l'inculpation d'avoir volé et recélé 400 colis postaux.

Il s'agit de Paul Legault, 43 ans, du 4489 boulevard La-Salle, qui subira son enquête préliminaire le 11 décembre.

Le procureur de l'accusé a offert un dépôt en argent de \$10,000 ou un cautionnement de \$10,000 sur propriété pour que celui-ci retrouve provisoirement sa liberté jusqu'à son enquête préliminaire.

Mais à la suite des représentations du procureur fédéral, le président du tribunal a carrément rejeté la demande de cautionnement du procureur de Legault.

"L'accusé, avait déclaré le procureur fédéral, est membre d'un important réseau de voleurs qui, depuis un certain temps, se spécialisent dans les vols de colis postaux."

Selon la version des policiers, plus de 200 colis postaux auraient été retrouvés dans un garage dont la clef a été trouvée dans le veston de Paul Legault.

main armée, le juge Kenneth MacKay, qui ne pouvait pas ne pas se rappeler que Mingo avait été acquitté par un jury, avant hier, d'une accusation de tentative de meurtre, n'a pas raté la chance qui lui était offerte de déclarer qu'il était en désaccord avec le verdict rendu, mercredi soir.

En rejetant la requête de Me Shadley, le juge MacKay a affirmé que si Mingo, âgé de 21 ans, avait subi son procès devant un jury, il l'aurait déclaré coupable.

"Une preuve suffisante a été présentée en cour à préciser le juge MacKay pour que je sois convaincu que l'accusé a

pénétré dans la banque et tiré en direction d'un caissier."

Quant à Me Shadley, il a soutenu la possibilité que son client puisse être acquitté de l'accusation de tentative de hold-up puisqu'il l'a été de celle de tentative de meurtre, les deux crimes ayant présumément été commis au même moment.

Au cours de son procès pour meurtre, Melvin Mingo avait témoigné et déclaré qu'il n'avait rien eu à faire avec le vol à main armée commis le 27 mars 1969 dans une banque de la rue Ste-Catherine, et qu'il n'avait jamais fait feu en direction du caissier Bruce Dave.

ERRATUM

L'annonce qui a paru mercredi le 3 décembre devait se lire téléviseur Zenith 20" au lieu de télécouleur.

ORD. \$249.95 **\$199⁹⁵** SPÉCIAL

Plusieurs autres modèles en magasin pour livraison immédiate à des prix spéciaux avant Noël.



5626, PLAZA SAINT-HUBERT
Tél.: 272-1122

ENTREPOSAGE GRATUIT. TERMES FACILES
STATIONNEMENT A L'ARRIERE SORTIE DU METRO ROSEMONT

Acquitté du meurtre de son fils de 8 ans

Michel Bresciano, 46 ans, qui avait été accusé du meurtre de son fils de huit ans, l'an dernier, a été acquitté de cette accusation, hier après-midi, à cause de son état mental, au moment du délit.

Son épouse, toute en larmes, est d'ailleurs venue déclarer devant le juge Kenneth McKay, que son mari aimait tendrement leur fils unique, et qu'elle ne pourra jamais s'expliquer pourquoi il a fait cela.

Interrogée par le procureur de l'accusé, Me Frank Shoofey, elle a décrit le comportement de son mari, à l'époque du crime, comme des plus bizarres.

En chômage depuis quelques semaines, il s'était rasé complètement la tête, fumait un carton de cigarettes par jour, et s'emparait littéralement de divers comprimés.

D'ailleurs, après l'incident, la femme dit avoir découvert,

absolument vide, une bouteille qui contenait de cinquante à soixante-quinze comprimés.

Peu après son incarcération, par ailleurs, il avait soutenu devant un psychiatre qu'il n'était incarcéré que pour défaut de payer un billet de stationnement.

Aujourd'hui a s s e z rétabli pour subir son procès, il demeurera toutefois en clinique aussi longtemps que la requerra son état.

"Plus dangereux que des tueurs à gages"

"Je vous refuse tout cautionnement jusqu'à votre enquête préliminaire, le 11 décembre. Si le dossier de la couronne est exact, vous êtes de méprisables individus, aussi dangereux que des tueurs à gages, car vous vous enrichissez en empoisonnant les jeunes générations et en les faisant s'habituer et se plaire à la consommation de drogues."

Voilà ce que le juge Redmond Roche, de la cour des sessions de la paix, a déclaré, hier matin, à quatre individus qui comparaissent devant lui sous l'inculpation d'avoir eu illégalement en leur possession dix livres de marijuana présumément destinées à la vente.

L'un des inculpés, William Eaton, demeure à Moncton, alors que les trois autres — il s'agit de John Michael Beatty, John Hale et Alexander Springle — habitent Montréal.

C'est le 2 décembre, vers

Un caution pour un vieux client

Depuis le 4 juillet 1939, Paul Yoekel, 41 ans, du 5408 Clark, a été condamné treize fois pour 39 fraudes.

Hier, l'ancien restaurateur — un cardiaque qui est "un client du Bien-être social depuis quatre mois" — a comparu de nouveau en Correctionnelle sous une inculpation de fraude au montant de \$59 présumément commise en juillet dernier.

Le procureur de l'accusé, Me Fernand Lévesque, a, pour sa part, déclaré à la cour: "Paul Yoekel est un vieux client. Je lui ai presque toujours conseillé de plaider coupable au moment de la comparution. Mais, aujourd'hui, je crois qu'il a une bonne défense à offrir. Son épouse est impotente. Lui-même est malade. Il a un dossier, j'en conviens; je suggère cependant à la cour un cautionnement de \$950 par une tierce personne."

La couronne ne s'est pas objectée au cautionnement. Yoekel subira son enquête préliminaire le 11 décembre.

Jacques Dufresne en correctionnelle pour 160 faux \$10

Jacques Dufresne, un Montréalais dans la vingtaine, a été accusé, hier après-midi, en Correctionnelle, d'avoir eu illégalement en sa possession, entre le 10 août et le 20 août 1970, 160 faux billets de \$10.

Après un aparté entre le président du tribunal et les procureurs de la défense et du ministère public, l'accusé s'est vu accorder un cautionnement de \$1,000 jusqu'à son enquête préliminaire le 10 décembre.

Un nom qui attire (et retient) les amateurs de scotch



JOHN BEGG



JULIUS SCHMID
sans danger, commodes, efficaces
produits de contraception pour homme

La sûreté des mesures anticonceptionnelles ont aujourd'hui une importance primordiale pour la population mondiale. Voilà pourquoi la majorité de ceux qui observent les mesures de contraception prennent en considération le préservatif.

Les produits de qualité supérieure XXXX, Ramses et Sheik, fabriqués par Julius Schmid, sont connus de votre médecin et de votre pharmacien. Ils sont en vente dans toutes les pharmacies.

Rappelez-vous qu'en exigeant les produits Julius Schmid, vous ne courez les risques auxquels vous exposez les produits de qualité inférieure.



Procurez-vous la brochure GRATUITE. 'Comment-Ne-Pas', en écrivant à:

SECTION-LP
Julius Schmid of Canada Ltd.
32 Bermondsey Road
Toronto 16, Ontario

L'épreuve d'endurance de la Ski Whiz dans les Rocheuses

La Ski Whiz subit quatre saisons complètes de "torture" en dix jours d'épreuves sans arrêt.

L'Institut National d'Essais pour le Consommateur a martelé les motoneiges Massey-Ferguson jour et nuit sur 2,000 milles de glaces et de roches et de "dormants" de voies ferrées, jusqu'à 12,000 pieds d'altitude dans les Rocheuses.



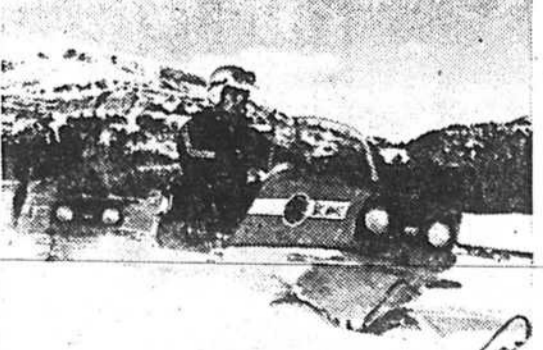
Nous sommes d'avis que beaucoup de motoneigistes en ont jusque-là des machines qu'on dit "tenaces" et qui sont toujours en panne.

Alors nous avons décidé d'y aller à fond pour prouver la véritable fiabilité de la motoneige Massey-Ferguson.

Nous avons prêté à l'Institut National d'Essais pour le Consommateur, connu à travers le pays, quatre Ski Whiz 400 SST en demandant que l'essai de durabilité soit le plus impitoyable possible.

Les conducteurs leur ont fait subir ce qu'ils appellent un "essai accéléré". Nous, nous dirions plutôt une "torture". L'Institut nous a affirmé que 500 milles, dans les conditions choisies pour l'épreuve, seraient l'équivalent d'une saison complète de promenades normales sur motoneige.

Le 15 octobre, ils lancèrent les Ski Whiz sur la route des Rocheuses et filèrent sans arrêt jusqu'à 12,000 pieds d'altitude. Une équipe de 14 conducteurs de l'INEC martelèrent à tour de rôle les Ski Whiz sur la glace, dans la neige boueuse et sur la croûte gelée. Sur des étendues de roches, de terre nue et de boue. Sur de la neige tassée et dans de la "poudreuse".



Ils les menaient sur les "dormants" d'une vieille voie ferrée abandonnée, dans une pénible pente inclinée de 3,000 pieds sur six milles, sur des cendres graveleuses et dans des fossés tortueux. A travers

des forêts denses, sur une route en lacets dangereux, le long d'un précipice de 1,000 pieds. Dans des vents de 20 à 50 milles à l'heure. A des températures variant entre 4 et 50 degrés.

La clé de ce programme d'essais accélérés de l'INEC était de découvrir jusqu'à quel point les 4 Ski Whiz pouvaient encaisser les chocs sans exiger de réparations importantes. C'est-à-dire, des réparations assez grosses que le conducteur ne pouvait les effectuer avec des pièces courantes et un manuel d'instructions.



Enfin, après sept jours et 1,509 milles, la première Ski Whiz a flanché. Son moteur nécessitait un réglage. Alors, nous l'avons retirée de la course.

Après dix jours et 2,065 milles, la dernière Ski Whiz fut "disqualifiée" parce qu'elle demandait des réparations que le conducteur ne pouvait faire lui-même.

Selon les standards établis par l'INEC, la distance parcourue équivalait à quatre saisons complètes de promenades sur motoneige. Dans les conditions les plus rudes.

Mais il ne s'agissait pas seulement de durabilité. Les conducteurs INEC, tous experts de longue expérience sur d'autres machines, nous ont dit beaucoup plus long.

Les moteurs les ont émerveillés. A 12,000 pieds d'altitude, c'est normal qu'un moteur "lâche": alors d'autant plus après 2,000 milles sans arrêt en dix jours. Ils pouvaient à peine croire que les chenilles

avaient résisté au martèlement constant. De la stabilité et de la direction, ils dirent: "Excellentes". Quant au confort du siège, ils en étaient reconnaissants. Pas étonnant, après avoir conduit plus de 200 milles par jour.

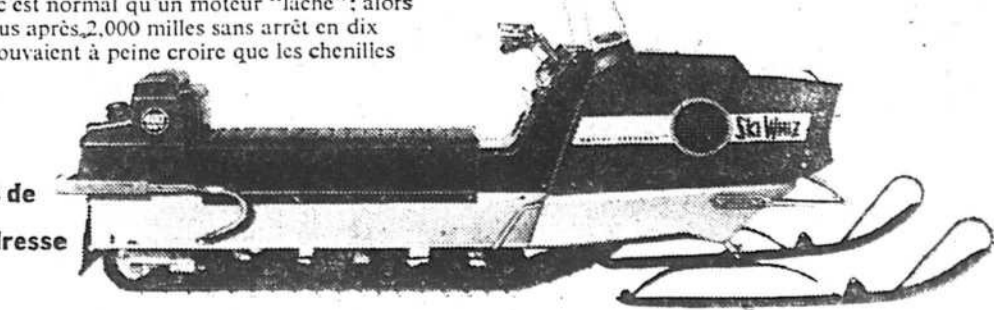
Avant de "rester pris" avec une motoneige qu'on dit tenace et qui tombe facilement en panne, essayez la machine qui a prouvé sa sûreté de fonctionnement par des épreuves impitoyables. L'épreuve d'endurance de la Ski Whiz dans les Rocheuses a prouvé qu'il existe en fait une machine sur laquelle vous pouvez compter — une machine qui vous ramènera de tout endroit où vous l'aurez conduite, saison après saison.



Vous avez le choix de quatre modèles ultrasolides, de construction Massey-Ferguson, la compagnie qui possède plus de 120 ans d'expérience dans le domaine de la mécanique.

Massey-Ferguson Ski Whiz '71

Nous avons prouvé notre sûreté de fonctionnement par l'épreuve



- Garage Clement Labaie, 3187, Boul. St-Charles, Lachapelle, Cte L'Assomption, Québec (514) 837-4363
- Sun Electric Inc., 10834, rue Pigeon, Montréal-Nord, Cte Jacques-Cartier, Québec (514) 321-2812
- La Cie Longlin Ltee, 10, Montée St-Thomas-de-Kostka, Cte Beauharnois, Québec (514) 373-0717
- E. Colpron & Fils Ltee, 199, rue St-Pierre, St-Eustache, Cte Laprairie, Québec (514) 632-1880
- Ethier & Frères Engr., St-Blaise, Cte St-Jean, Québec (514) 346-3122
- Marcel Bloncin, C.P. 114, Rue Tour du Lac, Ste-Agathe-des-Monts, Cte Terrebonne, Québec (819) 326-2934

Borg obtient enfin ses lettres de noblesse

Le "borg" s'est enfin découvert! Il a appris à être lui-même! Amusant. Chaud. Pratique. Indépendant. Fini les imitations qui, avouons-le, ne possédaient aucune originalité et devaient

faire pâlir de rage les visons, les ocelots et les chin-chillas. Le borg s'affirme par la voix des grands de la Couture et du prêt-à-porter. Une présentation de mode, organisée

par la maison internationale du même nom, réunissait hier soir à l'Hôtel Bonaventure des créations françaises, américaines et canadiennes. En s'acceptant tel qu'il est — non plus un semblant de fourrure, mais bel et bien un tissu à poils très gai le borg prend des visages inconnus jusqu'ici et réussit à s'imposer par sa jeunesse! L'ère de la "doubleure" de borg est révolue!

Un Canadien en tête

Dior, Courrèges, Guy Laroche, Catherine Guilbert, Cardin, John-Paul Goebel, E.

C. Boughton, et, plus près de nous, Warden, Robichaud, Chevalier, Lily Dee, John Young, Colin Watson et Claudia n'hésitent plus un instant à tailler entièrement leurs plus jolis modèles dans ce tissu tout en rires.

Comme le coton qui prend des allures variées de voile, de jersey ou de brocard, le borg sera tantôt "frisé", tantôt "velouté", ou empruntera d'autres textures, pour l'automne 1971.

C'est, en fait, la première collection de tissus du Canadien, Henry Martin, qui vient

d'être désigné dessinateur en chef par la maison Borg; il travaille à l'usine d'Elmira, en Ontario.

Avant Montréal, Winnipeg et Toronto ont été saisis par ses nouvelles interprétations données au borg.

Couleur et froidure

Si le brun et le beige dominent encore côté couleur, cela n'empêche pas Robichaud et Chevalier d'employer des tons vifs pour égayer la froidure de l'hiver. Le premier choisit le violet dans un borg d'allure "velours" ourlé

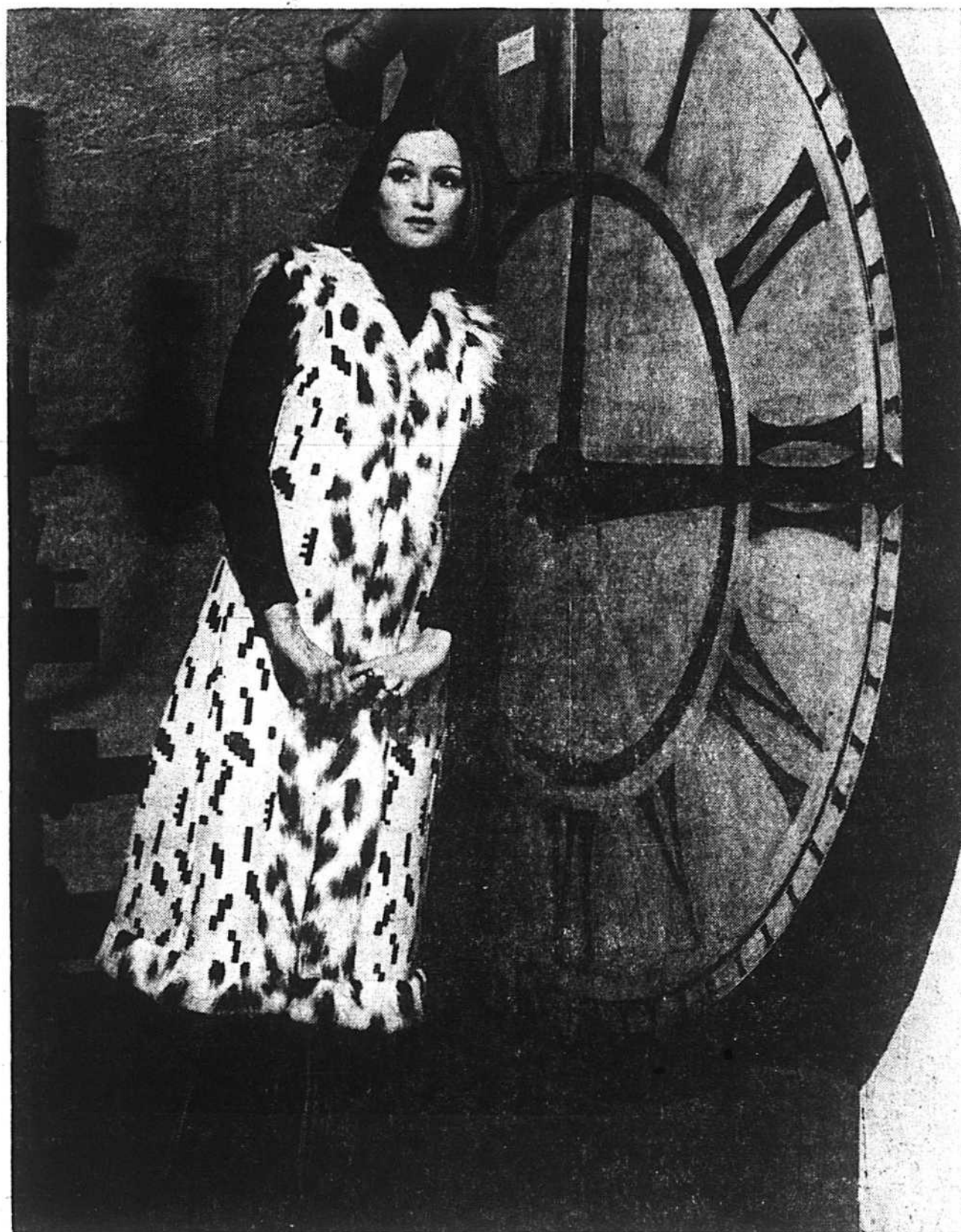
de cuir verni rouge; le second se laisse gagner par un orange brûlé aux appliques de suède brun.

Quant à Colin Watson, il signe un modèle très remarqué: manteau à corsage de tricot double noir, à manches et jupe noir imprimées de motifs léopard blanc, porté sur un knicker reprenant l'imprimé à l'inverse: noir sur blanc!

Manteaux, tailleurs, capes et gauchos, adoptent le nouveau style et ne semble pas regretter le moins du monde l'époque de la doubleure de borg!



Devant le Château Ramezay, deux amoureux... du borg ont interrompu leur promenade. Pour lui, Goebel choisit aussi le vinyle. Pour elle, John Young préfère un tweed.



Le résultat parle par lui-même! Ruth Elias, de Montréal, emploie l'envers d'un borg à longs poils pour ce gilet midi ourlé de l'endroit du tissu. La scène se passe au Château Ramezay.



Le méchant loup de John-Paul Goebel porte une cape de velours côtelé doublée de borg et menace le petit berger de John Warden; celui-ci allie borg et tweed léger dans un ensemble gaucha-boléro-loque!



Michel Robichaud choisit, au féminin, un borg d'allure "velours découpé" violet pour un manteau à col cratère et large ceinture ourlée de vernis rouge. Pour lui, même tissu et même teinte dans une tunique signée Goebel.



Un borg à poils bruns très ras a servi à Lily Dee pour la confection de cet ensemble knicker et manteau à manches courtes; un manchon, porté ici en bandoulière, complète le tout. Pour lui, Bernard Miller suggère un gilet à longs poils blancs.

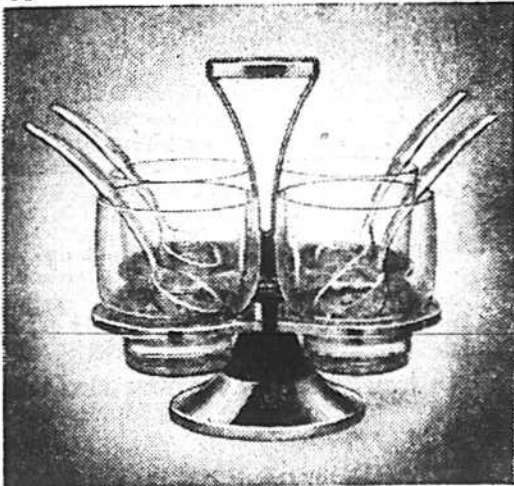
AVIS AU PUBLIC

CADEAUX DE NOËL LIQUIDATION DE PEINTURES A L'HUILE ENCADRÉES

Grandeurs 24 x 48 \$50 et \$65
24 x 36 \$40 et \$50
et autres petites \$15 et \$20

GALERIE DES ARTS IMPERIAL
6535, 12e avenue (près Beaubien) 722-4771
OUVERT DE 10 H. A. M. A 9 H. P. M. SAUF LE SAMEDI A 6 H. P. M.
DIMANCHE DE 2 H. A. 5 H.

Suggestions Hemsley's pour cadeaux de Noël



Un cadeau de "bon goût"

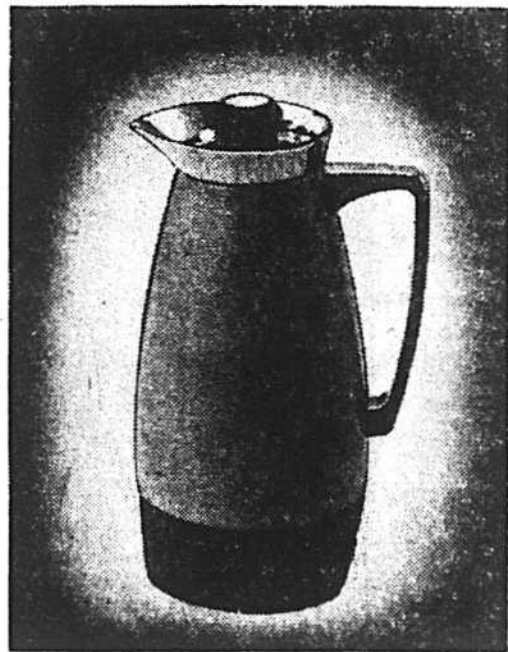
Un service à légumes, condiments ou hors-d'œuvre qui plaira aux "goûts" d'un être cher. Quatre récipients en verre épais et quatre louches, disposés sur une base pivotante en métal chromé.

Chez Hemsley's \$9.95

Commandes postales: Ajouter \$1.00 plus taxe provinciale. Commandes téléphoniques 866-4923

HEMSLEY'S
Le plus ancien diamantaire à Montréal
664, Ste-Catherine O. 394, St-Jacques O.
CADEAUX DES QUATRE COINS DU GLOBE

Suggestions Hemsley's pour cadeaux de Noël



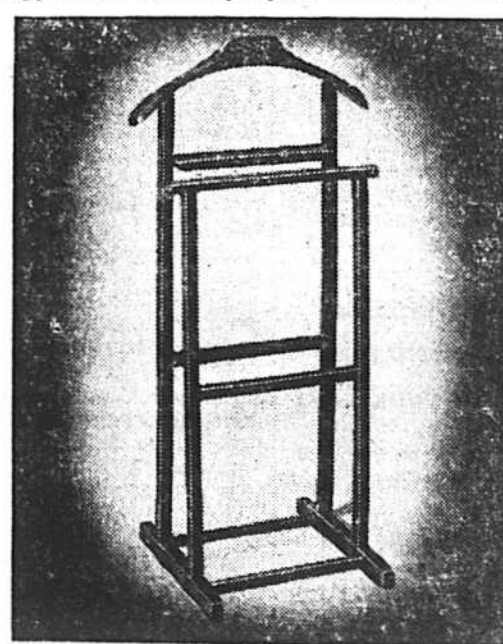
Traitez-le... au chaud après ces années... de froid

Difficile à expliquer pourquoi nous n'y avons pas songé plus tôt... pendant des années nos administrateurs ont travaillé d'arrache-pied en avant des gorgées de stimulant froid. Mais maintenant tout est changé et nous vous présentons pour son bonheur un superbe contenant à café qui garde le cher breuvage tout chaud durant toute sa journée de travail. Il pourra ainsi se stimuler avec du... chaud. C'est aussi un excellent cadeau d'affaires. Le couvercle se ferme hermétiquement pour garder le café brûlant. Chez Hemsley's \$9.95

Ajoutez \$1.25 plus la taxe provinciale pour les commandes postales. Commandes téléphoniques 866-4923

HEMSLEY'S
Le plus ancien diamantaire à Montréal
664, Ste-Catherine O. 394, St-Jacques O.
CADEAUX DES QUATRE COINS DU GLOBE

Suggestions Hemsley's pour cadeaux de Noël



En avant pour le boulot... toujours de bonne humeur!

Tous les matins ce sera presque-tête pour l'honnête qui recevra ce VALET en carreau. Cela peut paraître un drôle de cadeau, à offrir, mais dès qu'il prendra l'habitude d'y placer des le soir le veston, la chemise et le pantalon qu'il portera pour son travail le lendemain matin, ses courses matinales se changeront en promenades de détente... et il aura même le temps de vous dire bonjour avec un bâillement.

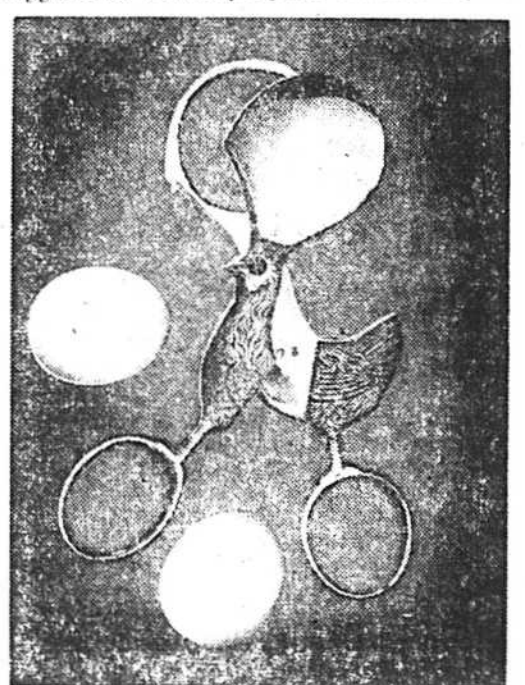
Il y a de la place pour des ceintures, des boutons de manchettes, menus articles des poches, etc. etc. Un cadeau qui plaît, en somme.

Chez Hemsley 16.95

Commande téléphonique 866-4923

HEMSLEY'S
Le plus ancien diamantaire à Montréal
664, Ste-Catherine O. 394, St-Jacques O.
CADEAUX DES QUATRE COINS DU GLOBE

Suggestions Hemsley's pour cadeaux de Noël



N'est-ce pas que c'est délicieux un oeuf à la coque?

Mais on l'apprécie davantage lorsque l'on peut le déguster après avoir enlevé la partie supérieure de la coque à l'aide de ces nouveaux petits ciseaux ingénieux. Ils coupent l'oeuf d'un seul coup sans qu'aucun petit morceau de coquille ne tombe dans l'oeuf.

La poignée dirige à des ailes argentées et des yeux noirs. Les lames sont chromées. Quel cadeau intéressant, n'est-ce pas!

Chez Hemsley's \$8.50

Ajoutez \$0.50 plus la taxe provinciale pour les commandes postales. Commandes téléphoniques 866-4923

HEMSLEY'S
Le plus ancien diamantaire à Montréal
664, Ste-Catherine O. 394, St-Jacques O.
CADEAUX DES QUATRE COINS DU GLOBE

La maison de demain ressemblera au bureau?

par Hélène SABOURIN

L'homme d'affaires en était venu à meubler son bureau comme son salon; va-t-il maintenant meubler son salon comme son bureau?

"Si on se réfère à des enquêtes menées tant aux Etats-Unis qu'en Europe, je serais porté à le croire, dit M. Jean-Claude Kramer, président du Comité des Fabricants d'ameublement de bureau du Québec. Dernièrement, dans une importante banque new-yorkaise, 80 p. cent des employés ont affirmé

avoir été influencés par l'environnement de leur milieu de travail à un point tel qu'ils ont tenté de le recréer chez eux."

Pour déromper ceux qui entendraient par là que les classeurs verdâtres et les gros pupitres de chêne envahissent les salles de séjour et les chambres à coucher, disons tout de suite que les nouveaux aménagements de bureaux diffèrent entièrement de ceux auxquels nous sommes traditionnellement habitués. Ils tiennent moins au détail du

meuble qu'à l'architecture ambiante.

Une visite dans les salles d'exposition des principaux fabricants de meubles de bureaux du Québec nous a permis de mieux comprendre ce que les designers sous-entendent par environnement contemporain ou plus précisément "aménagement paysager".

Les murs

Une chose nous frappe au premier abord: l'absence de vraies portes et de vraies cloisons (murs). Pour diviser les pièces, on utilise les panneaux coulissants, les blocs-placards (filères-meubles), les cloisons qui touchent ni le sol ni le plafond.

On n'oublie pas les plafonds. Ils ajoutent un élément intéressant à la pièce. Des lattes de bois, de métal, entrecroisées ou fines et droites les couvrent. L'éclairage fourni par des spots, bandeaux lumineux, appliqués orientables à demi camouflés derrière le revêtement du plafond, jette une lumière généreuse en même temps que tamisée. C'est un éclairage peu utilisé dans nos maisons, on aurait pourtant tout intérêt à s'en inspirer.

Règle générale, des tapis courent sur tous les planchers pour amortir les bruits et "réchauffer" les pièces. Ils ont un avantage sur ceux qu'on retrouve chez soi: la durabilité. Mais leur coût très élevé n'est pas à la portée des budgets moyens.

Ces pièces dégagées au maximum ne contiennent que des meubles essen-

tiels. Modernes, bien construits, à l'épreuve du temps. Des meubles qui font envie et qu'on ne peut malheureusement pas se procurer sur le marché ordinaire. Ils sont fabriqués pour "vivre au bureau".

Les meubles

Ces meubles d'ailleurs ne sortent pas des mêmes usines que nos meubles de maison. Les fabricants d'ameublement de bureau sont complètement indépendants. Ils n'ont pas les mêmes objectifs, ni les mêmes procédés de fabrication, ni les mêmes débouchés, non plus les mêmes problèmes. Au Québec, ils sont à peine douze, comparativement à 700 ou 800 manufacturiers de mobilier résidentiel. Ils ont un budget pour la recherche, ils ont tous à leur emploi un ou plusieurs designers qui créent des prototypes intéressants, de conception nouvelle et qui sont reproduits avec des matériaux d'aujourd'hui.

Ainsi, les matériaux les plus divers: acier, aluminium, plastique, verre, cotoient le bois qui est souvent protégé par un vernis polyester. Les éléments de rangement sont particulièrement intéressants: faits de métal de couleur ou de bois précieux, ils sont démontables, empilables, juxtaposables, munis de serrures et camouflant les classeurs. Dans toutes les maisons, ils auraient leur place. Pour le moment, dans nos magasins, on ne trouve rien d'aussi solide et d'aussi pratique.

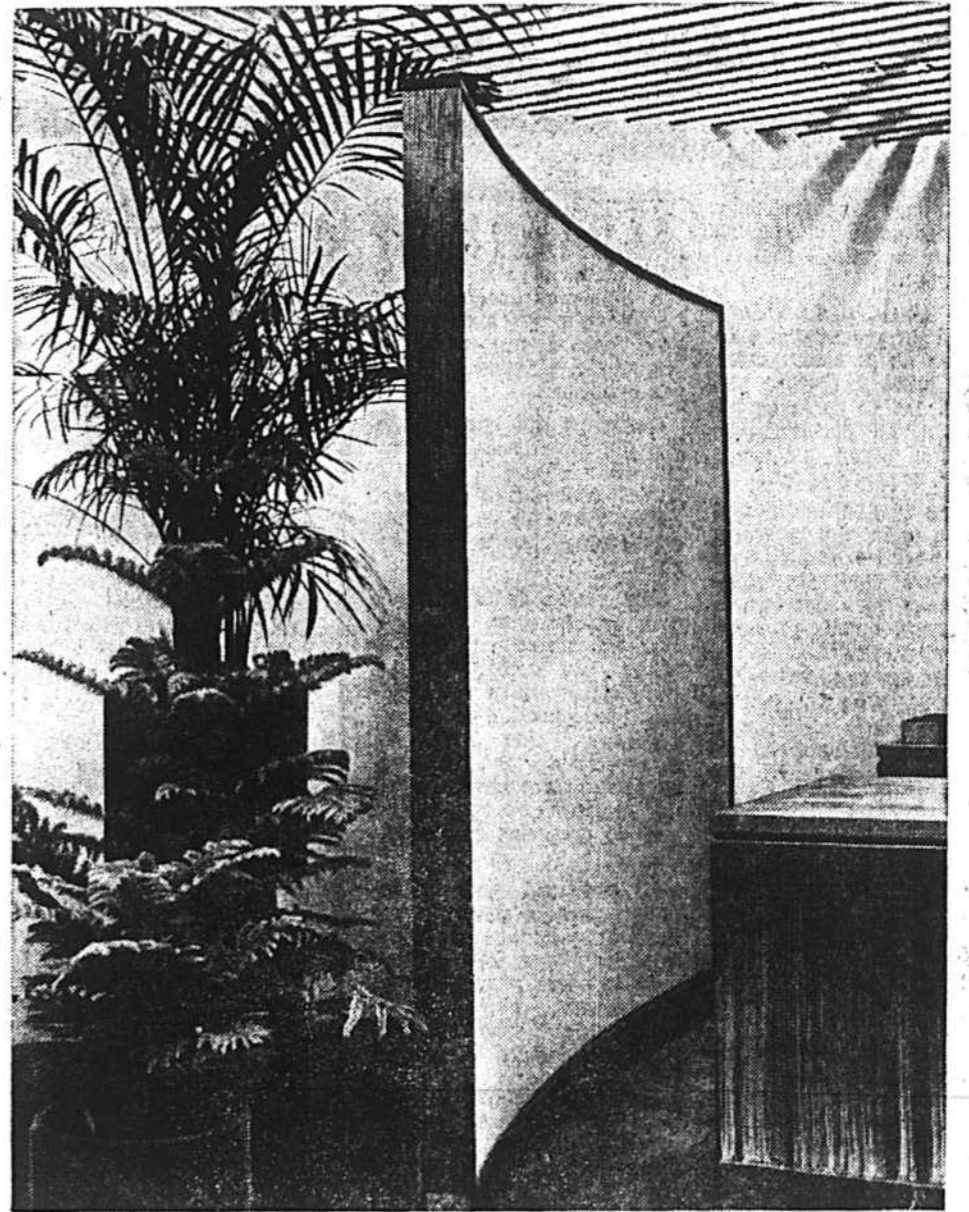
Les tables de travail ou

de conférence, sobres mais très élégantes, souvent avec piètement d'acier et dessus de table en bois solide, iraient à merveille dans une salle à manger. D'autant plus que les bahuts-classeurs qui les accompagnent sont aussi beaux.

Quant aux bureaux, ils ont des qualités que peu de pupitres dans nos demeures possèdent: légèreté, construction parfaite (les tiroirs glissent bien), assemblage facile, et possibilité de transformation. Quelques sièges sortent de l'ordinaire, mais, on pourrait s'attendre à quelque chose de plus nouveau quant au design. Les accessoires d'une sobriété remarquable sont pour la plupart créés dans des matériaux modernes.

M. Jean-Claude Kramer explique en gros le pourquoi de la qualité du mobilier de bureau: "Les fabricants doivent se plier à des normes précises établies par le gouvernement provincial. Et comme le gouvernement lui-même est un consommateur important de meubles de bureau, il voit à ce que ces règlements soient respectés. Par ailleurs, les designers attachés aux maisons de fabrication, ont pour la plupart des connaissances approfondies tant dans le domaine architectural que dans celui du design proprement dit. Lorsqu'ils dessinent un meuble, ils pensent environnement et non décoration uniquement.

Pour eux, un meuble fait partie d'un ensemble, il n'est plus décoratif par lui-même."



Les écrans d'aménagement paysager permettent de créer des séparations visuelles, de diviser sans fermer. Celui-ci, manufacturé par JOHL est insonorisé de façon à obtenir une absorption de son maximale. Armature de merisier massif, pieds en acier.



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Légère, confortable, moderne, une chaise qui peut aller n'importe où. Une corde de nylon souple traverse les cadres en orme. C'est une création de la maison Endersen, disponible en finis divers.

Jusqu'à quand la travailleuse québécoise devra-t-elle envier sa soeur ontarienne?

par Lily TASSO

Les travailleuses de l'Ontario ont depuis mardi leur "ombudswoman" en la personne de Mme Lita Rose Betcherman, qui dirige le Bureau de la main-d'oeuvre féminine de cette province.

Ce Bureau est chargé de faire respecter la loi sur l'égalité d'emploi pour les femmes, entrée en vigueur le 1er décembre. Il recevra les plaintes des femmes qui jugeront avoir été lésées, en quètera à leur sujet et tentera de créer une entente entre les deux parties.

En cas d'échec, le Bureau pourra soumettre la cause à une commission spéciale du ministère du Travail de l'Ontario et même à la Cour d'appel de cette province. Dans certains cas extrêmes, l'employeur aura à payer une amende pouvant aller jusqu'à \$900 quand il s'agit d'un employeur privé et \$3.000 si l'on a affaire à une compagnie, une agence de placement ou un syndicat.

Par ailleurs, la loi donne droit à un congé de maternité de six semaines avant l'accouchement, si l'employée en fait la demande, et six semaines après la naissance, après quoi la mère peut re-

prendre son travail aux mêmes conditions qu'avant sa grossesse.

Aucune pénalité, aucun recours

"Les lois québécoises ne comprennent aucune pénalité et aucun recours accessible à la travailleuse", souligne Lucie Dagenais, adjointe au secrétaire de la CSN, qui trouve à la loi ontarienne un aspect positif. "C'est l'élément principal qui manque ici", ajoute-t-elle.

Mlle Dagenais précise qu'il existe une loi québécoise sur la discrimination dans l'emploi, mais que c'est un énoncé de principe qui n'offre aucun recours.

Pour ce qui est des congés de maternité, la syndicaliste rappelle que cette question est une préoccupation constante de la CSN, qui demande depuis longtemps que ces congés soient établis par la loi.

En pensant à la mère québécoise qui perd son poste quand elle est enceinte, Mlle Dagenais constate avec plaisir que le Livre blanc de l'assurance-chômage tient compte de ces cas-là pour les prestations, qui peuvent être presque doublées.

Un problème d'envergure

Interrogé au sujet de la nouvelle loi ontarienne que la

travailleuse québécoise est tentée d'envier, M. Robert Sauvé, sous-ministre du Travail, affirme que le ministère auquel il appartient a des projets de législations en ce sens. "C'est un problème d'envergure", ajoute-t-il.

Selon M. Sauvé, le ministre du Travail du Québec observe avec intérêt ce qui se passe dans la province voisine car les questions de recours et de pénalité sont à l'étude dans la capitale provinciale. "Ce sont des choses qui prennent du temps", explique-t-il en faisant allusion au Conseil consultatif qui doit examiner au préalable les projets de loi.

Un porte-parole de la FTQ (Fédération des Travailleurs du Québec) déclare qu'une législation semblable à celle de l'Ontario s'impose. "En moins de dix ans", dit-il, "la législation du travail a été refaite au Québec mais elle reste muette sur l'aspect féminin de la question, et nous le déplorons vivement. Dans un Etat qui se veut moderne, nous n'avons pas encore une législation de pays civilisé."

Pour une société juste

La présidente de la Fédération des Femmes du Québec voudrait pour la travailleuse québécoise des droits semblables à ceux de l'ontarienne. "Le Québec n'est pas une

province arriérée", insiste-t-elle. "Et une loi semblable permettrait de revaloriser la femme, non pas en tant qu'être humain, mais en tant que citoyenne à part entière dans une société juste et en progrès."

Mme Rousseau qui est conseillère en éducation à la consommation à l'Union régionale des Caisses populaires de Sherbrooke, compte 17 années de syndicalisme actif et elle a été vice-présidente de la CSN. Aussi le problème des congés de maternité lui tient-il à coeur.

"L'employée qui veut avoir un enfant est pénalisée", affirme-t-elle. "Elle perd ses droits acquis et son ancienneté. Il faut qu'elle se fasse réembaucher quand elle est prête à reprendre son travail."

Selon Mme Rousseau, si toutes les travailleuses se groupaient elles pourraient défendre leurs droits mais, à son avis, près de 80 pour cent d'entre elles ne sont pas syndiquées. "On se demande

même si elles obtiennent le salaire minimum", ajoute-t-elle.

C'est pourquoi la Fédération des Femmes du Québec souhaite qu'une loi semblable à celle de l'Ontario soit adoptée au Québec.

Casiers suisses pour votre cave à vin

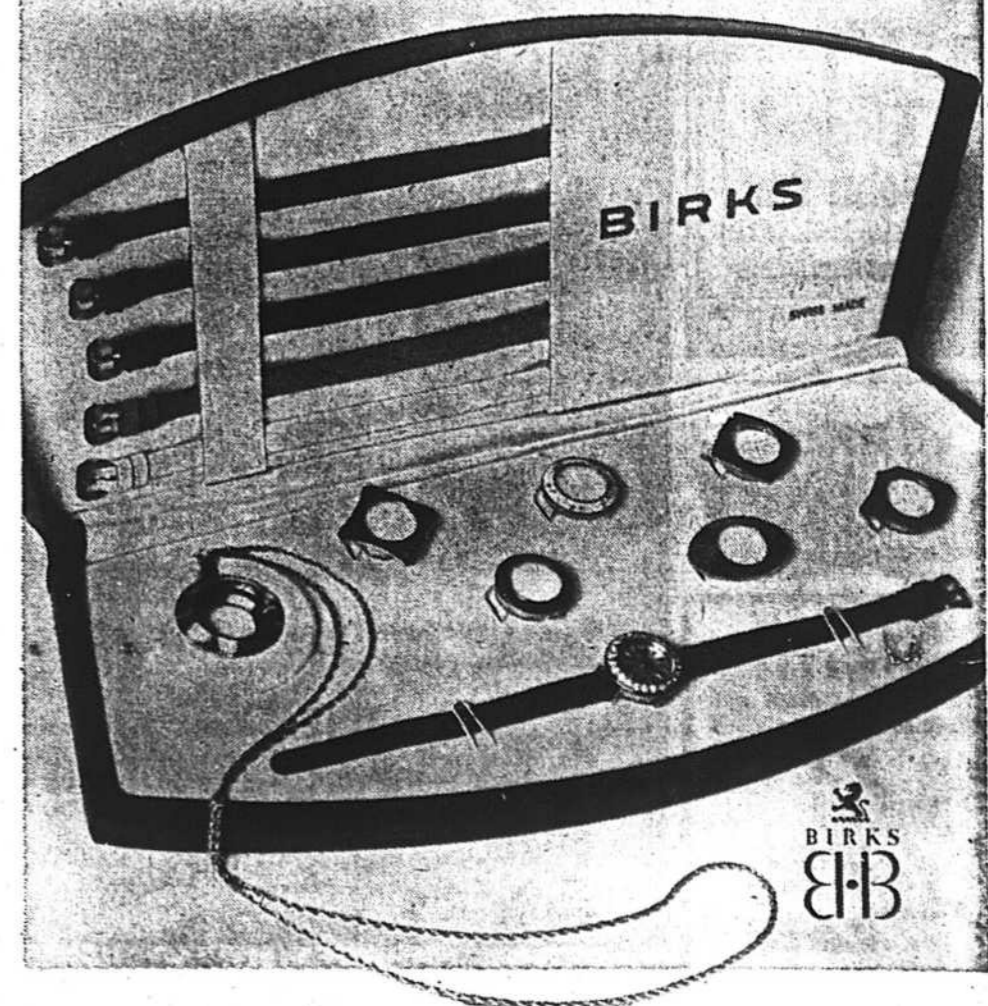
Les casiers à bouteilles offrent plusieurs possibilités d'assemblage (voir à gauche) selon la hauteur et la largeur désirées. Chaque unité mesure 11 1/2" de large et 10 1/2" de haut et peut contenir six bouteilles. Il est en Oralon, une matière légère et solide, gris fusain au fini oxydé. Chaque casier \$6.95

BIRKS JOAILLIERS

Selon l'humeur de temps

(8 montres dans une)

Vous avez en premier lieu une montre Birks 17 rubis de fabrication suisse; mais selon vos humeurs et votre garde-robe, vous pouvez choisir l'une des six courroies de couleurs différentes et l'une des 8 sertitures dont une sur pendentif. Ces 15 pièces sont présentées dans un écrin. \$115.00



Les offres d'emploi selon le sexe sont maintenant illégales en Ontario

TORONTO (PC) — Les journaux ontariens peuvent encore classer leurs petites annonces offrant des emplois selon le sexe. Mais un porte-parole du ministère du Travail a déclaré que la loi sur l'égalité d'emploi des femmes, mise en vigueur mardi, limite cette classification aux emplois qui sont remplis sans équivoque, comme les durs travaux d'usine pour les hommes et la surveillance de dortoirs pour les femmes.

Le plus important journal du matin de la province de l'Ontario, le "Globe and Mail", a déjà été critiqué parce qu'il publie ses petites annonces sous des rubriques Hommes ou Femmes. La majorité des annonces du "Telegram" sont énumérées comme "Emplois intéressants

les hommes" et "Emplois intéressants les femmes". Quant au "Star", la plupart de ses offres d'emploi paraissent sous le titre de "Emplois pour hommes ou femmes".

Selon la nouvelle loi, les annonces ne doivent pas limiter l'offre à une personne selon son sexe ou son état civil (mariée ou non).

Dans des cas douteux, les journaux devront obtenir une exemption préalable du Bureau de la main-d'oeuvre féminine au ministère ontarien du Travail, a déclaré un porte-parole du ministère.

Comme règle générale, une exemption sera accordée si un emploi est limité à un sexe pour des raisons physiques, ou pour des raisons où l'état civil du candidat entre en ligne de compte, exemple s'il doit beaucoup voyager ou

s'il est susceptible d'être transféré.

Il n'y aura pas d'exemptions pour des raisons comme la nécessité d'avoir des toilettes séparées sur le lieu du travail.

Pour simplifier la classification des emplois et satisfaire à la nouvelle loi, le Bureau recommande d'adopter le système des journaux new-yorkais dans lesquels les offres sont énumérées par ordre alphabétique.

Une alternative acceptable serait de publier les offres d'emploi par catégorie, travaux de bureau, travaux d'usine, génie, etc.

Les sociétés, les syndicats ou les agences de placement sont sujets à une amende pouvant atteindre \$3.000 s'ils violent la loi. L'amende maximum pour un individu est de \$800.

du nouveau pour ses manchettes

Birks a des idées neuves pour les ensembles boutons de manchettes et épingle à cravate. Par exemple, de véritables pierres fines (onyx, oeil-de-chat, sodalite, jade) sur des montures plaquées or, rouge ou carré. Nous avons aussi le tout nouveau style en treillis qui contourne la manchette, en métal doré ou argenté. Prix très modique, \$10 l'ensemble.

BIRKS JOAILLIERS

Une histoire sucrée...ou comment dépenser ses allocations rapidement

par Mariane FAVREAU

Les chèques d'allocations familiales ont en passe de devenir, pour les marchands, des pièces de collection qu'on s'arrache à grands renforts de publicité.

Qu'il s'agisse du chèque cartonné du gouvernement fédéral ou du précieux papier bleu et blanc du Québec, peu importe. On se doute cependant que ce dernier, plus substantiel parce que moins fréquent, a plus d'attrait.

Comme ces chèques sont faits au nom de la mère, qu'elle peut les encaisser de son propre chef, ils constituent dans bien des cas, le seul argent qu'elle peut administrer à son gré.

Ce que les marchands ont compris. Aussi ne négligent-ils rien pour attirer les clientes, chèques d'allocations en main. Particulièrement ces jours-ci, alors qu'arrivent les allocations intéressantes du Québec.

Premier objectif: faire oublier l'équation chèque-banque. Car si la femme passe à la banque pour échanger ce chèque, il y a des risques qu'une partie n'y demeure... sous forme de dépôt.

Alors, magnanimes, les magasins se substituent à la banque et se chargent de l'échange. Mais comme il est plutôt gênant d'échanger un chèque sans rien acheter, l'affiche "Echangeons les chèques d'allocations sans obli-

gation d'acheter" paraît donc illusoire.

Les cadeaux... gratuits

En général, on pousse la gentillesse jusqu'à vous faire un cadeau si vous avez le bon sens d'en profiter. Dans tel magasin, par exemple, on vous offrira une paire de bas-culotte, si vous y échangez le chèque.

Quand on sait que l'idée de bas (de laine) suggère aussitôt celle d'épargne, le choix de ce cadeau-bonni est assez subtil! Peut-être pour donner bonne conscience à la dépendante.

Une chaîne de magasins à prix populaire ne veut pas être en reste: on vous y donne... du sucre! "Ajoutez une note sucrée à votre chèque semi-annuel d'allocations familiales: cinq livres de sucre gratuit lorsque vous encaissez votre chèque à l'un des magasins..." (Il ne s'agit pas de magasins d'alimentation.)

La note est peut-être sucrée, mais ici encore le cadeau évoque, sans doute fortuitement, une idée d'épargne: le sucre se met dans un sucrier qui, comme chacun sait, est le récipient consacré pour recevoir les économies!

Le fait de donner du sucre pour y remplacer l'argent qu'il n'y est pas, est digne d'une sérieuse étude de "recherche des motivations". Mais ce choix est peut-être

fortuit et nos marchands moins subtils.

D'autres magasins se contentent d'afficher qu'ils échangent les "baby bonus", sans plus.

Ailleurs, on offre la chance de gagner des bonis d'achat

contre l'échange de ces chèques.

Mise en garde

C'est contre ces pratiques que le ministre de la Santé, du Bien-être et de la Famille, M. Claude Castonguay

a mis en garde les bénéficiaires des allocations.

Il a rappelé que ces chèques sont émis à l'intention des enfants, pour leur bien-être, et qu'il faut se méfier de toute publicité susceptible de faire dépenser ces chè-

ques d'une manière non réfléchie.

En d'autre terme, que ni le sucre, ni le bas-culotte ni tout autre boni du genre ne remplacera le bas de laine bien garni ou le sucrier plein d'espèces sonnantes!

Doux suèdes de l'été

Pour donner la réplique aux silhouettes moulées ou volantes de l'été '71, les chaussures empruntent des styles très variés. A la souplesse des tissus, ils opposent la douceur des suèdes; aux pantalons nombreux, il allient les boîtes estivales.

Bien qu'on ne puisse pas vraiment déterminer une allure de base de ce côté de la mode, on constate une certaine répétition de détails. Les bouts, par exemple, sont encore assez larges dans le soulier sport, alors que l'espadrille de ville préfère un bout un peu plus étroit. La grande vogue sera cependant aux bouts légèrement relevés qu'on trouve déjà cet hiver.

Si la plupart des talons choisissent des hauteurs de deux ou trois pouces et demeurent droits ou cour-

bés, on en voit quand même de plus en plus qui grimpent jusqu'à quatre pouces avec une allure assez robuste et sculpturée.

Quant aux semelles, lorsqu'elles ne sont pas de bois, elles sont de liège et font parfois ressembler les chaussures à des cothurnes.

Jeu de courroies

Comme les souliers ouverts, de style sandale, prennent la vedette, les courroies sont forcées de multiplier leurs apparitions. A la cheville, sur le cou-de-pied, autour du mollet, elles s'en donnent à coeur joie; les plus populaires sont sans doute celles qui se boutonnent sur le côté de souliers à bouts plus étroits et talons ronds.

Nous parlions "d'ouverture"... Ce sera

le bout du pied, le talon, l'arche qui se trouveront dégagés tour à tour. Le sabot entre peut-être dans cette catégorie, puisqu'il n'est retenu que par le cou-de-pied; il est encadré de canevass ou de cuir, et sa semelle de liège, de bois ou de cuir.

Couleurs de terre et d'eau...

Outre les tons neutres (miel, pacane, marmelade), ce sont les couleurs de terre, d'eau et de fleurs qui garniront les garde-robes côté chaussures: bleu outremer, aqua, corail, marguerite dorée, laiton, brun doré, glycine, lilas, mauve, rose buvard, rouge onion, rouge vin. Le blanc n'apparaît qu'en accompagnement: surpiques, boucles, etc. Les bottes, qu'il ne faut



de notre envoyée spéciale MICHÈLE BOULVA

surtout pas croire disparues, emprunteront les mêmes peaux et tissus que les souliers: suède rugueux ou doux comme le satin, cuir de veau, canevass, guingamp, twill et toile brodée, coton d'allure crocodile, denim, paille et suède peints, reptile, veau froissé, chevreau glacé, vernis. Avec le retour du soleil de mai, nous verrons donc s'imposer la variété.

MAIS OUI MA CHÈRE!
NOS AUBAINES "ACTION" MÈNENT LE BAL! VOUS VOUS DEVEZ D'EN PROFITER!
Les plus bas prix • Service personnel et livraison

marché **ACTION** market

CAFÉ MOULU
MAXWELL HOUSE
Sac 1 lb **97¢**

CERTIFICATS CADEAUX
Lorsque vous voulez faire plaisir... faites le cadeau le plus original et le plus apprécié qui soit... qui honore celui qui donne comme celui qui reçoit.

A compter de \$10,000. Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler Monsieur M. R. Lavoie, poste 707.

RUBY FOOS
RESTAURANT ET MOTOR HOTEL
où la qualité est une tradition.

BLACK SHEEP BAR
Le trio Perry Carmen et les chansons de Dino Vale du lundi au vendredi de 6:30 à 9:00 p.m.
Visitez nos nouvelles salles de banquets à 10 minutes de l'aéroport
Tél.: (514) 731-7701
7815, boul. Décarie, Mt. P.O. Stationnement gratuit.

votre médecin vous parle

Les cancers de la peau

par le Dr T.R. Van Dellen (collaboration spéciale)

La pensée du jour: Comme mesure de précaution, essayez avec un linge humide les boîtes de conserves avant de les ouvrir.

Les cancers de la peau peuvent être éliminés de bien des façons. Et en général, le taux de guérison atteint les 95 pour cent. Les lésions sont éliminées par incisions chirurgicales, curetages, traitements à l'électricité, traitements par le froid (cryothérapie), radiothérapie ou chimiothérapie. Certains médecins préfèrent une méthode plutôt qu'une autre parce

qu'ils ont plus d'expérience avec celle qu'ils utilisent. Le choix de la méthode d'ablation dépend du genre de tumeur, de sa grosseur et de sa localisation. La plupart de ces lésions se retrouvent à des endroits où la peau est exposée.

L'incision chirurgicale est peut-être le traitement le plus populaire. La tumeur est enlevée et étudiée au microscope. Le fait de refermer

immédiatement l'incision élimine la longue période qu'il faut à une plaie ouverte pour guérir. La cicatrice qui en résulte est imperceptible. Toutefois, cette méthode n'est pas recommandée lorsque le cancer de la peau est étendu et que le mal atteint le cartilage ou les os.

Le curetage et les traitements à l'électricité sont également des méthodes acceptables. Ces dernières peuvent être appliquées dans le bureau même du médecin en autant que celui-ci possède l'équipement voulu. Dans plusieurs cas, la procédure doit être répétée plusieurs fois afin de s'assurer que toute la lésion est éliminée. La radiothérapie (rayons-X), radium, cobalt) est la méthode la plus recommandable du point de vue esthétique, mais plusieurs traitements peuvent être nécessaires. De plus, la peau endommagée par les radiations peut demeurer sensible de façon permanente

aux rayons du soleil et est susceptible de développer d'autres lésions cancéreuses.

Les cancers de la peau peuvent aussi être détruits par une pâte de chlorure de zinc. La technique demande une grande habileté et prend énormément de temps. L'application de tampons imbibés d'azote liquide sur les kératoses solaires ou séniles ne laisse pratiquement pas de cicatrices.

En général, la plupart des cancers de la peau ne se propagent pas (métastase) aux autres régions du corps. On a noté une exception: la malignité du mélanome. Elle provient d'un banal naevus ou d'une tache de naissance qui s'agrandit et devient le plus mortel de tous les cancers de la peau. Cinquante pour cent des victimes meurent en moins de cinq ans parce que le mélanome malin est difficile à dépister tôt et également difficile à traiter.

Dites-moi, docteur...

Q.—Quels sont les aliments qui contiennent des pigments qui empêchent les cheveux de blanchir?

R.—La pigmentation des cheveux et de la peau a son origine dans les couches profondes de la peau et ne provient pas des aliments.

Q.—Est-ce dangereux pour la santé d'avaler de la gomme à mâcher?

R.—Non, parce que les acides stomacaux digèrent la gomme.

Q.—Une personne qui a des troubles cardiaques peut-elle aller à la pêche?

R.—La plupart des façons de pêcher ne sont pas dangereuses pour les victimes de maladies cardiaques. Les exceptions à la règle sont, toutefois, la pêche en haute mer et le passage à gué des ruisseaux rocaillieux pour la pêche à la truite et au saumon.

Q.—Est-ce que l'empoisonnement par le protoxyde de carbone peut être cause d'essoufflement et d'étourdissement?

R.—Oui, et un empoisonnement plus prononcé peut conduire jusqu'à coma et même à la mort.

Q.—Est-ce qu'un "kyste de chocolat" sur un ovaire est une malignité?

R.—Non. La lésion se nomme ainsi parce qu'elle contient du sang noir.

MENTHE
Marie Brizard

the Elegant John Inc.
ACCESSOIRES DE SALLE DE BAIN
1445 CRESCENT 844-7503

BUFFET COCKTAIL \$1.00

PLUS COCKTAIL
11.30 a.m. à 2 h p.m.
LUNDI au VENDREDI au COEUR du QUARTIER CHINOIS
NEW Lotus CAFE
1050, rue CLARK
Tél.: 866-8356

POUR SCELLER VOTRE AMOUR
Bagues à diamants, créations originales Mappin's

Chaque bague à diamants originale de Mappin's l'emporte à main levée sur toutes autres bagues à diamants. De conception originale elle est le symbole par excellence de votre amour et de votre engagement. Réalisée par les habiles artisans de Mappin's.

A compter de \$200 seulement

mappin's
Au Canada: MONTREAL BURLINGTON WINDSOR SASKATOON VANCOUVER
A MONTRÉAL: 1000, ouest rue Sainte-Catherine • Place Ville-Marie
Téléphone 866-7431

De la belle collection de montres de choix de Mappin

ROLEX

A. Chronomètre à mouvement perpétuel "Datejust", boîtier "oyster", remontage automatique, étanche, calendrier, en acier inoxydable. Bracelet assorti. **\$285**

B. Chronomètre G.M.T. Master à mouvement perpétuel, remontage automatique, étanche, calendrier, boîtier "oyster" d'acier inoxydable avec bracelet assorti. **\$295**

mappin's
Au Canada: MONTREAL BURLINGTON WINDSOR SASKATOON VANCOUVER
A MONTRÉAL: 1000, ouest, rue Sainte-Catherine • Place Ville-Marie
Téléphone 866-7431

**Travaux publics :
\$68 millions
pour le Québec**

OTTAWA (PC) — Se basant sur les taux de chômage, le gouvernement calcule que les provinces se partageront de la manière suivante les \$151 millions consacrés au nouveau programme de travaux publics:

Terre-Neuve: \$5 millions; Ile-du-Prince-Edouard: \$1 million; Nouvelle-Ecosse: \$4 millions; Nouveau-Brunswick: \$4 millions; Québec: \$68 millions; Ontario: \$17 millions; Manitoba: \$8 millions; Saskatchewan: \$5 millions; Alberta: \$4 millions; Colombie-Britannique: \$35 millions.

Les points saillants du budget

OTTAWA (PC) — Voici les points saillants du budget déposé aux Communes, hier soir, par le ministre des Finances, M. J. Edgar Benson:

- Pas de réductions générales d'impôt.
- Hausse immédiate de 10 pour cent des prestations d'assurance-chômage.
- La surtaxe de trois pour cent sur les revenus des particuliers et des sociétés est prolongée d'un an.
- Prêts de l'ordre de \$150 millions aux provinces afin de financer des projets d'investissement créateurs d'emplois.
- Somme supplémentaire de \$23 millions pour améliorer les immobilisations publiques dans les régions où le taux de chômage est le plus élevé.
- Montant supplémentaire de \$20 millions affecté à l'aménagement de routes et autres services locaux au nouvel aéroport international de Montréal.
- Hausse de \$40 millions du budget d'investissement de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour des programmes de construction d'habitations.
- L'industrie de la chaussure pourra bénéficier de prêts directs ainsi que d'une assurance-prêts.
- Amplification du programme de stimulants industriels pour le sud-est de l'Ontario et le sud-ouest du Québec, y compris Montréal.



Oeillet à la boutonnière, le ministre des Finances, M. Benson est ici photographié alors qu'il pénètre à la Chambre des Communes pour déposer son budget d'avant Noël. Le ministre a lu son quatrième discours du budget depuis qu'il occupe cette fonction.

Précisions sur le budget fédéral

La relance économique doit passer par Montréal pour toucher le Québec

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Stigmatisée par le terrorisme des derniers mois et menacée de paralysie par suite de la recrudescence du chômage, la métropole canadienne sera désormais "zone désignée" en vertu de la loi sur les stimulants à l'industrie du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale.

Ce sera la première fois qu'un pôle de croissance économique de l'envergure de Montréal est inclus dans les régions désignées par le ministère que dirige M. Jean Marchand.

Le contenu du budget déposé aux Communes, jeudi soir, pendant que bon nombre de Canadiens étaient branchés sur la métropole pour connaître le dénouement des "événements d'octobre", indique que le gouvernement fédéral commence à penser que la relance de l'économie québécoise passe par Montréal.

M. Marchand doit déposer un projet de loi qui rendra la métropole et tout le reste du Québec habités et qui n'était pas encore "désigné" en vertu de cette loi, comme St-Jérôme, Lachute, Buckingham, Hull, Valleyfield, St-Hyacinthe et St-Jean, éligibles aux subventions versées par le ministère de l'Expansion économique régionale. Celles-ci seront cependant distribuées selon des critères inférieurs à ceux qui ont cours présentement dans les autres régions désignées.

Part du lion

Les Québécois recevront directement ou indirectement "la part du lion" de ce que certains appelaient déjà, hier soir, dans la capitale fédérale, "le budget du Québec".

Dans les couloirs du Parlement canadien, on admettait, jeudi soir, que cet effort particulier dans la belle province découlait à la fois de conditions économiques particulièrement difficiles et d'une situation politique dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'est pas différente.

Cette mesure, ajoutée aux stimulants à la construction maritime annoncés la semaine dernière par M. Jean-Luc Pépin, à ceux accordés à l'industrie de la chaussure, aux nouvelles sommes consacrées à l'aménagement de l'infrastructure à Ste-Scholastique, à la création d'un fonds de stimulation économique, deviendra un outil important dans la création de nouveaux emplois non seulement à Montréal mais dans tout le Québec.

M. Marchand disposera de \$130 millions additionnels pour encourager l'expansion industrielle dans la région montréalaise, l'Est de l'Ontario et les Maritimes, en particulier.

33% au Québec

Or, la tendance enregistrée au cours des derniers dix-huit mois, au minis-

tère de l'Expansion économique régionale, a fait qu'un tiers des subventions ont été accordées à des industries s'établissant au Québec. Cette tendance pourrait donc constituer une sorte de minimum dans le cas de la région métropolitaine à laquelle les autorités gouvernementales attachent une attention toute particulière.

M. Marchand a dit, jeudi soir, que le Sud-Ouest du Québec, Montréal inclus, pourrait recevoir près de \$130 millions à ce titre au cours des deux ou trois prochaines années.

Le ministre a aussi rappelé que Montréal ne pourra évidemment pas bénéficier indéfiniment de ces avantages et que lorsque la métropole sera de nouveau sur la route de la prospérité, son ministère devra davantage concentrer ses efforts sur les villes satellites.

L'effet des stimulants qui seront versés à l'industrie s'établissant à Montréal ne sera pas senti immédiatement sur le domaine de l'emploi. Il faudra encore plusieurs mois avant que la métropole récolte les fruits de cette

mesure, c'est-à-dire le temps qu'il faut pour construire de nouvelles usines et les mettre en opération.

Un des changements apportés à la loi sur les stimulants industriels abolira le plafond de \$12 millions de sorte que le ministère de l'Expansion économique régionale pourra verser davantage à un seul projet. Ceci, par exemple, pourrait permettre au ministère que dirige M. Marchand de contribuer à la création d'une aciérie au Québec et à l'établissement de la I.T.T. sur la Côte-Nord, comme il en a déjà été question.

Le critique financier du nouveau parti démocratique Max Saltzman, s'est demandé, pour sa part, si on n'est pas en train de tuer l'effet de stimulants industriels en étendant leur application à de larges secteurs du pays. Présentement, toutes les Maritimes et le Québec sont des provinces complètement désignées.

Fait à souligner, les entreprises qui se prévaudront des stimulants à l'expansion industrielle pourront également bénéficier de l'allocation supplé-

mentaire d'amortissement, accru de 15 pour cent dans le budget d'hier à l'intention des manufacturiers et des transformateurs de produits.

Une caisse

Dans son budget, M. Benson a révélé que le gouvernement avait aussi décidé d'adapter la suggestion formulée par le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, en juin dernier, à Winnipeg, lors de la conférence des ministres des Finances.

Il créera un "fonds de stimulation économique", une version modifiée de la caisse d'aide conjoncturelle suggérée par M. Bourassa.

Une somme de \$150 millions sera mise à la disposition des provinces qui pourront l'emprunter à un taux préférentiel de 7.91 pour cent, soit environ un pour cent de moins que celui qui leur est généralement consenti sur le marché des obligations.

La répartition des prêts entre les provinces sera directement liée au niveau de chômage qui sévit dans cha-

cune des provinces. Elle ira de pair avec le nombre de chômeurs au-dessus de 4 pour cent de la population active dénombré dans chacune des provinces durant le deuxième semestre.

Comme le Québec compte 45.1 pour cent des chômeurs du Canada, la province pourra emprunter \$68 millions, de loin la plus importante somme. La Colombie-Britannique, qui vient en deuxième place dans le domaine du chômage, aura \$35 millions à sa disposition.

Ce fonds doit servir principalement au financement de travaux publics "créateurs d'emplois". Il sera en opération pour le restant de la présente année financière et durant l'exercice financier 1971-72. Le gouvernement fédéral espère obtenir la collaboration des provinces afin de mettre rapidement ces projets en chantier.

M. Benson a affirmé que le gouvernement, de concert avec les provinces, poursuivra l'étude de la suggestion formulée par le Québec afin d'arrêter un concept qui serait de nature à procurer une plus grande stabilité aux provinces.

Ste-Scholastique

Le gouvernement fédéral a décidé, dans un autre domaine, d'affecter une somme supplémentaire de \$20 millions pour développer l'infrastructure de la région de Ste-Scholastique, où on a déjà engagé la construction du futur aéroport international.

M. Marchand, dont le ministère administrera ces argent, a souligné qu'il s'agit là d'une aide à la province de Québec qui, en réalité, doit fournir les routes et les services que nécessite la construction de cet aéroport. "Le gouvernement fédéral construit l'aéroport et par conséquent ce projet oblige la province à entreprendre des dépenses spéciales auxquelles elle n'aurait pas à faire face normalement", a dit M. Marchand.

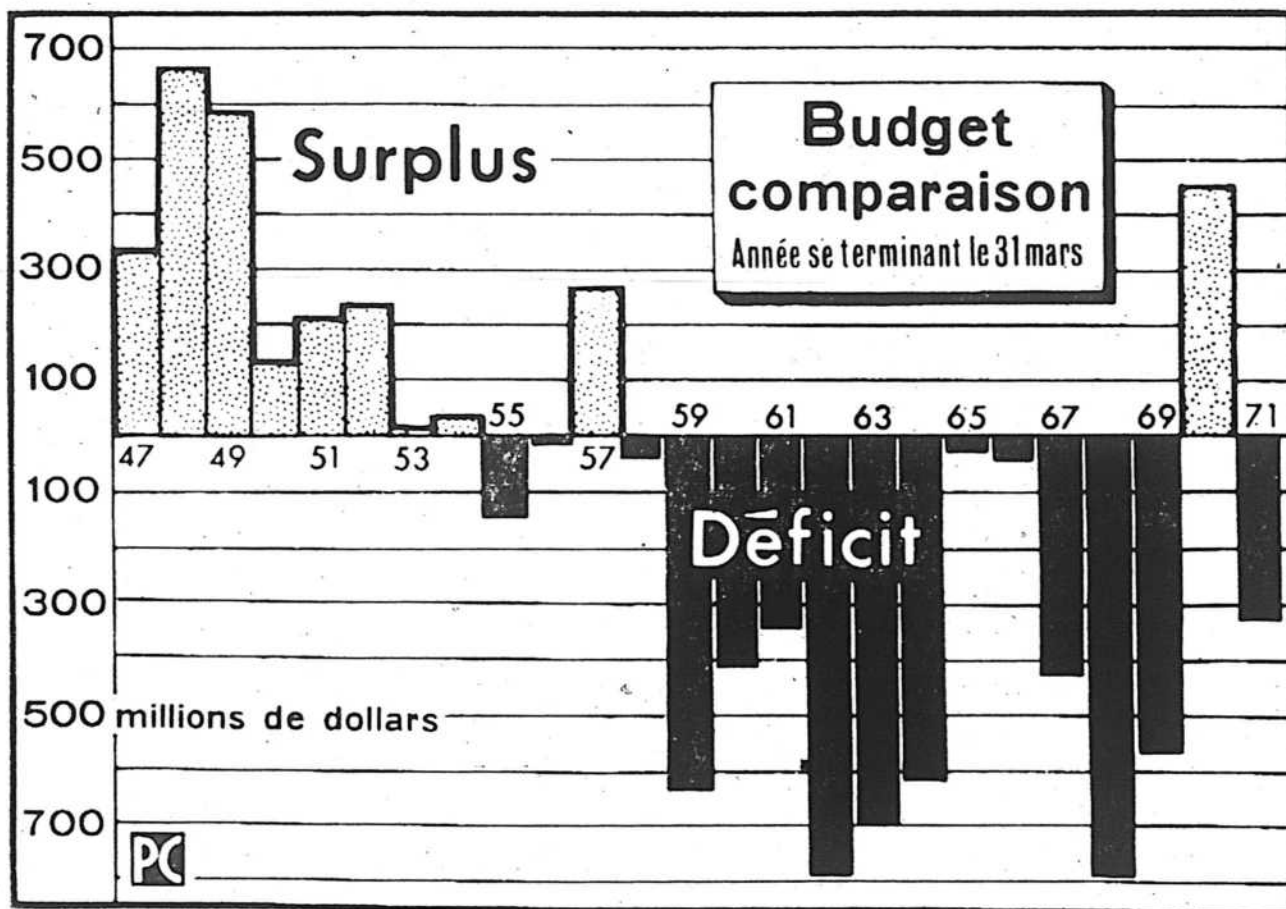
Tel que prévu, les activités dans la région de Ste-Scholastique seront l'objet d'une accélération durant les prochains mois. En 1970, le gouvernement fédéral dépense \$34,681,000 à Ste-Scholastique à l'aménagement de l'aéroport comme tel. L'an prochain, cette somme passera à \$89,912,000 pour atteindre \$97,022,000 en 1972.

La construction maritime

Le budget déposé aux Communes comprend une somme de \$60 millions qui sera versée aux chantiers maritimes.

Déjà, comme l'a expliqué le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pépin, la semaine dernière, on sait que la majeure partie de ces subventions sera accordée aux chantiers maritimes du Québec.

Il en sera ainsi pour l'industrie de la chaussure du Québec, qui passe par de durs moments et qui bénéficiera elle aussi d'un important programme d'aide de transition, de prêts directs et d'assurance-prêts, dont M. Pépin dévoilera les détails la semaine prochaine.



Un budget déficitaire
Le budget que le ministre des Finances, M. Edgar Benson, a déposé devant la Chambre jeudi soir, est sensiblement plus déficitaire que celui qu'on attendait. Passant en revue la situation économique en octobre, M. Benson avait prévu un déficit de \$100 millions. Le nouveau budget laisse prévoir qu'il sera de \$320 millions.

L'Opposition dénonce en chœur le budget

OTTAWA (UPI) — Pas la moindre parole d'appui, n'est venue des trois partis fédéraux d'opposition devant le nouveau budget que le gouvernement a déposé jeudi.

Conservateurs, néo-démocrates et libéraux soutiennent que l'effort de M. Benson pour stimuler l'économie sera sans effet appréciable puisqu'il ne fait pas appel aux deux seules mesures capables de réaliser cet objectif: réduction des impôts et plus d'emplois pour les Canadiens dès cet hiver.

M. Marcel Lambert, le critique économique de l'Opposition officielle aux Communes, affirme que le gouvernement ignore totalement ce dont le pays a le plus besoin: du travail.

"Les mesures proposées dans le budget de M. Benson n'y pouvaient pas. Il a raté l'occasion de réduire les impôts, ce qui aurait eu pour effet immédiat d'aider des milliers de personnes qui luttent pour survivre parce

qu'elles sont sous le seuil de la pauvreté," a expliqué M. Lambert.

M. Robert Stanfield, pour sa part, soutient qu'une aide massive aux régions à faible taux de croissance économique est inefficace si partout ailleurs au pays le chômage est très élevé.

Porte-parole du NPD, M. David Lewis affirme que le gouvernement n'avait même pas d'affaire à présenter un budget.

"Si M. Benson était sérieux quand il prétend vouloir relancer l'économie, poursuit M. Lewis, il aurait réduit l'impôt des particuliers de 10 à 15 pour cent."

Pour sa part, M. Romuald Rodrigue, du Ralliement des Crédiésistes, a soutenu, en dehors de la Chambre, que le gouvernement semble chercher à rabaisser la classe moyenne des citoyens et la ramener au niveau de vie des démunés.

"Ce budget, dit-il, met fin à la poli-

tique tant vantée par MM. Benson et Trudeau de budgets équilibrés. Il marque le début d'une administration déficitaire."

Les chefs des partis d'opposition reprochent amèrement au gouvernement de n'avoir pas supprimé la surtaxe de trois pour cent sur le revenu des particuliers et sur celui des corporations. En retour, ils considèrent comme dérisoires la hausse de dix pour cent des prestations d'assurance-chômage.

"J'espérais qu'au moins les moins fortunés bénéficieraient d'une réduction d'impôt!" s'est exclamé M. Stanfield.

Et M. Lambert reprit après son chef que la hausse des prestations d'assurance-chômage — mesure provi-

soire en attendant que l'on mette en vigueur la nouvelle politique d'assurance-chômage en juillet — est parfaitement inutile pour ceux qui n'y ont pas droit, ou pour ceux qui ont épuisé leurs prestations.

M. David Lewis a fait remarquer que les principaux outils du budget sont des investissements, qui, forcément, prennent du temps à produire des effets. "Nous n'aurons pas ces nouveaux emplois cet hiver", dit-il.

"L'augmentation des prestations d'assurance-chômage est si minime, ajoute M. Lewis, qu'il est illusoire d'en attendre quelque bienfait d'un bout à l'autre du pays."

A son avis, M. Benson fait preuve de beaucoup trop d'optimisme.

\$54 millions de plus pour les chômeurs

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Les 419,000 chômeurs canadiens ont appris une bonne nouvelle jeudi soir.

Leurs prestations d'assurance-chômage seront augmentées de 10 pour cent dès le trois janvier.

Le Québec qui, aux dernières nouvelles, comptait 45.1 pour cent de tous les chômeurs du Canada, soit plus de 159,000 travailleurs, verra une bonne partie des \$54 millions additionnels versés aux chômeurs, se diriger dans son économie.

Il s'agit d'une mesure temporaire puisque le ministre du Travail, M.

Bryce Mackasey, a déjà présenté un livre blanc où le gouvernement explique comment il compte augmenter les prestations d'assurance-chômage jusqu'à un maximum de \$100 par semaine. Le livre blanc fait présentement l'objet d'une étude détaillée par le comité parlementaire sur le travail; la législation qui en découlera ne sera pas déposée aux Communes avant plusieurs mois.

Le nouveau taux de prestation accordera une vingtaine de dollars de plus aux assurés dont le salaire hebdomadaire, avant qu'ils ne perdent leur emploi, était de \$90 ou plus.

Les chômeurs demandaient du pain, ils ont obtenu une pierre — Donald McDonald

S'il faut en juger par les premières réactions exprimées devant le budget que soumettait hier M. Benson, le milieu des affaires et le monde syndical ne semblent guère enthousiastes quant aux effets de ce budget pour alléger le fardeau des consommateurs et relancer les investissements.

Le président du Congrès du Travail du Canada, M. Donald McDonald, a indiqué pour sa part que "les chômeurs demandaient du pain et ils ont obtenu une pierre."

Le président du comité exécutif de la Chambre de Commerce du Canada, M. B. K. Carty, souligne de son côté que des mesures à court terme, pour stimuler les régions défavorisées, sont "certes louables" mais que l'économie canadienne exige des politiques à long terme, afin de déclencher une reprise de l'économie et favoriser la formation de capital.

Les taxes de vente

L'Association canadienne de la construction a fait part de sa déception vis-à-vis du maintien des taxes de

vente. L'organisme suggère au gouvernement d'autoriser des abattements fiscaux et des régimes plus rapides de dépréciation afin d'imprimer une relance de l'industrie de la construction. Ces abattements fiscaux seraient alors principalement appliqués aux taxes fédérales de ventes.

Ces remarques reflètent l'état d'esprit de maints Canadiens et expliquent la déception de plusieurs secteurs de l'opinion publique.

Le président de la Canadian Tax Foundation, M. Douglas Sherbanuk, a ainsi résumé les objectifs de M. Benson: après avoir adouci sa guerre à l'inflation, le ministre des Finances s'attaque aux problèmes du chômage et de la productivité.

"Les pressions inflationnistes coexistent avec un taux de chômage élevé, c'est une situation qui n'a probablement aucun précédent dans l'histoire. Il ne reste plus qu'à savoir si M. Benson a choisi la meilleure technique pour s'attaquer à ces deux problèmes."

D'où viennent et où vont nos taxes?

OTTAWA (PC) — C'est à la santé et au bien-être que le gouvernement canadien consacre la part la plus importante de son budget: de chaque dollar dépensé, 23.7 cents iront à ce poste. Viendront ensuite l'expansion économique (14.1 cents), la défense (13.6 cents), paiements fiscaux intergouvernementaux (9 cents), transports et communications (7.2 cents), éducation, culture et loisirs (6 cents), dépenses non effectuées (5.8 cents), services généraux du gouvernement (4.9), et affaires extérieures (2 cents).

D'où vient ce dollar? De l'impôt personnel sur le revenu (40.8 cents), de l'impôt sur les sociétés (18.1 cents), de la taxe de vente (13.4 cents), de la taxe d'accise (7.6 cents), des droits de douane (6.3 cents), d'autres taxes (2.8 cents), et d'autres revenus (11 cents).

D'ici au 31 mars 1971, Ottawa compte dépenser \$13.355 milliards. Il avait dépensé \$11.938 milliards l'an dernier.

Comme on estime que les recettes seront de \$13.035 milliards, on prévoit un déficit de \$320 millions. Il y avait eu l'an dernier un excédent de \$375 millions.

Réactions mitigées chez les provinces

Si on peut supposer que le Premier ministre Bourassa n'aura pas trop à se plaindre du budget fédéral déposé jeudi soir, il n'en est pas de même de tous les Premiers ministres provinciaux.

Le chef du gouvernement albertain, M. Harry Strom, a déclaré pour sa part: il est assez évident que nous sommes mis de côté!

A Toronto, le trésorier provincial Charles MacNaughton a critiqué la décision fédérale de ne point réduire les impôts, plus particulièrement de

n'avoir point aboli la surtaxe de 3 pour cent sur le revenu des particuliers et les bénéfices des corporations. Par contre, à Terre-Neuve, un porte-parole gouvernemental, le ministre A.O. Aalborg s'est dit fort satisfait du discours de M. Benson.

Dans les capitales des autres provinces maritimes, la réaction était plutôt négative. L'ancien trésorier provincial conservateur de Nouvelle-Ecosse, M. T. J. McKeough estime que le gouvernement fédéral a raté l'occa-

sion de venir au secours des groupes de citoyens démunés.

De Saskatchewan, la réaction du trésorier provincial G. Stewart fut que sa province a été oubliée.

Cette réaction a été également enregistrée au Manitoba, où le trésorier provincial Saul Cherniak a déploré qu'aucune mesure spéciale n'ait été prévue pour stimuler l'économie de sa province.

A Victoria, le premier ministre W. A. C. Bennett a refusé de commenter le budget fédéral.

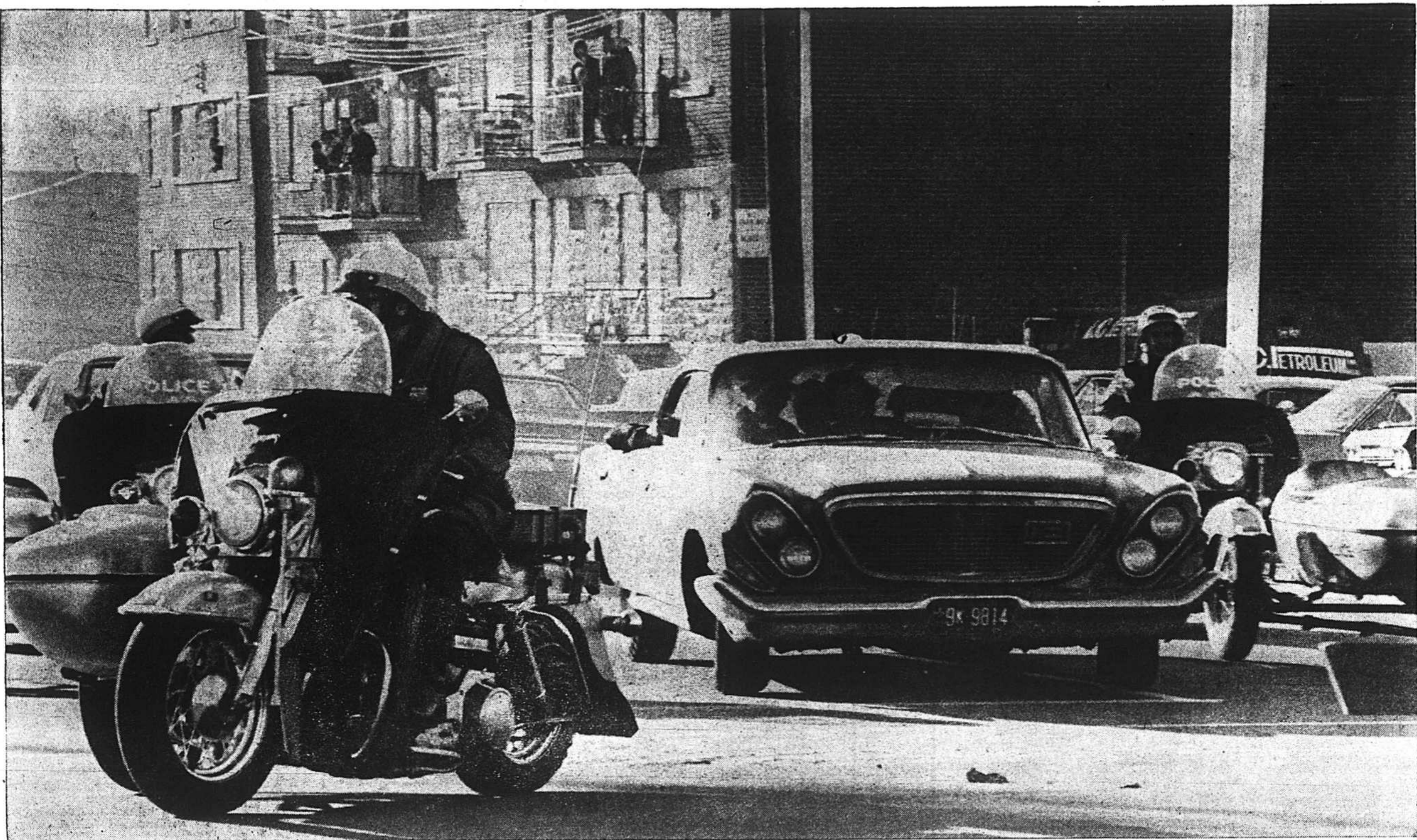


photo Jean Goupil, LA PRESSE

Il est 1 h. 53. La voiture transportant M. Cross et ses ravisseurs se dirige vers le pavillon, du Canada, à Terre des Hommes, extension de l'ambassade cubaine au Canada, pour l'occasion. Pour la première fois depuis deux mois, le diplomate a aperçu la lueur du soleil.

Les locataires évacués, les écoliers en congé et plus de 1,000 policiers et militaires mobilisés

par Lucien RIVARD et Jean-Paul CHARBONNEAU

"Quand j'ai vu les enfants sortir précipitamment des écoles Pie IX et Bernard De Montigny, j'ai cru qu'il y avait un incendie ou que l'on procédait à un exercice d'évacuation en cas d'incendie."

Ces constatations d'une restauratrice du boul. Pie-IX, constituaient en fait les préliminaires à la perturbation qu'allait connaître au cours des heures suivantes, un secteur habituellement tranquille de Montréal-Nord, qui devait être envahi par des centaines de militaires et de policiers qui venaient de retrouver le diplomate James Richard Cross, après près de deux mois de recherches infructueuses.

Pendant que des centaines d'enfants bénéficiaient d'un congé inespéré pour la journée, la cour de leur école se transformait rapidement en base militaire avec l'apparition de camions et d'autobus bondés de soldats et de quelques hélicoptères.

Le quadrilatère formé par les rues Monselet, Paris, Martial et Pie-IX est devenu une véritable forteresse, défendue par des soldats brandissant une arme dont l'extrémité du canon était ornée de l'inquiétante baïonnette effilée.

Dans la rue Des Récollets, où se terraient les ravisseurs du diplomate, des policiers voyaient à l'évacuation des résidents. La plupart ne peuvent même pas savoir pourquoi ils doivent quitter leur logis. Ils ne l'apprendront que plus tard alors que le bruit se répand que le diplomate Cross est détenu dans leur rue et ce, sans même qu'ils ne s'en soient aperçus.

Dès 9 h. hier matin, une ligne de soldats était disposée tout autour du quadrilatère et les extrémités des rues London, des Récollets et Paris, sont obstruées à l'aide d'autobus qui ont servi à amener les militaires sur place.

Les curieux se rassemblent rapidement et, pour les contenir, on doit bientôt élever des barricades, derrière lesquelles ils sont refoulés.

Les journalistes et photographes sont eux aussi relégués au rang des curieux et ils doivent faire preuve d'imagination et de contorsions pour réussir à saisir l'action qui se déroule.

Au 10,945

Peu avant 10 h., on réussit à se faire confirmer que les ravisseurs et leur otage sont au 10,945 de la rue des Récollets. La remorque anti-bombes et plusieurs véhicules de la police sont immobilisés près de l'intersection de Monselet et déjà, c'est un bungalow de ce secteur que l'on désigne comme étant la cachette des terroristes.

Toutefois, il n'en était rien, la maison était plutôt un triplex et située du côté de la rue Martial. Devant cette maison, il n'y avait aucun policier, au début.

Alors que rien ne semble bouger, on voit arriver sur les lieux Me Bernard Mergler, procureurs de plusieurs présumés terroristes, et Me Robert Demers, procureur désigné par le premier ministre Bourassa pour négocier avec les ravisseurs.

On s'attend à voir évoluer la situation plus rapidement mais il n'en est rien.

Finalement, peu après 1 h. 30 de l'après-midi, une certaine agitation commence à régner devant la maison. Des motards commencent à se grouper de plus en plus nombreux, tant dans la rue des Récollets que dans la rue Martial. On vient d'apprendre que le pont Pie-IX est fermé à la circu-

tion et que rien ne va plus, côté circulation, en direction sud sur Pie-IX.

A 1 h. 53, on voit l'arrière d'une voiture noire surgir sur la pente du garage en sous-sol. La voiture, une Chrysler 1962, demeure immobilisée pendant quelques secondes puis, elle démarre rapidement en direction de la rue Martial.

Au passage, on peut voir qu'elle transporte six personnes et l'on recon-

naît Marc Carbonneau au volant et Me Bernard Mergler qui prenait place sur la banquette avant. A l'arrière ont entrevoit Jacques Lanctôt. Les autres passagers ne peuvent être identifiés tellement la voiture passe rapidement.

Pendant ce passage, les militaires se sont légèrement déplacés et pointent leur baïonnette en direction de la foule massée dans les embouchures

des rues donnant sur la rue Martial.

Ce départ de M. Cross et de ses ravisseurs ne met pas un terme à sa suspense. Ce n'est en effet qu'une heure plus tard que les soldats plieront bagage pour regagner leur caserne.

Pendant ce temps, les barricades seront déplacées de façon à permettre la circulation sur les rues Martial et Monselet. Toutefois, la rue des Récol-

lets demeure close et, même les résidents ne peuvent y entrer.

Les experts de la police, pour leur part, se livrent à une inspection minutieuse de la maison que l'on croit piégée à la dynamite.

Ce n'est qu'en fin de journée que ce secteur de la ville de Montréal-Nord reprendra son souffle normal et se remettra lentement des événements de la journée.



M. Jérôme Choquette: "...c'est le fruit d'un coup de filet concerté..."

Nous poursuivrons sans relâche les assassins de Pierre Laporte

— Choquette

par Hugette LAPRISE

Même si la libération de M. Cross et le départ des ravisseurs solutionnent une bonne partie de l'affaire Cross-Laporte, la vaste opération policière qui a conduit à ce succès n'est pas terminée et il ne serait pas opportun de dévoiler quoi que ce soit, a déclaré en substance le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette, qui parlait hier soir à Radio-Canada.

"Nous poursuivons sans relâche les présumés assassins de Pierre Laporte", a dit le ministre.

M. Choquette a tenu au tout début de sa conférence de presse à assurer Mme Cross et la population que M. Cross était en bonne condition. Le ministre venait à peine de quitter le diplomate britannique.

Il a ensuite fait savoir que sept personnes accompagnées de deux représentants du gouvernement canadien étaient montés à bord de l'avion de l'Armée canadienne en direction de Cuba, tout en donnant leur nom. Ce sont Jacques Lanctôt, sa femme et son fils, Marc Carbonneau, Pierre Seguin, Jacques Cossette-Trudel et sa femme.

Coup de filet

"Le résultat que nous venons de connaître est le fruit d'un coup de filet concerté entre les forces policières et militaires qui travaillent sur l'affaire", a dit M. Choquette. Le ministre de la Justice a révélé qu'un dispositif de sécurité avait été mis en place.

"Se voyant cernés, les ravisseurs ont laissé tomber dans un tuyau un communiqué disant qu'ils étaient prêts à négocier", a-t-il révélé.

Nous tuons Cross

Dans le communiqué que M. Cho-

quette a lu sur les ondes de la télévision d'Etat, il est dit: "Si vous tentez quoi que ce soit, M. J. Cross sera le premier à mourir. Nous avons plusieurs bâtons de dynamite. Si vous voulez négocier, envoyez-nous un journaliste de Québec-Press ou du Devoir et Me B. Mergler." Et c'est signé: "Nous vaincrons, FLQ."

Depuis 15 jours

Selon M. Choquette, on avait retracé le repaire des ravisseurs de M. Cross depuis 15 jours.

La raison pour laquelle, les policiers n'ont pas agi avant, c'est qu'il ne fallait rien précipiter pour

ne pas mettre en danger la vie de l'otage.

Les ravisseurs n'auraient rien déclaré

M. Choquette a également révélé d'une part que les ravisseurs n'avaient pas été interrogés, et que d'autre part, rien n'indiquait qu'ils étaient impliqués dans l'enlèvement et l'assassinat de Pierre Laporte.

Par ailleurs, à maintes reprises au cours de sa conférence de presse, M. Choquette a félicité et remercié les policiers et les soldats qui s'occupent de l'affaire Cross-Laporte. Il a également félicité la population, en parlant des "courageux Québécois".

Cross est invité à dîner chez Trudeau

OTTAWA (UPI) — "Oui, j'ai un tas de choses à raconter!" C'est en ces termes que devait accepter, hier, l'attaché britannique James Richard Cross, l'invitation à dîner du premier ministre canadien Pierre Elliott Trudeau.

M. Trudeau, qui s'est entretenu au téléphone avec M. Cross, peu de temps après son arrivée à "Terre des Hommes", lui a dit: "Après une telle aventure, vous devez en avoir des choses à raconter" pour ensuite l'inviter, en compagnie de sa famille, à dîner.

Le premier ministre du Canada a par la suite félicité, aux Communes, le diplomate britannique pour

son courage et il l'a louangé pour la grande patience dont il a fait preuve.

Le chef du gouvernement a ensuite tenu des propos louangeux à l'endroit des policiers pour le calme et la persistance qui ont présidé au déroulement de leur enquête.

De son côté, le leader David Lewis du Nouveau Parti Démocratique a commenté en Chambre l'événement historique — qu'est la libération de James Richard Cross — comme "un moment de joie universelle qui englobe tout le pays."

Quant à M. Robert Stanfield, il a anticipé, en la souhaitant, la joie que les époux Cross auront à être de nouveau et bientôt réunis.

Toute une journée de suspense dans le nord de Montréal



photo Paul-Emile Talbot, LA PRESSE

C'est au premier étage de cette maison, au 10,945, avenue des Récollets, qu'était détenu M. James Richard Cross. Hier matin, les ravisseurs ont tracé les lettres FLQ, à l'aide de peinture verte, sur les fenêtres avant du logis.

Depuis trois semaines la police avait une piste

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les autorités policières étaient sur la piste des ravisseurs du diplomate James Richard Cross depuis "environ trois semaines", mais c'est uniquement à la suite d'indications très précises obtenues dans la nuit de mercredi à jeudi qu'elles auraient finalement décidé d'entrer en action.

C'est ce qui se dégage des revendications qui ont été faites, hier après-midi, par le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa au cours d'une conférence de presse donnée dans la capitale québécoise peu avant la libération de M. Cross.

Plus ou moins précis dans certaines de ses réponses, M. Bourassa a affirmé que seule l'action des forces policières aurait permis de localiser la maison où était détenue les ravisseurs de M. Cross.

D'après M. Bourassa, ce sont des "opérations" menées par la police qui aurait permis de localiser cette maison et même de la surveiller "depuis un certain temps".

Ces opérations, toujours d'après M. Bourassa, auraient indiqué "qu'il y avait quelque chose de louche" dans l'appartement où se cachaient les ravisseurs et des mesures auraient été prises pour savoir ce qui s'y passait.

M. Bourassa a confirmé par ailleurs, que la personne arrêtée par la police mercredi soir était "bel et bien la sœur de Jacques Lanctôt mais il a nié que ce soit à la suite d'informations communiquées par celle-ci que l'on ait entrepris l'opération de la nuit de mercredi à jeudi.

M. Bourassa a refusé en outre de confirmer certaines informations selon lesquelles la police occupait depuis un certain temps la maison des ravisseurs. "Je ne peux pas répondre à cette question a dit M. Bourassa. Il est évident que cela aurait été une excellente façon de s'informer de ce qui se passait."

Quant à l'opération même de la police à Montréal-Nord, M. Bourassa a dit qu'il en a été informé tard mercredi soir par le secrétaire général du Conseil exécutif M. Julien Chouinard et il a précisé qu'à partir de ce moment, il s'est tenu en communications constantes avec le directeur de la Sûreté du Québec, M. Maurice Saint-Pierre, le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette et le négociateur du gouvernement Me Robert Demers.

M. Choquette a ajouté que les négociations avec les ravisseurs auraient débuté hier matin à la suite d'une rencontre entre Me Bernard Murgler et Me Robert Demers.

À la suite de cette rencontre, Me Murgler aurait rencontré les ravis-

seurs qui auraient communiqué leurs conditions pour la libération de M. Cross, lesquelles conditions auraient ensuite été transmises à M. Choquette et au chef du gouvernement.

Toujours d'après M. Bourassa, les ravisseurs auraient décidé d'entreprendre des négociations dans la nuit de mercredi à jeudi "lorsqu'ils se seraient sentis complètement coincés par la police".

Pendant cette opération nocturne, la police aurait coupé l'électricité et l'eau de l'édifice où logeaient les ravisseurs.

Au sujet des conditions des ravisseurs, M. Bourassa a indiqué qu'elles auraient porté uniquement sur le désir de ces derniers d'amener leur famille à Cuba. Il n'aurait pas été question de la libération de certains prisonniers politiques comme le demandaient au début de la crise les com-

muniés du Front de libération du Québec.

M. Bourassa a fait savoir, par ailleurs, qu'il aurait donné des instructions au cours des négociations pour que tout soit fait afin de libérer M. Cross.

"Les instructions que j'ai données, a dit M. Bourassa, c'est que tout devait être fait à la lumière des conditions qui avaient été énoncées pour garder la vie sauve à M. Cross."

Au sujet des ravisseurs, M. Bourassa a dit que les informations qui lui ont été communiquées par la police indiqueraient clairement qu'ils formeraient une cellule distincte de celle qui aurait participé au meurtre de M. Pierre Laporte.

Questionné sur l'automobile des ravisseurs, M. Bourassa a enfin confirmé les informations à l'effet que celle-ci contenait des explosifs.

Pour Bourassa il s'agit d'une nouvelle étape dans la lutte au terrorisme au Québec

de notre bureau de Québec

QUEBEC — C'est avec un air de soulagement évident que le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a annoncé, hier après-midi, à l'Assemblée nationale puis au cours d'une conférence de presse le résultat de l'opération policière visant à la libération de M. James Richard Cross.

Visiblement satisfait du travail de la police, M. Bourassa a décrit le résultat de cette opération comme une nouvelle étape dans la lutte contre le terrorisme.

"Il reste encore à trouver les assassins de M. Pierre Laporte, mais ces derniers événements constituent certainement une étape importante dans la lutte contre le terrorisme au Québec", a dit M. Bourassa.

Le chef du gouvernement, qui tout au cours de la journée d'hier avait manifesté des signes de nervosité évidente, a vraiment commencé à afficher un air optimiste peu après avoir eu une conversation téléphonique avec M. Cross au téléphone vers 3 heures et demie.

M. Bourassa a dit qu'au cours de cette conversation M. Cross lui a donné l'impression d'être en excellente forme.

M. Bourassa a raconté ensuite que

le diplomate a trouvé extrêmement difficile d'être enfermé pendant deux mois dans une chambre où il était complètement privé de clarté.

Avant de s'entretenir avec M. Cross, M. Bourassa avait annoncé à l'Assemblée nationale que les négociations avec les ravisseurs étaient toujours en cours à Terre des Hommes.

Les représentants des trois partis de l'Opposition, qui avaient déjà été informés de ces négociations, ont accueilli avec satisfaction la déclaration de M. Bourassa. Certains députés en ont même quelque peu oublié les travaux de la Chambre préférant demeurer à leur bureau pour suivre à la radio ou à la télévision les derniers développements.

Quant à M. Bourassa, qui était arrivé au Parlement hier matin à neuf heures, il a quitté le Parlement à l'heure du souper pour se rendre à Montréal où il a rencontré le diplomate.

M. Bourassa donnera aujourd'hui une autre conférence de presse à Québec pour communiquer de plus amples renseignements sur l'enquête de la police.

Il commentera également au cours de cette conférence le discours du budget du ministre fédéral des Finances, M. Edgar Benson.

Les policiers craignaient le pire

En faisant évacuer, tôt hier matin, les maisons avoisinantes de la demeure où était détenu le diplomate britannique James Richard Cross, les autorités policières craignaient encore le pire, c'est-à-dire que tout éclate et n'entraîne des dégâts majeurs.

C'est ce qui ressort du témoignage d'un voisin immédiat de la demeure où était détenu le diplomate britannique James Richard Cross.

Cet informateur, qui a demandé à ne pas être identifié, demeurait dans le bloc voisin mais les fenêtres de son logement ne donnaient pas directement accès au refuge des ravisseurs.

Et bien qu'il ait été réveillé dès cinq heures hier matin par les policiers qui voulaient justement utiliser le logement dont les fenêtres donnaient sur le lieu de détention de M. Cross, l'informateur de LA PRESSE a quitté son domicile peu après sept heures sans savoir ce qui se passait et ce n'est qu'une heure plus tard que les policiers devaient demander à sa femme d'évacuer en apportant les "papiers importants" (comme les assurances...).

Il pourrait y avoir des dégâts, aurait confié en substance un policier.

Demandant en sortant "ce qui se passait", la maîtresse de maison devait avoir droit à une explication très illustrée de la situation. Le policier à la porte de sa demeure attira son at-

tention sur une fenêtre de la maison voisine où quelqu'un était en train de peindre le sigle FLQ...

Quant au mari de cette dame, il avait remarqué, en partant pour son travail une heure plus tôt, la présence à sa porte de deux véhicules occupés par des détectives et d'autres voitures bondées de policiers aux quatre coins du quartier. Il s'était dit que la police devait sans doute procéder à une fouille systématique du quadrilatère, "du porte-à-porte" comme on l'a déjà fait dans d'autres quartiers.

L'informateur de LA PRESSE avait lui-même été réveillé lorsque la police avait cogné à la porte du logement voisin vers 5 heures 30.

Se rendant à l'école vers 8 heures, sa fille devait être invitée par les policiers à marcher de "l'autre côté de la rue" pour ne pas passer trop près de la demeure cernée par les forces de l'ordre.

En faisant évacuer les logements avoisinants, les policiers prévenaient les personnes ainsi dérangées de tôt matin que "c'était pour la journée". La majorité ont pu regagner leur domicile vers 3 heures bien que les voisins plus immédiats ont dû attendre une heure ou deux de plus.

L'informateur de LA PRESSE n'avait pas encore été questionné par la police hier soir.

Un couple venait chaque semaine

Mais comment un groupe peut-il réussir à retenir toute l'attention publique sans éveiller les soupçons des voisins?

Selon celui joint par LA PRESSE, aucun indice ne permettait de soupçonner l'activité qui régnait à l'intérieur du 10,945, des Récollets, à Montréal-Nord.

Ce logement, après avoir été longtemps "à louer", s'est finalement départi de cette affiche au début de septembre. C'est par la suite que sont apparus de "vieux rideaux" dans les fenêtres.

De temps à autre, environ trois ou quatre fois par semaine, un jeune couple se rendait à cet endroit.

"On pensait qu'ils étaient des futurs mariés occupés à faire le ménage avant de s'installer... On trouvait qu'ils ne se mariaient pas vite mais..."

Ce couple de 23 ou 24 ans auquel se réfère l'informateur de LA PRESSE serait vraisemblablement Jacques Cossette-Trudel et son épouse, du groupe qui s'est envolé hier soir pour Cuba.

Ils avaient l'air de gens "bien ordinaires", de commenter le voisin avec lequel LA PRESSE est entrée en contact.



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Si la présence d'autant de militaires dans les rues de Montréal-Nord suscitait un vif intérêt chez les enfants, pour les plus âgés, c'est d'un œil plutôt inquiet que l'on surveillait les manœuvres.

\$5 pour un balcon...

par Jean-Claude TRAIT

Tous les moyens sont bons pour faire de l'argent. Ainsi, dans les environs proches de la rue des Récollets, dans Montréal-Nord, un balcon ou un toit se louait, hier matin, pour \$5, par fois pour \$3 si l'on marchandait un peu.

Bien des curieux avaient accouru de tous les coins de Montréal pour tenter de voir, au moins l'espace d'un instant, le visage de M. Cross après sa détention de deux mois ou celui de ses ravisseurs. Mais la plupart des personnes venaient du quartier-même ou des quartiers avoisinants. Et tout ce monde était groupé là, derrière des barrières dressées par la police, inconscient du danger encouru. Pourtant, la rumeur que la maison du 10,945 était piégée à la dynamite et risquait de sauter devenait de plus en plus vraisemblable. En outre, les militaires, armés jusqu'aux dents, montaient la garde, espacés les uns des autres de deux ou trois pieds.

Donc, en plus du danger d'explosion, venait s'ajouter le danger d'une fusillade en règle éventuelle entre les soldats et les ravisseurs de M. Cross dans le cas où toute entente aurait été impossible. Malgré cela, stoïques, les curieux attendaient le dénouement de l'affaire.

On entendait même ce genre de réflexions: "Si ça se tire dessus, je veux pas manquer ça!" ou bien "On va avoir droit à un beau feu d'artifice, s'ils font sauter la maison!"

Par contre, certains résidents du quartier, plus âgés, plus sages, se barricadaient dans leur demeure, refusant d'ouvrir à quiconque. De temps en temps, un visage méfiant et apeuré se montrait dans l'encadrement d'une fenêtre pour disparaître aussitôt.

Dans les rues de ce quartier, c'était un véritable remue-ménage.

Ici, des photographes montaient sur des toits; là, des journalistes grimpaient après des poteaux ou dans les

arbres pour essayer de voir quelque chose. Le brouhaha des hélicoptères et de l'aviation de la gendarmerie canadienne qui survolaient les parages en rase-motte paraissait ce tableau audiovisuel.

Les motos de la police de Montréal pétardaient sans cesse laissant prévoir, à chaque instant, un nouveau développement.

Enfin, la nouvelle se répandit comme une trainée de poudre: M. Cross et ses ravisseurs ont quitté la maison et se dirigent vers Terre des Hommes où doivent s'effectuer les formalités d'échange.

Malgré tout, pendant une bonne heure encore, des centaines et des centaines de curieux, croyant à un canular, restèrent en place, malgré le froid vif qui cinglait les visages.

Ce fut enfin le dispersement. Seuls, quelques militaires et policiers continuaient à faire le pied de grue.

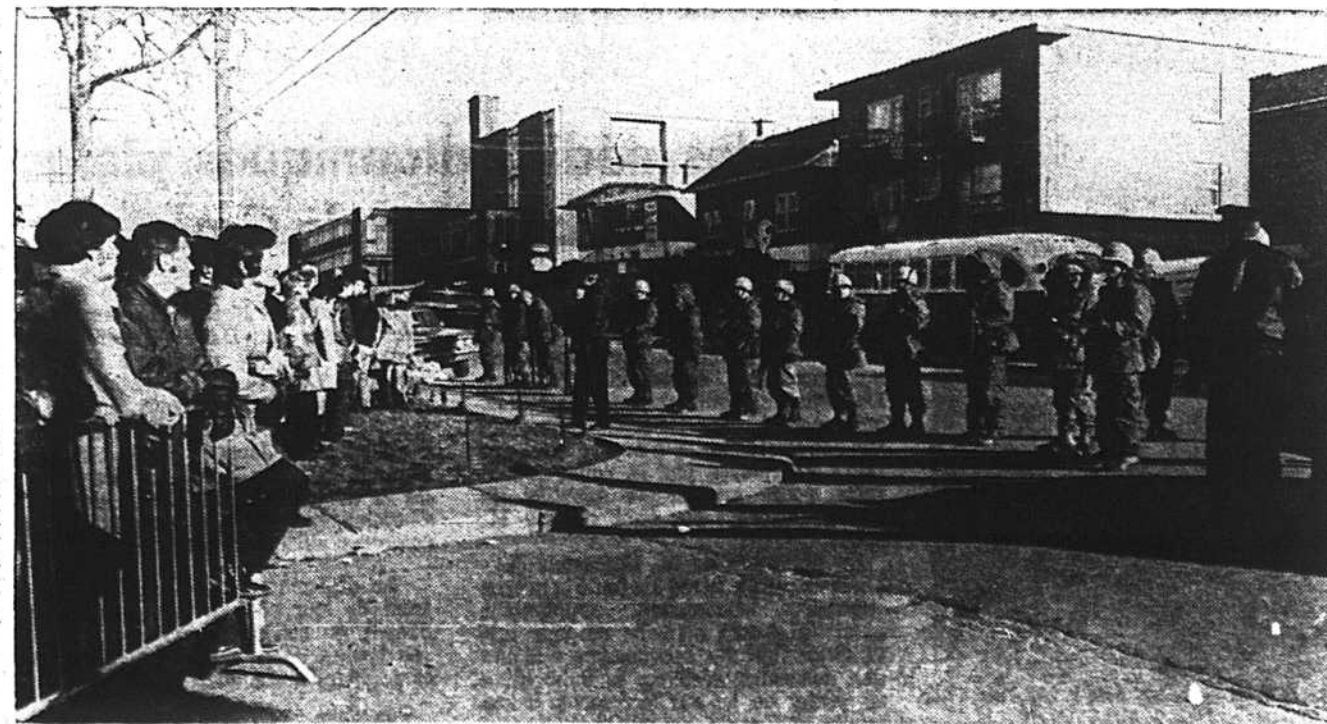


photo Paul-Emile Talbot, LA PRESSE

Tout autour du quadrilatère formé par les rues Gariépy, Monselet, London et Martiel, à Montréal-Nord, on avait disposé un cordon de soldats, pendant que se poursuivaient les négociations à l'intérieur de la maison où était détenu M. Cross.

Terre des Hommes se transforme en terre cubaine

par Alain ZOLTY

La première indication sûre que l'on a eu de la venue possible, à Terre des Hommes, de M. James Richard Cross et de ses ravisseurs, a été la présence sur le boulevard Pierre-Du-puy, vers 11 h. 30, du Premier secrétaire du consulat de Cuba, M. Ricardo Escartin.

Lunettes de soleil foncées, visage énigmatique, il a vaguement souri aux journalistes qui entouraient sa voiture. Quelques secondes, et il disparaissait au-delà du pont de la Concorde pour se rendre à l'île Notre-Dame, devenue, depuis 9 h. du matin, territoire international.

Près de deux heures plus tard, dans un hurlement de sirènes ininterrompu (rappelant une époque où Terre des Hommes recevait les grands de ce monde) une Chrysler brune, déjà démodée, masquant la vitre arrière de papier journal, passait en trombe sous le nez des molards de la police qui l'avaient escortée jusque-là.

Il avait été bien dit et répété que l'immunité diplomatique des ravisseurs de M. Cross serait respectée jusqu'au bout.

Dans la Chrysler délavée, on avait eu le temps d'apercevoir Jacques Lanctôt et Marc Carboneau au volant. A l'arrière il y avait un homme qui cachait son visage derrière un journal: le diplomate James Richard Cross.

Il n'y eut aucun geste. Aucun sourire. Seulement des hommes, certains très jeunes qui n'avaient rien à dire, mais bien des choses à espérer... si ce n'était que d'arriver le plus vite possible au Pavillon du Canada, devenu, en quelque sorte, une prolongation du consulat cubain.

Étaient-ils armés? Imposable de le dire. On prétendait, toutefois, que la Chrysler était truffée de dynamite. Tard dans la soirée, on devait apprendre que l'escouade technique de la police de Montréal avait examiné la voiture, abandonnée devant le Pavillon du Canada, après le départ des felquistes pour Cuba.

Bientôt, l'automobile des ravisseurs, précédée et suivie de quelques voitures dans lesquelles prenaient place des policiers en civil et une délégation cubaine — dont une femme — disparaissait de l'autre côté du pont de la Concorde.

Grâce à de puissantes jumelles, il était encore possible de la suivre de loin, sur l'île Notre-Dame, avant qu'elle ne s'immobilise devant le pavillon.

Quant à l'escorte de police, elle avait dû s'arrêter quelque part sur l'île Sainte-Hélène, ne pouvant pénétrer dans le "sanctuaire" diplomatique cubain.

Ceux qui, parmi les journalistes et photographes, bloqués près d'Habitat 67, avaient su se munir de jumelles ou de puissants télé-objectifs, virent plusieurs personnes disparaître dans le pavillon dont une porte était ornée du drapeau de Cuba.

C'est tout ce que l'on vit — ou presque — pendant quatre heures, jusqu'à ce que sur tous les récepteurs de police on annonça que l'hélicoptère militaire transportant les futurs exiliés avait décollé pour l'aéroport international de Dorval.

Entre-temps, toutefois, à près d'un mille à vol d'oiseau du lieu de la der-

nière confrontation, il était encore possible de suivre les grandes lignes de cet événement peu ordinaire.

Grâce aux allées et venues, sur le pont de la Concorde, des voitures de police et de certains fonctionnaires fédéraux dont les intentions étaient insaisissables, on apprit, vers 3 h. de l'après-midi, que les ravisseurs de M. Cross avaient exigé la présence de certains de leurs proches.

En plus des épouses de Jacques Lanctôt (accompagnée de son enfant) et de Jacques Cossette-Trudel, on aperçut au cours de l'après-midi, une jeune femme brune qui se dirigeait en voiture vers le pavillon du Canada.

Elle était accompagnée de deux autres femmes, probablement de la police. Avant de la laisser passer, on fouilla son automobile. A l'approche des journalistes, la mystérieuse jeune femme s'est caché le visage.

Plus d'une heure plus tard, elle sortit du territoire cubain et repassa, en sens inverse, le contrôle de police du pont de la Concorde sans que l'on ait pu l'identifier.

La police n'a pas voulu confirmer qu'il s'agissait de la fille du diplomate.

Vers 3 h. également, un hélicoptère de l'armée s'est posée à proximité du pavillon du Canada pour déposer, semble-t-il, un médecin chargé de soigner le diplomate.

Le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette devait arriver à l'île Sainte-Hélène à une heure indéterminée, par une entrée de l'Expo autre que celle du pont de la Concorde.

Il était impossible, en effet, de surveiller celle du pont Jacques-Cartier, où la police chassait systématiquement les journalistes.

Ceux qui insistaient, s'y attardant même quelques minutes à peine, le faisaient au risque de se faire coller un billet de contravention.

Bien que la police se soit vu interdire l'accès à l'île Notre-Dame pendant que le consul cubain s'y trouvait, un représentant des forces de l'ordre avait toutefois reçu la permission de faire la navette entre le Pavillon du Canada et le centre de communication.

Il s'agissait du capitaine Marquis, de la police de Montréal.

Il n'avait cependant pas le droit de pénétrer à l'intérieur du consulat temporaire de Cuba.

Il est possible également qu'à un certain moment, une sténographe ait été admise à l'intérieur du pavillon.

Enfin, à 6h30, on apprenait que tout était terminé au Pavillon du Canada en ce qui concernait les quatre ravisseurs du diplomate.

Armé de jumelles, on pouvait apercevoir un groupe de personnes tournant autour de la vieille Chrysler. On ouvrit le coffre arrière et on le referma.

Des ombres se pressaient à la porte du pavillon, on semblait parler avec animation.

Le manège se poursuivit pendant près de 20 minutes. Finalement, un cortège de voitures se forma sur l'île Notre-Dame et se dirigea vers la piste où se trouvait un hélicoptère de l'armée. Au même instant, un autre cortège croisait le premier: celui du ministre de la Justice, M. Choquette, qui venait s'entretenir avec M. Cross.



Les deux principaux représentants du gouvernement canadien, MM. O.W. Dier, à gauche, et Claude Roquet, à l'extrême droite, qui ont accompagné les ravisseurs de M. Cross jusqu'à Cuba, étaient arrivés à Dorval, en fin d'avant-midi, à bord d'un appareil des Forces armées canadiennes.

Dans une activité fébrile, le "Yukon" attendait le départ vers La Havane

par Michel AUGER

Le quadrimoteur Yukon, des Forces Armées canadiennes qui, depuis près de deux-mois était disponible, et en état de prendre l'air à quelques minutes d'avis, a décollé, à 7 h 47 hier soir, de l'aérogare de Dorval, en direction de La Havane, à Cuba, avec, à son bord, les quatre ravisseurs du diplomate James Richard Cross, les épouses de deux d'entre eux, ainsi que le fils de celui que la police considère comme le chef de cette cellule du FLQ.

Pour l'occasion, l'aéroport international de Montréal avait été transformé en une véritable forteresse et, malgré cela, rares sont les usagers qui ont pu s'en apercevoir.

En effet, la Gendarmerie Royale du Canada, avec environ une centaine de policiers, occupait des points stratégiques dans tous les édifices entourant la piste, où l'appareil qui a transporté les terroristes, a passé la journée.

La journée, d'ailleurs, s'est déroulée sans histoire jusqu'en fin d'après-midi, alors qu'approchait l'heure de départ de l'appareil en direction de Cuba.

L'imposant quadrimoteur militaire avait reçu le plein d'essence, vers 10

h. hier matin, et l'équipage avait ensuite procédé à divers examens avant de le garer, quelques centaines de pieds plus loin.

Durant tout l'après-midi, alors que se déroulaient les négociations à Montréal-Nord, et ensuite, à Terre des Hommes, l'équipage est demeuré à l'intérieur de la carlingue, tandis que quelques soldats faisaient le guet autour.

Alors que la plupart des journalistes se groupaient sur la galerie des visiteurs, à l'extérieur de l'édifice principal de l'aéroport, un autre groupe, dont les reporters de LA PRESSE, se dirigeait vers les entrepôts de diverses compagnies aériennes, et après s'être glissé sur le toit d'un édifice, situé à quelques centaines de pieds du Yukon, ont pu prendre plusieurs photographes.

Vers 7 h 15, les militaires et de nombreux véhicules de la police ont commencé d'affluer autour de l'appareil et, quelques minutes plus tard, l'hélicoptère des Forces canadiennes, transportant les ravisseurs, se posait sur la piste, tout près du quadrimoteur. Cet hélicoptère qui avait quitté Terre des Hommes, cinq minutes plus

tôt, était escorté par les hélicoptères de la police de Montréal et quelques autres de l'armée.

Outre Jacques Lanctôt, sa femme, et leur fils Boris, Jacques Cossette-Trudel, et son épouse, Marc Carboneau et Pierre Séguin, l'appareil qui a atterri à La Havane, aux petites heures ce matin transportait au moins deux représentants du ministère des Affaires extérieures du gouvernement canadien.

Il s'agit de deux diplomates, MM. Claude Roquet qui est âgé de 41 ans, et M. O.W. Dier, âgé de 51 ans.

M. Roquet est natif de Montréal et est attaché au ministère des Affaires extérieures depuis 1953. Il est l'un des principaux assistants du sous-ministre A.E. Ritchie, des Affaires extérieures et c'est lui qui avait été chargé d'un

groupe d'étude formé au sein du gouvernement fédéral pour étudier les détails de l'affaire Cross-Laporte. Il a déjà travaillé pour le gouvernement en Egypte et en Turquie.

Quant à M. Dier, il est né à Vancouver, et s'est joint au ministère des Affaires extérieures, en 1947. Il a servi aux Etats-Unis, au Mexique, au Venezuela (au Danemark, ainsi qu'en Finlande. Il a été nommé ambassadeur en Colombie, en 1964, et en Equateur, en 1967. Il a également représenté le Canada au sein de la Commission internationale de contrôle, à Saïgon.

Depuis 1968, il occupe, à Ottawa, le poste de chef de la section d'étude de l'Amérique latine.

Mme Cross: "Tout a bien fini, c'est merveilleux!"

LONDRES (PC) — L'épouse de James Jasper Cross a dit, hier, qu'elle avait parlé avec son mari et qu'il s'est déclaré en forme, après son incarcération de deux mois par le FLQ.

Mme Cross, parlant de Berne, en Suisse, a dit à la BBC qu'elle-même n'avait pas connu trop de moments de désespoir durant l'absence de son mari, depuis le 5 octobre.

"Il a toujours eu foi en sa libération éventuelle", dit-elle.

Mme Cross, qui s'est réfugiée à Berne, après l'enlèvement de son mari, a ainsi résumé ses réactions: "Je ne pouvais attendre autre chose, durant ces neuf semaines".

Mme Cross a célébré l'heureuse nouvelle en sablant le champagne. Elle a parlé de l'encouragement qu'elle avait reçu des autorités de Montréal.

"Maintenant, tout ce que je désire,

a-t-elle dit à un représentant du Daily Mail, de Londres, c'est d'être avec lui, le plus tôt possible. Nous espérons pouvoir nous retrouver d'ici 36 ou 48 heures".

Hier, le lieu de réunion n'était pas encore fixé.

"Mon mari doit me téléphoner de nouveau à ce sujet. Il est probable que je prendrai l'avion pour le Canada ou bien nous nous retrouverons à Londres" a-t-elle dit.

"Je ne puis décrire ce que je ressens dans le moment... mais quiconque a été séparé de personnes chères dans de telles circonstances, me comprendra. Tout a bien fini, c'est merveilleux".

Mme Cross, âgée de 46 ans, a appris la bonne nouvelle, alors qu'elle dinait chez l'ambassadeur britannique en Suisse, M. Eric Midgley, où elle résidait depuis quelques semaines.

Dans les médias britanniques, pleins feux sur la libération de Cross

La télévision britannique, d'Etat et privée, a consacré une part importante de ses bulletins d'informations aux nouvelles venant de Montréal. Des images, transmises par satellites, ont montré aux téléspectateurs de Grande-Bretagne l'ampleur des moyens déployés par la police et l'armée pour investir le quartier de Montréal-Nord, où était détenu M. Cross.

La libération de M. Cross fait d'ailleurs les gros titres de toute la presse populaire londonienne, supplantant ainsi la grosse nouvelle du jour britannique, qui reste cependant à la une des journaux sérieux: la publication du projet de loi sur la réforme industrielle, qui, dans l'esprit du gouvernement, devrait modifier profondément le climat social.

"James Cross libéré" titre en énormes lettres le Daily Mirror, dont toute la une est consacrée à cette nouvelle. Le plus grand quotidien travailliste publie les photos du diplomate et de ses deux ravisseurs, Marc Carboneau et Jacques Lanctôt et met l'accent sur les dernières péripéties de la captivité de M. Cross, dans la Chrysler bourrée de dynamite, tout comme d'ailleurs le Daily Express....

"Le diplomate enlevé est libéré" tiennent de leur côté le Sun et le Daily Sketch, en rendant compte des dernières heures de la captivité de M. Cross et de sa mise en liberté.

Toutefois, on ne trouve encore aucun commentaire sur cette affaire dans les journaux.



Du côté du pont de la Concorde, choisi comme voie d'accès pour atteindre le pavillon du Canada, internationalisé pour servir d'ambassade cubaine, un nombre plus important de policiers avaient été mobilisés.

L'homme d'Etat et l'homme de la rue se réjouissent

Monsieur Cross citoyen honoraire? "Pourquoi pas!" répond M. Trudeau

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Quand le premier ministre Trudeau s'est présenté à la Chambre des communes à 16 heures, hier après-midi, pour dire: "Je suis très heureux d'annoncer que je viens de parler à M. Cross", il y eut une réaction d'intense émotion, de grande satisfaction et d'un profond soulagement.

Il y avait en Chambre peu de dépu-

tes, mais les applaudissements ont été néanmoins nourris et prolongés. Les autres députés, comme le reste de la colonie politique d'Ottawa, n'ont pas tardé à prendre connaissance de "la bonne nouvelle", puisqu'à peu près tous étaient déjà depuis quelques heures à l'affût de la moindre dépêche en provenance de Montréal.

Le premier ministre, de même que les représentants des partis d'opposition, ont tenu à rendre hommage à M. Cross et à sa famille pour le cou-

rage qu'ils ont manifesté pendant les huit dernières semaines.

"Je pense que M. Cross est non seulement un homme de métier, mais aussi de devoir et un homme très modeste, d'après ce que j'ai pu en juger, à propos de la par' qu'il a jouée dans toute cette histoire sordide. Il est heureux de sa libération bien sûr, mais il considère qu'il n'a rien de particulier. Je le répète, je pense que c'est un homme courageux et modeste", a déclaré M. Trudeau.

Citoyen honoraire

Le premier ministre a aussi révélé qu'il aurait "une grande joie" à rencontrer le diplomate britannique. Un peu plus tard, le ministre de la Justice, M. Turner, révélait que M. Trudeau avait invité M. Cross à prendre un dîner avec lui. A une suggestion faite par un journaliste, à savoir que le Canada devrait peut-être exprimer sa reconnaissance à M. Cross d'une façon tangible, par exemple en lui décernant une médaille de l'Ordre du Canada, M. Trudeau a fait la réponse suivante:

"Vous savez que l'Ordre du Canada n'a pas été décerné à des étrangers et vous voudriez peut-être que l'on en fasse un citoyen honoraire, je n'ai pas d'objections."

Après M. Cross, c'est pour la police que le premier ministre a eu les meilleurs mots, en insistant sur le calme que les policiers ont manifesté, "spécialement dans les dernières étapes de ce cauchemar."

En plus d'exprimer son contentement et de distribuer des félicitations, notamment en ce qui concerne "la coopération qui a existé à tous les niveaux entre les gouvernements de Québec et d'Ottawa", M. Trudeau a fait plusieurs appels téléphoniques au cours de la journée.

Il a eu des entretiens avec le premier ministre Bourassa, mais il a également parlé à Mme Cross. Il a eu également une conversation avec le haut-commissaire de Grande-Bretagne, M. Edward Heath.

Les représentants du gouvernement britannique à Ottawa ont émis un communiqué, dans lequel ils expriment un profond soulagement à la libération de M. Cross et disent qu'ils appuient totalement la façon avec laquelle cette affaire a été menée par les autorités canadiennes et les forces policières.

On a demandé par ailleurs à M. Trudeau si, à la suite des événements d'hier, il était question de retirer la loi sur les mesures de guerre ou de ne pas appliquer la loi qui doit lui succéder.

"A ma connaissance, non", a-t-il répondu.

En revanche, M. John Turner a déclaré qu'il faudrait beaucoup de réflexion avant de prendre une telle décision.

Appui total

Les réactions des partis d'opposition ont été tout aussi enthousiastes que celles du premier ministre.

M. Robert Stanfield, qui avait personnellement connu M. Cross à Halifax, lui a fait parvenir un télégramme pour lui exprimer sa joie.

Aux Communes, le chef de l'opposition officielle a soutenu que le gouvernement a eu raison de maintenir une attitude ferme, tout en se disant tout à fait d'accord avec le principe des saufs-conduits.

Selon M. Stanfield, le FLQ n'a rien gagné par les actions qu'il a posées, sauf de la publicité. Il a dit espérer que le FLQ ne sera pas encouragé à reprendre les mêmes méthodes.

Pour les néo-démocrates, M. David Lewis a félicité les premiers ministres du Canada et du Québec et tous les autres qui ont été impliqués "dans ce cauchemar".

Il dit ressentir un profond soulagement par ce dénouement. M. Lewis a souhaité que des mesures soient prises pour que les terroristes ne reviennent pas au Canada.

Il a enfin conclu que la police doit maintenant avoir suffisamment de renseignements pour compléter le ménage et qu'en conséquence la loi qui donne des pouvoirs extraordinaires aux policiers devrait être retirée.

Le porte-parole créditiste, M. Adrien Lambert, s'est déclaré lui aussi très heureux d'apprendre que la vie de M. Cross soit sauve. "Il est heureux qu'entre les hommes, il y a encore des possibilités de négociation pour sauver une vie."

Le leader péquiste à l'Assemblée nationale, le Dr Camille Laurin, a été hué par les députés hier après-midi, après avoir demandé le rappel de l'armée et de la réglementation de la Loi des mesures de guerre à la suite de la libération du diplomate James Richard Cross.

M. Laurin a fait cette requête peu après que le premier ministre Bourassa eut partiellement informé l'Assemblée nationale des événements de la journée.

M. Laurin a suggéré, apprenant le dénouement heureux de l'affaire Cross, que le gouvernement québécois profite de la circonstance pour demander à Ottawa le rappel de l'armée, et le rappel des règlements de la Loi des mesures de guerre. Il a suggéré aussi qu'Ottawa ne sanctionne pas la nouvelle Loi Turner, soulevant ainsi un flot de protestations de la part des autres députés non péquistes.



M. Pierre Elliott-Trudeau et le ministre de la Justice, M. John Turner, l'air visiblement réjoui quittent le Parlement pour régler les derniers détails de l'envolée vers Cuba.

Retrait graduel mais non définitif des troupes

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement de M. Robert Bourassa demandera probablement un retrait graduel, mais non définitif, des forces armées canadiennes du territoire québécois par suite de la libération du diplomate britannique James Richard Cross.

C'est le chef du gouvernement québécois lui-même qui a fait part de ses intentions à ce sujet au cours d'une conférence de presse donnée hier après-midi dans la capitale québécoise quelques heures à peine avant la libération de M. Cross.

Visiblement nerveux, mais optimiste quant aux résultats des négociations avec les ravisseurs de M. Cross, négociations qui n'étaient pas encore ter-

minées au moment de sa conférence, M. Bourassa a fait savoir que le Conseil des ministres avait déjà discuté mercredi soir de trois alternatives quant à la présence de l'armée.

Ces alternatives sont un retrait complet, un maintien complet ou un retrait graduel.

M. Bourassa a ajouté qu'à la lumière des événements, le Conseil des ministres devrait maintenant être en mesure de prendre une décision définitive à ce sujet d'ici quelques jours et que cette décision devrait tenir compte de deux facteurs en particulier, soit le fait que les assassins de M. Pierre Laporte sont toujours en liberté et que la responsabilité du gouvernement d'assurer la sécurité des

hommes publics et la protection des édifices publics, demeure.

"J'opte, pour ma part, pour le moment, pour un retrait graduel de l'armée, mais non un retrait définitif", a dit M. Bourassa.

Toujours à la demande du gouvernement de M. Bourassa, le gouvernement de M. Pierre Elliott Trudeau avait également proclamé la mise en application de la Loi des mesures de guerre, loi qui a été remplacée, hier, par la loi pour le maintien de l'ordre au Canada.

M. Bourassa a fait savoir qu'en ce qui concerne cette dernière législation son gouvernement n'a nullement l'intention de faire des représentations aux autorités fédérales pour empêcher la mise en application.

L'homme de la rue ne croit pas que c'est la fin du mouvement du FLQ

par Georges LAMON

Incroyable ou non. Sur une vingtaine de personnes interrogées, hier soir sur la rue, à Montréal, une dizaine d'entre elles ont admis le plus simplement du monde qu'elles ne savaient pas que M. James Cross avait été libéré. Certaines autres même ont déclaré "très peu et vaguement" au courant de cette nouvelle, qui pourtant s'était propagée partout comme une traînée de poudre.

Dans l'ensemble, les personnes questionnées se sont réjouies de la libération de l'attaché commercial britannique à Montréal. On est heureux que ce cauchemar se soit "bien terminé" pour M. Cross, mais on déplore le fait que ce ne fut pas identique dans le cas de M. Laporte. Certaines d'entre elles se posent des questions sur cet "échange et puis c'est tout". Quant à ce jeune homme aux longs cheveux, il "aime autant ne rien savoir de toute cette affaire".

Pourtant, la majorité d'entre eux reste convaincue que le FLQ "n'en demeurera pas là", que "le problème n'est pas résolu dans son ensemble" et que même si la violence cessera "pour un certain temps", elle reviendra. De toute manière, toute cette triste affaire a permis "au moins de réveiller les gens". "On en avait besoin de toute façon", précisait une dame.

"Il reste des germes du FLQ, ajoute-t-il, et je pense que le gouvernement, les policiers de tous les corps devraient être sur leurs gardes."

Celui qui voit dans la séparation du Québec "Un poison", se dit entièrement d'accord avec la loi des mesures d'urgence, et qui plus est, elle devrait demeurer en vigueur "tant qu'on ne sera pas en sûreté", tant qu'il subsistera des doutes."



Mme Guy Lachapelle, Montréalaise

Mme Guy Lachapelle, une dame d'un certain âge, qualifie la libération de M. Cross de "plus beau cadeau des fêtes pour sa femme".

"Je pense que ça n'a pas donné grand-chose au FLQ, note-t-elle, ils l'ont libéré sans doute parce qu'ils étaient tannés de le garder."

Mais Mme Lachapelle ne croit pas que cela se "terminera là". "Non, ce n'est pas fini, dit-elle, les grands chefs du FLQ vont sortir, ça ira plus loin que cela. On aura autre chose..."

Pour ce qui est de la loi temporaire sur le maintien de l'ordre public (loi Turner), Mme Lachapelle croit qu'elle devrait continuer à être appliquée: "C'est une protection, précise-t-elle, quand j'ai vu l'armée à Montréal, je me suis dit: on est protégé."



M. Jean Maillé, âgé de 22 ans, vendeur, Montréalais

M. Jean Maillé est heureux de l'issue de cette affaire pour M. Cross. "Il est revenu

sain et sauf, c'est le principal." Mais il se pose des questions sur cet "échange". A son avis, "ça ne peut pas se terminer comme ça, échange contre échange et c'est tout?"

Il s'étonne du fait que le gouvernement ait accepté un échange "officiel comme celui-là" avec des ravisseurs sans trouver "une autre formule". "Que vont-ils faire (les 7 personnes à Cuba) se demande-t-il. Vont-ils revenir, et recommencer?"

"Je crois que ce n'est pas fini, ils vont continuer. Peut-être se sentent-ils plus rassurés (le FLQ)?"

Dans l'esprit de M. Maillé, les conséquences de toute cette affaire "Cross-Laporte" entraîneront une "situation politique très instable".

Faut-il garder en vigueur cette loi Turner? "Oui, affirme M. Maillé jusqu'à ce que la situation politique se stabilise". Pourtant, toute cette affaire est bien sérieuse.



Mme Ginette Roy, enseignante, de Montréal-Nord

Pour Mme Ginette Roy, cet échange était "pour le moment ce qu'il y avait de mieux à faire". "Mais il n'y a quand même rien de réglé."

"Même si les moyens sont condamnables, j'espère que cela aura au moins permis de réveiller beaucoup de gens."

Elle a laissé entendre que même si "la violence pouvait cesser pendant un certain temps au Québec, elle reviendra". A son avis, l'agressivité des jeunes et des personnes qui ont été arrêtés, en vertu de la Loi des mesures de guerre persistera durant un bout de temps encore.

Quant à la Loi des mesures de guerre, elle estime qu'il s'agit beaucoup plus de "l'impuissance que de la légitimité". "C'est la faiblesse du gouvernement du Québec

qui a été sous l'empire de M. Trudeau. Ça est une loi stupide. Elle devrait être abrogée puisque de toute manière, ça n'a jamais été une solution".



Mlle Pauline Deshaies, une domestique de Montréal

De son côté, Mlle Pauline Deshaies, est heureuse que "l'affaire Cross" se soit bien terminée et que le diplomate ait été retrouvé vivant. Bien qu'elle n'ait pas "cette histoire d'enlèvement de M. Cross", Mlle Deshaies est d'accord avec le principe de l'échange à condition que les ravisseurs "restent à Cuba".

A son avis, la loi des mesures d'urgence, qui doit demeurer en vigueur, permettra d'assurer la tranquillité des citoyens. Elle pense également que cette même loi entravera beaucoup les futurs espoirs du FLQ.

Même si elle croit qu'il n'y aura plus d'enlèvements, elle estime que "le FLQ n'est pas fort, mais n'est pas mort".

D'autres personnes, qui ont refusé pourtant de se laisser photographier, ont apporté des commentaires précis qui méritent également d'être signalés.

Une dame dans la trentaine s'est dit satisfaite de l'échange, à la condition "qu'on ne les revvoie plus", mais elle ajoute sans ambages: "Ils reviendront certainement au Québec d'ici quelques années".

Quant à toute cette affaire "Cross-Laporte", elle pense "qu'on en avait besoin de toute façon pour réveiller les gens, et surtout du côté politique".

Elle se dit du reste d'accord à 100 pour cent avec la promulgation de la Loi des mesures de guerre et de la loi Turner qui amende la première. D'ailleurs, la nouvelle loi devrait, selon elle, être maintenue un certain temps encore.



M. Gérald Garcia, âgé de 63 ans, surintendant, Montréalais

"Il y en a qui blâment la police dans cette affaire, mais pas moi. Ça a tourné du bon côté et c'est pour le mieux. Pourtant, je blâme le gouvernement fédéral de n'avoir pas écouté M. Saulnier quand il a demandé une enquête sur la Compagnie des jeunes Canadiens."

M. Garcia note que l'enlèvement de M. Pierre Laporte pouvait bien que le FLQ voulait "faire bouger le gouvernement". Mais on a préféré Cross...

Selon M. Garcia, le gouvernement devrait imposer des lois beaucoup plus sévères et donner davantage d'autorité à la police.

Les mesures de guerre ont été très efficaces

— Turner

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — M. John Turner, ministre fédéral de la Justice, a soutenu hier que les pouvoirs extraordinaires fournis par la Loi sur les mesures de guerre ont été extrêmement utiles pour en arriver au dénouement que l'on connaît.

Selon le ministre, à cause de cette loi qui donne des pouvoirs accrus pour les arrestations et les perquisitions, et qui permet des détentions prolongées, "la police a pu ramasser une foule d'informations, des documents et des renseignements sur les témoins, qui ont été très utiles, me dit-on", a mentionné M. Turner.

En adoptant une attitude très ferme, a-t-il encore souligné, les autorités ont pu éviter l'escalade et en conséquence ont pu reprendre le contrôle de la situation.

On lui a demandé si le fait qu'il ait fallu huit semaines pour en arriver à un résultat concret ne constituait pas la preuve de l'inefficacité de la police.

Le ministre a répondu qu'il s'agissait d'une situation nouvelle et que l'on est mal préparé pour faire face à la guérilla urbaine.

M. Turner, en plus d'être ministre de la Justice, a agi au cours des derniers jours comme Solliciteur général provisoire, pour remplacer M. George MacInraith, qui est malade.

M. Turner, hier, a joué le principal lien entre le gouvernement fédéral et celui de Québec. Les contacts

ont été à peu près permanents.

Le premier ministre a aussi suivi le déroulement des événements de très près, mais peut-être pas autant qu'il ne l'aurait souhaité.

Il y a eu en effet une réunion du cabinet pendant quatre heures au cours de l'avant-midi; il y fut, bien sûr, question de l'affaire Cross. Mais ce sont surtout les questions d'ordre budgétaire dont on a discuté, puisque le discours du budget était livré hier soir.

Le centre des opérations, mis sur pied dans les premiers jours de la crise, a fonctionné à plein hier, surtout dans le but de recueillir les informations qui venaient de Montréal, par la radio, la télévision, les dépêches ou par tout autre moyen.

On a demandé par ailleurs à la plupart des hommes politiques d'Ottawa s'ils croyaient que le gouvernement devait respecter l'engagement d'accorder des saufs-conduits aux membres de la cellule Libération, qui a fait l'enlèvement de M. Cross.

Tous ont soutenu que le gouvernement devait respecter cet engagement.

Le premier ministre a, du reste, confirmé qu'en plus des trois personnes présentes dans la maison où était détenu M. Cross, quatre personnes, soit une femme et son fils et deux autres personnes proches de l'un ou l'autre des trois terroristes, figuraient sur la liste des voyageurs vers Cuba.

Le 12 à la fine pointe de l'information...

Tous les postes de télévision mont-réalisais n'ont pas réagi de la même façon à l'annonce de la libération du diplomate James Cross. Il y en a qui ont patiné plus vite que d'autres!

Ainsi (une fois de plus) c'est le canal 12 qui a le mieux informé le public des événements d'hier. Le mieux et le plus rapidement. Dès onze heures, le matin, CFCF supprimait des émissions régulières, alors que les autres stations de télévision se contentaient de donner des bulletins spéciaux pendant les émissions en cours.

A Radio-Canada, par exemple, il semble qu'on a voulu garder la tête froide.

"Avec l'expérience que nous avons eue, on ne tient pas toujours à être là en direct", laisse tomber M. Jean-Marie Dugas, directeur des programmes.

Aussi n'a-t-on supprimé qu'une émission de 30 minutes ("la Boîte à surprise"), après avoir amputé le film de 13 h. 00 de quelques minutes pour passer un reportage en direct sur l'arrivée de l'autobus des ravisseurs sur le pont de la Concorde.

"Notre caméra était tout près, sur le toit du Centre international de la radio-télévision, à la Cité du Havre, a dit M. Pierre Charbonneau, directeur de l'information à Radio-Canada. Ce reportage a duré de 10 à 15 minutes. Il a été repris par d'autres postes. Plus tard dans l'après-midi, nous avons donné la conférence de presse de Robert Bourassa, que les autres stations ont reproduite en partie; puis celle de Pierre Elliott Trudeau, et, avant le hockey, celle de Jérôme Choquette".

Le ministre de la Justice a eu l'honneur de prendre la place d'Olivier Guimond, dont la branche d'ailleurs est on ne peut plus précieuse.

Côte anglaise, Radio-Canada a procédé à peu près de la même façon, si ce n'est qu'en matinée on a fait une revue des événements depuis octobre. Cela a duré une bonne trentaine de minutes.

Pour les deux réseaux, Radio-Canada avait un car de reportage à Québec, un à Ottawa, et cinq équipes de cameramen à Montréal.

Télé-Métropole, pour sa part, a fait à peu près la même chose, se contentant le plus souvent d'interrompre les émissions pour donner des bulletins spéciaux. On y a cependant, avec la collaboration de Radio-Canada, retransmis les conférences de presse importantes, soit celles de MM. Bourassa, Trudeau, Turner et Choquette. Une seule émission a été complètement retirée ("A vous de jouer"); une autre fut largement amputée ("le Cirque du Capitaine").

Au canal 12 a fait sauter John Manolesco et "McGowan and Co." le matin, et toutes les émissions comprises entre 14 h. 30 et 16 h. 30 l'après-midi. Les films pris sur place étaient développés en vitesse; on sortait ceux des archives pour rappeler les événements récents; on s'était abouché avec la radio pour donner des reportages rapides.

"Nous sommes très fiers de notre travail aujourd'hui", dit Mlle Pitt, préposée aux relations extérieures.

Laurin se fait huer

QUEBEC — Le leader péquiste à l'Assemblée nationale, le Dr Camille Laurin, a été hué par les députés hier après-midi, après avoir demandé le rappel de l'armée et de la réglementation de la Loi des mesures de guerre à la suite de la libération du diplomate James Richard Cross.

M. Laurin a fait cette requête peu après que le premier ministre Bourassa eut partiellement informé l'Assemblée nationale des événements de la journée.

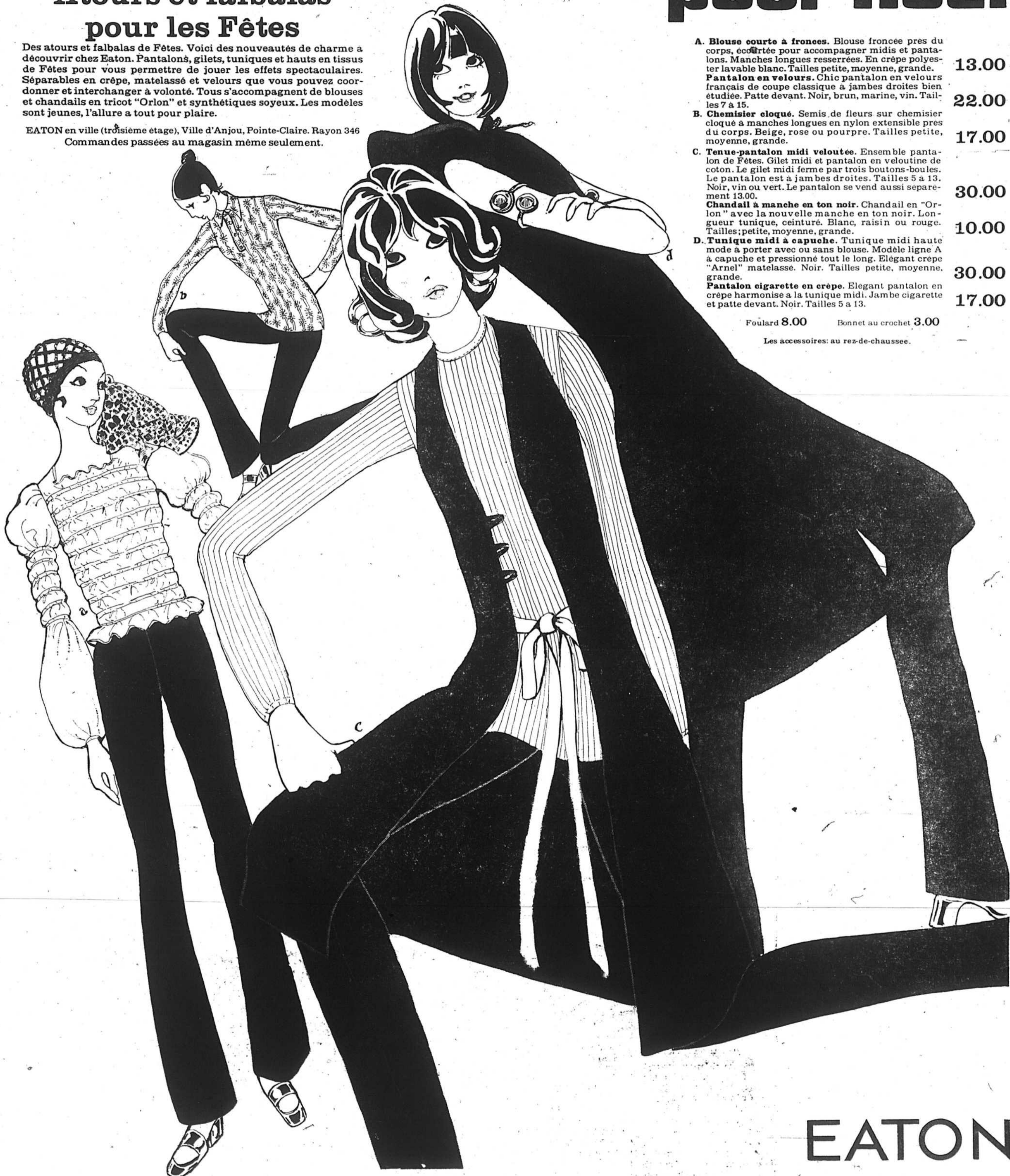
M. Laurin a suggéré, apprenant le dénouement heureux de l'affaire Cross, que le gouvernement québécois profite de la circonstance pour demander à Ottawa le rappel de l'armée, et le rappel des règlements de la Loi des mesures de guerre. Il a suggéré aussi qu'Ottawa ne sanctionne pas la nouvelle Loi Turner, soulevant ainsi un flot de protestations de la part des autres députés non péquistes.

jours d'activité EATON pour Noël

Atours et falbalas pour les Fêtes

Des atours et falbalas de Fêtes. Voici des nouveautés de charme à découvrir chez Eaton. Pantalons, gilets, tuniques et hauts en tissus de Fêtes pour vous permettre de jouer les effets spectaculaires. Séparables en crêpe, matelassé et velours que vous pouvez coordonner et interchanger à volonté. Tous s'accompagnent de blouses et chandails en tricot "Orlon" et synthétiques soyeux. Les modèles sont jeunes, l'allure a tout pour plaire.

EATON en ville (troisième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 346
Commandes passées au magasin même seulement.



- A. **Blouse courte à froncées.** Blouse froncée près du corps, écourtée pour accompagner midis et pantalons. Manches longues resserrées. En crêpe polyester lavable blanc. Tailles petite, moyenne, grande. **Pantalon en velours.** Chic pantalon en velours français de coupe classique à jambes droites bien étudiée. Patte devant. Noir, brun, marine, vin. Tailles 7 à 15. **13.00**
- B. **Chemisier cloqué.** Semis de fleurs sur chemisier cloqué à manches longues en nylon extensible près du corps. Beige, rose ou pourpre. Tailles petite, moyenne, grande. **22.00**
- C. **Tenue-pantalon midi veloutée.** Ensemble pantalon de Fêtes. Gilet midi et pantalon en veloutine de coton. Le gilet midi ferme par trois boutons-boules. Le pantalon est à jambes droites. Tailles 5 à 13. Noir, vin ou vert. Le pantalon se vend aussi séparément 13.00. **17.00**
- Chandail à manche en ton noir.** Chandail en "Orlon" avec la nouvelle manche en ton noir. Longueur tunique, ceinturé. Blanc, raisin ou rouge. Tailles: petite, moyenne, grande. **30.00**
- D. **Tunique midi à capuche.** Tunique midi haute mode à porter avec ou sans blouse. Modèle ligne A à capuche et pressionné tout le long. Elegant crêpe "Arnel" matelassé. Noir. Tailles petite, moyenne, grande. **10.00**
- Pantalon cigarette en crêpe.** Elegant pantalon en crêpe harmonisé à la tunique midi. Jambes cigarette et patte devant. Noir. Tailles 5 à 13. **30.00**

Foulard 8.00 Bonnet au crochet 3.00

Les accessoires: au rez-de-chaussee.

EATON

Aenez les enfants au petit déjeuner du temps des Fêtes samedi, 5 décembre à la salle à manger Eaton, 9e étage en ville **.99**

Venez vous détendre en écoutant des airs de Noël, avant de commencer votre journée d'empiettes. Le Père Noël, y sera, amenez donc les enfants. Tous les samedis jusqu'au 19 décembre de 9 h 30 à 10 h 30, venez déguster un déjeuner de choix pour aussi peu que .99

AU MENU: • saucisades • crêpes • café • thé • lait

Si vous arrivez tôt, soit avant l'ouverture du magasin à 9 h, veuillez vous présenter à la porte centrale, rue Université. Acceptez-vous notre invitation de vous joindre à nous, lors de nos déjeuners du temps des Fêtes? En ville, Salle à manger au neuvième étage, seulement. Rayon 1100



Écrivez ou venez voir le Père Noël à la Ville des Jouets, au cinquième étage en ville chez Eaton

tous les jours du lundi au mercredi de 9 h 30 à 17 h 30, jeudi et vendredi jusqu'à 19 h 30 et samedi de 9 h à 16 h 30.

Photo-couleur de votre enfant en compagnie du Père Noël. **1.25** (plus taxe)

Venez rencontrer des gens bien connus!

Francine Moran sera à la Boutique Jeune Montréalaise au troisième étage chez EATON en ville.

Jean-Loup Chauby sera présent chez EATON à Ville d'Anjou.

Ces deux vedettes accueilleront des invités qu'ils vous présenteront tous les jours à l'occasion du lancement par la Compagnie Pourrie, du disque "C'est pas un cadeau" en vente chez EATON exclusivement.

Les invités samedis seront: EATON en ville; Guy Sanche EATON à Ville d'Anjou; Jacques Fauteux.